

L'ÉTAT DE L'ÉCOLE 2016

Coûts • Activités • Résultats

**30 indicateurs
sur le système
éducatif français**



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE

n° 26 - Décembre 2016

L'ÉTAT DE L'ÉCOLE 2016

Paul Esquieu a été rédacteur en chef de *L'état de l'École* pendant 18 ans.
Il est aussi à l'origine de *Géographie de l'École*, publication triennale.
Désormais en retraite, la présente édition lui rend hommage.

Cet ouvrage est édité par le
**ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche**

Direction de l'évaluation,
de la prospective
et de la performance
61-65, rue Dutot
75732 Paris Cedex 15

Directrice de la publication
Fabienne Rosenwald

Rédacteur en chef
Paul Esquieu

Secrétaire de rédaction
Aurélie Bernardi

Maquettiste PAO
Frédéric Voiret

Impression
AMI

**Photographies de couverture,
de gauche à droite**

© Jean-Robert Dantou,
Joan Bardeletti, Patrick Gaillardin,
Sophie Brandstrom / PictureTank /
MENESR

Auteurs

Sandra Andreu
Philippe Arzoumanian
Daniel Auverlot
Linda Ben Ali
Pierrette Briant
Gérard Briaud
Étienne Dalibard
Jean-Pierre Dalous
Mireille Dubois
Aurélie Demongeot
Francine Dupouy
Yann Ètève
Laurent Fauvet
Lisa Fratacci
Sylvie Fumel
Christèle Gauthier

Marie-Laurence Jaspar
Roselyne Kerjosse
Denise Latouche
Florence Lefresne
Sylvie Le Laidier
Béatrice Le Rhun
Nathalie Marchal
Aline Landreau-Mascaro
Hélène Michaudon
Fabrice Murat
Pascale Poulet-Coulibando
Patricia Prouchandy
Danielle Prouteau
Juliette Robin
Thierry Rocher
Sophie Ruiz
Alexia Stéfanou
Claire Steinmetz
Fanny Thomas
Mustapha Touahir
Bruno Trosseille

Vente DEPP/DVE
61-65, rue Dutot – 75732 Paris Cedex 15

ISSN : 1152-5088
ISBN 978-2-11-151361-7
Pour la version numérique,
ISBN 978-2-11-151362-4
Dépôt légal : décembre 2016

L'ÉTAT DE L'ÉCOLE 2016

Coûts • Activités • Résultats

**30 indicateurs
sur le système
éducatif français**



n° 26 - Décembre 2016

Préface

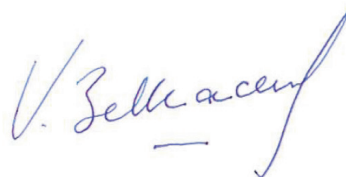
Pour la 26^e année, L'état de l'École est un ouvrage de référence dont les indicateurs annuels permettent de mesurer l'évolution du système éducatif.

La loi de refondation de l'école de la République lui a fixé des objectifs ambitieux : élever le niveau de compétences, de connaissances et de culture de tous les enfants, réduire les inégalités sociales et territoriales. L'amélioration des résultats, enjeu essentiel des réformes engagées depuis 2012, est une condition essentielle pour que tous les jeunes Français se voient offrir toutes les chances de réussir.

Les trente indicateurs montrent que l'investissement de la nation pour son école est toujours plus important, avec un système éducatif qui mène à la qualification de plus en plus de jeunes.

Mais ils montrent aussi, année après année, que les inégalités persistent, parfois peuvent s'aggraver, en particulier en fonction de l'origine sociale. Ainsi les chances de réussite ne sont pas les mêmes pour tous.

En ce sens L'état de l'École invite à mesurer tout le chemin parcouru depuis le début des années 1990, mais dessine aussi des marges de progrès réelles qui doivent orienter les politiques publiques.

A handwritten signature in blue ink, reading 'N. Vallaud-Belkacem'.

Najat Vallaud-Belkacem

Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

Sommaire

Coûts

- 1 p. 14 La dépense pour l'éducation
- 2 p. 16 La dépense d'éducation pour le premier degré
- 3 p. 18 La dépense d'éducation pour le second degré
- 4 p. 20 La dépense d'éducation pour l'enseignement supérieur
- 5 p. 22 La formation continue
- 6 p. 24 L'aide sociale aux collégiens et aux lycéens

Activités

- 7 p. 26 Les personnels de l'Éducation nationale
- 8 p. 28 Les personnels de l'enseignement scolaire
- 9 p. 30 La durée de scolarisation
- 10 p. 32 L'éducation prioritaire
- 11 p. 34 La scolarisation des élèves en situation de handicap
- 12 p. 36 La scolarisation et les conditions d'accueil dans le premier degré
- 13 p. 38 Les conditions d'accueil dans le second degré
- 14 p. 40 Les formations en apprentissage
- 15 p. 42 La scolarisation dans le second degré
- 16 p. 44 La voie professionnelle scolaire
- 17 p. 46 L'accès à l'enseignement supérieur
- 18 p. 48 Le climat scolaire

Résultats

- 19 p. 50 La maîtrise des compétences du socle
- 20 p. 52 Cedre : compétences en maîtrise de la langue en fin d'école
- 21 p. 54 Cedre : compétences langagières et littératie en fin de collège
- 22 p. 56 Les compétences en lecture des jeunes (JDC)
- 23 p. 58 L'accès au niveau IV de formation
- 24 p. 60 La réussite au baccalauréat
- 25 p. 62 Le niveau de diplôme
- 26 p. 64 Les sorties aux faibles niveaux d'études
- 27 p. 66 La scolarité des filles et des garçons
- 28 p. 68 Le niveau d'études selon le milieu social
- 29 p. 70 Le diplôme et l'exposition au chômage
- 30 p. 72 Le diplôme, la situation sociale et le salaire

Présentation

Pour sa 26^e édition, *L'état de l'École* rassemble les trente indicateurs qui apparaissent essentiels pour analyser notre système éducatif, en apprécier les évolutions et mesurer l'impact des politiques mises en œuvre. Les tendances décrites dans les numéros précédents se confirment : durant les vingt-six dernières années, l'effort de la nation a été considérable et s'est traduit par une élévation spectaculaire du niveau de qualification, sans toutefois parvenir à diminuer les inégalités, en particulier celles liées à l'origine sociale, ni à réduire un noyau d'élèves en grande difficulté scolaire.

Comme les années précédentes trois thèmes structurent ce volume : les coûts, les modalités de scolarisation, les résultats, avec à la fois un historique permettant de lire les évolutions du système et des comparaisons internationales. L'objectif à travers trente indicateurs est d'alimenter le débat public autour de l'école pour contribuer à améliorer la réussite de tous les élèves.

L'effort financier pour l'école s'est accentué ces dernières années.

La rentrée 2015 s'est inscrite dans un triple contexte. D'abord, la hausse des effectifs se poursuit avec près de 17 000 écoliers supplémentaires, de 39 000 élèves dans le deuxième degré (52 000 lycéens en plus, mais 13 000 collégiens en moins) et de 80 000 étudiants supplémentaires. Le nombre d'apprentis baisse moins que les années précédentes. Ensuite, s'il reste stable dans le deuxième degré, le tissu scolaire dans le premier degré continue à se resserrer puisqu'on compte environ 480 écoles de moins (soit - 1 %). Enfin, cette année encore, l'État a délivré plus de 1,7 million de diplômes de niveau V et de niveau IV, 17 000 de plus que l'année dernière.

Depuis les années 1980, l'effort de la nation pour l'éducation a été constant. En effet, la dépense intérieure d'éducation atteint 147,8 milliards d'euros, soit 6,8 % du PIB. Chaque élève ou étudiant représente une dépense moyenne de 8 440 euros, contre 4 680 euros au début des années 1980 (en euros de 2015). Cette dépense moyenne recouvre des situations contrastées. Dans le premier degré, même si de 1980 à 2015, la dépense par élève a augmenté de 92,2 % en euros constants, elle reste nettement inférieure à la moyenne de l'OCDE. Dans le second degré, au contraire, la dépense par élève a moins augmenté entre 1980 et 2015 (+ 65,9 % en euros constants), mais reste très supérieure à la moyenne des pays de l'OCDE. En ce qui concerne l'enseignement supérieur, la France se situe un peu au-dessus de la moyenne de l'OCDE, mais avec de très fortes disparités selon les filières de formation.

L'effort de l'État pour aider les élèves les moins favorisés socialement par l'intermédiaire d'aides financières s'est renforcé à la rentrée 2015 : 1 357 657 collégiens et lycéens en ont bénéficié contre 1 332 539 à la rentrée précédente, pour un montant lui aussi en augmentation, soit sous forme d'aides directes du ministère (653,1 millions d'euros contre 621,8 millions à la rentrée précédente), soit sous forme d'aides versées par les CAF (1 929,4 millions d'euros contre 1 900,3 millions l'année précédente). En deux rentrées, les aides aux familles ont ainsi progressé de 60,4 millions d'euros.

Cet effort se traduit aussi dans le nombre d'enseignants recrutés : depuis 1995, le nombre d'enseignants du premier degré a augmenté par rapport au nombre d'élèves scolarisés, ce qui a permis une nette amélioration de l'encadrement des élèves, avec toutefois une diminution entre 2008 et 2011, largement compensée par la suite. Dans le second degré, les taux d'encadrement restent très favorables, même si le nombre d'élèves par classe a tendance à augmenter avec la reprise démographique.

En outre, l'effort fait en direction des établissements regroupant le plus d'élèves rencontrant des difficultés se lit à travers la nouvelle carte de l'éducation prioritaire et la création des REP+, expérimentés à la rentrée 2014 et généralisés à la rentrée 2015, qui vise à concentrer les moyens d'enseignement et d'accompagnement sur les établissements et les écoles en ayant le plus besoin, ainsi qu'à scolariser le plus possible les enfants dès deux ans.

Enfin plus de 350 000 enfants handicapés sont maintenant scolarisés soit en milieu ordinaire, en classe ordinaire ou dans un dispositif particulier, soit dans un établissement spécialisé

En quarante ans l'élévation du niveau de formation est spectaculaire.

Les progrès réalisés dans l'enseignement ont permis d'élever fortement le niveau de diplôme des jeunes générations. Ainsi, la part des jeunes de 18 à 24 ans qui ne sont pas en formation et n'ont aucun diplôme ou seulement le diplôme national du brevet (DNB) a diminué de façon spectaculaire, passant de plus de 40 % en 1978 à moins de 10 % aujourd'hui.

La rénovation de la voie professionnelle, mise en place en 2009 en supprimant le cycle BEP et en instaurant systématiquement une scolarité en trois ans conduisant au baccalauréat, a permis une augmentation considérable du nombre de lycéens se présentant à l'examen et le

réussissant. C'est ainsi que 78 % des jeunes d'une génération ont obtenu leur baccalauréat à la session 2015, dont 28 % dans la voie professionnelle, alors qu'en 1980 seulement 28 % d'une génération y parvenait. De plus, 87 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans ont un diplôme de l'enseignement secondaire, contre 78 % de la population comprise entre 25 à 64 ans, ce qui situe la France largement au-dessus de la moyenne de l'OCDE. Or on considère qu'un pays qui a une population massivement diplômée d'études secondaires longues possède par rapport aux autres des atouts importants dans le cadre du développement économique.

Dans ce contexte il faut voir dans la diminution de l'espérance de scolarisation, qui a un peu régressé, passant de 18,6 années au début des années 2000 à 18,3 années en 2014, un signe plutôt positif : c'est le résultat des politiques successives visant à la baisse du redoublement et permettant aux élèves d'arriver plus vite et plus jeunes que leurs aînés à la fin de leurs études.

Toutefois les inégalités ont tendance à se renforcer.

Malgré toutes ses réussites, notre système éducatif peine à réduire les inégalités sociales dans deux domaines : les résultats scolaires et l'accès au diplôme.

Dans le domaine des résultats scolaires, les évaluations Cedre consacrées à la maîtrise de la langue à la fin de l'école et à la fin du collège apportent un éclairage inquiétant : même si les résultats sont stables depuis douze ans, les différences de niveau restent très marquées par l'origine sociale.

Les compétences en lecture des jeunes, mesurées lors de la journée de défense et de citoyenneté mettent en lumière que 9,9 % d'entre eux rencontrent des difficultés, la moitié de ceux-ci étant très sérieusement handicapée dans la vie courante, même si une comparaison sur les cinq dernières années montre une légère diminution.

Les disparités sont importantes selon le milieu social en ce qui concerne l'obtention du baccalauréat, le baccalauréat obtenu et les études supérieures, et elles ont peu varié depuis dix ans : ainsi 84 % des enfants de cadres obtiennent le bac contre 57 % des enfants d'employés ou d'ouvriers. Les baccalauréats obtenus sont différents : 77 % des enfants de cadres bacheliers obtiennent un baccalauréat général contre 32 % des enfants d'ouvriers bacheliers. À l'inverse, 44 % des enfants d'ouvriers bacheliers obtiennent un baccalauréat professionnel contre 9 % des enfants de cadres.

Par ailleurs, dans le contexte d'un marché du travail dégradé, il existe des disparités importantes et les écarts entre les niveaux de diplôme se creusent puisque 11,6 % des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur sont au chômage contre 51,4 % de ceux possédant le brevet des collèges ou n'ayant aucun diplôme.

Enfin, les écarts se sont également creusés entre les filles et les garçons puisque, dans les années 1990, 33 % des filles et 32 % des garçons obtenaient un diplôme supérieur, alors que, dans les années 2012/2013/2014, 50 % des filles ont un diplôme de l'enseignement supérieur contre 40 % des garçons. Or si les femmes réussissent mieux dans le système scolaire et universitaire, leur rémunération, à diplôme équivalent, est sensiblement inférieure à celle des hommes, et la différence s'accroît sensiblement avec l'âge. ■

La population scolaire

Une population scolaire et étudiante en hausse lors de la rentrée 2015

À la rentrée 2015, les effectifs totaux d'élèves, d'apprentis et d'étudiants accueillis dans les secteurs public et privé de métropole et des départements d'outre-mer (DOM) dépassent les 15,5 millions. Avec une hausse de 140 000 par rapport à 2014, la rentrée 2015 confirme la tendance engagée à la rentrée 2009.

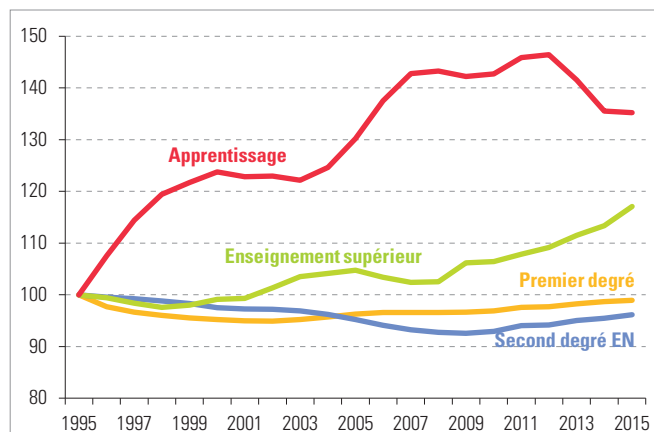
L'enseignement supérieur demeure le premier contributeur de cette hausse globale, avec une augmentation du nombre d'inscriptions de près de 80 000, soit + 3,2 %. Cette augmentation est en partie imputable à l'accroissement des doubles inscriptions à l'université des étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE). Tous les types d'établissement participent à cette croissance même si les préparations au DUT et les sections de techniciens supérieurs sont en retrait.

Dans le premier degré, longtemps marqué par les effets de la baisse démographique, puis par le recul de la scolarisation à deux ans, les effectifs augmentent de 0,2 % à la rentrée 2015 : ils baissent dans l'enseignement préélémentaire (- 0,4 %), mais progressent dans l'élémentaire (+ 0,7 %). La hausse se poursuit dans les unités localisées pour l'inclusion scolaire qui accueillent des élèves handicapés (ULIS : + 1,5 %).

Le second degré Éducation nationale connaît globalement une croissance plus vive (+ 0,7 %) de ses effectifs que l'année précédente. Elle est essentiellement portée par le second cycle général et technologique, où elle atteint + 3,5 %. Après la diminution enregistrée en 2014, les effectifs du second cycle professionnel repartent à la hausse (+ 0,6 %).

La baisse des apprentis de l'enseignement secondaire se poursuit mais à un rythme plus ralenti que les années précédentes (- 2,1 %). Comme les apprentis du supérieur reprennent leur progression (+ 3,8 %), le nombre total d'apprentis se maintient.

Évolution des effectifs par degré d'enseignement depuis 1995 (base 100 en 1995)



Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, public et privé.

Source : MENESR-DEPP et DGESIP-DGRI SIES.

Population scolaire et étudiante – Ensemble des élèves des premier et second degrés (y compris enseignements adaptés), des apprentis, des étudiants en université et hors université, dans le secteur public et le secteur privé en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (y compris Mayotte à partir de 2011). Il est à remarquer que les recensements relatifs à l'enseignement supérieur comptabilisent des inscriptions et non des étudiants.

Évolution des effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis (en milliers)

	1980-1981	1990-1991	2000-2001	2010-2011	2011-2012 y c. Mayotte	2012-2013 y c. Mayotte	2013-2014 y c. Mayotte	2014-2015 y c. Mayotte	2015-2016p y c. Mayotte
Premier degré de l'Éducation nationale	7 396,3	6 953,4	6 552,0	6 664,3	6 710,7	6 718,9	6 760,6	6 788,6	6 805,2
Préélémentaire	2 456,5	2 644,2	2 540,3	2 539,1	2 561,8	2 557,0	2 580,9	2 574,9	2 563,6
Élémentaire (CP-CM2)	4 810,0	4 218,0	3 953,0	4 080,8	4 102,1	4 115,7	4 132,6	4 165,7	4 193,0
Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés (ASH) ¹	129,8	91,2	58,7	44,3	46,8	46,2	47,2	48,0	48,7
Second degré de l'Éducation nationale	5 309,2	5 725,8	5 614,4	5 353,2	5 415,6	5 422,0	5 472,8	5 497,1	5 536,4
Premier cycle	3 261,9	3 253,5	3 290,9	3 126,4	3 185,2	3 216,7	3 237,6	3 243,6	3 229,8
Second cycle professionnel	807,9	750,0	705,4	705,5	694,7	657,5	670,3	663,0	667,0
Second cycle général et technologique	1 124,4	1 607,6	1 501,5	1 425,7	1 440,0	1 452,2	1 470,6	1 498,9	1 550,9
Enseignement adapté du second degré (Segpa)	114,9	114,6	116,6	95,6	95,8	95,6	94,4	91,7	88,8
Second degré agriculture²	117,1	116,2	151,3	149,9	153,6	147,5	148,6	143,7	144,5
Scolarisation dans établissements de la santé²	96,2	88,2	81,4	71,5	72,6	72,8	71,7	70,3	71,4
Centre de formation des apprentis³	244,1	226,9	376,1	433,5	443,3	444,8	430,1	411,8	410,8
Apprentis de l'enseignement secondaire	225,4	219,0	314,7	314,9	313,4	302,8	286,3	267,1	261,4
Apprentis de l'enseignement supérieur	0,0	1,3	51,2	111,4	122,9	135,4	138,0	138,8	144,1
Pré-apprentis en CFA	18,7	6,6	10,2	7,2	6,9	6,7	5,8	5,9	5,3
Enseignement supérieur³	1 184,1	1 717,1	2 160,3	2 319,6	2 350,9	2 379,2	2 432,0	2 471,2	2 551,1
Total général	14 346,9	14 827,5	14 935,4	14 992,1	15 146,8	15 185,2	15 315,8	15 382,7	15 519,4
Total élèves du premier degré ⁴	7 482,9	7 032,8	6 625,2	6 728,6	6 776,1	6 784,4	6 825,2	6 851,9	6 869,5
Total élèves et apprentis du second degré ⁴	5 680,0	6 076,4	6 098,8	5 832,4	5 896,9	5 886,2	5 920,6	5 920,9	5 954,8
Total étudiants et apprentis du Supérieur	1 184,1	1 718,4	2 211,4	2 431,0	2 473,8	2 514,6	2 570,0	2 610,0	2 695,2

1. Enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés dispensé dans des ULIS (précédemment dénommées CLIS dans l'enseignement élémentaire).

2. Sans double compte avec le ministère en charge de l'éducation nationale. Pour les établissements relevant du ministère en charge de la santé, les doubles comptes ne sont repérés que depuis 2008.

3. Données provisoires pour l'année 2015.

4. Tous ministères confondus. Les élèves scolarisés dans les établissements médico-éducatifs et hospitaliers de la Santé ont été répartis à hauteur de 90 % et 10 % entre le premier et le second degré.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, public et privé.

Sources : MENESR-DEPP et DGESIP-DGRI-SIES.

Les établissements et les diplômes

Les établissements

En regard de l'évolution des effectifs scolaires, l'évolution du nombre d'établissements fait ressortir une tendance à la baisse dans le premier degré (un peu plus de 51 700 écoles, maternelles et élémentaires, en 2015 contre près de 69 000 en 1980) et à une relative stabilité dans le second degré (près de 11 400 collèges, LP et lycées, publics ou privés).

En 2015, l'éducation prioritaire a connu une profonde refondation s'appuyant sur deux nouveaux réseaux : les réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP +) et les réseaux d'éducation prioritaire (REP). Au total, près de 8 000 établissements publics relèvent de l'éducation prioritaire à la rentrée 2015.

Évolution du nombre d'écoles

	1980-1981	1990-1991	2001-2002	2010-2011	2011-2012 yc. Mayotte	2012-2013 yc. Mayotte	2013-2014 yc. Mayotte	2014-2015 yc. Mayotte	2015-2016 yc. Mayotte
Public									
Écoles maternelles	15 996	18 829	18 448	16 056	15 686	15 435	15 215	15 079	14 784
Écoles élémentaires	45 664	39 009	34 279	32 466	32 453	32 237	32 091	31 883	31 651
Total	61 660	57 838	52 727	48 522	48 139	47 672	47 306	46 962	46 435
Privé									
Écoles maternelles	363	419	245	133	129	123	127	137	138
Écoles élémentaires	6 663	5 966	5 395	5 143	5 150	5 142	5 147	5 126	5 172
Total	7 026	6 385	5 640	5 276	5 279	5 265	5 274	5 263	5 310
Total public et privé	68 686	64 223	58 367	53 798	53 418	52 937	52 580	52 225	51 745

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, public et privé.

Évolution du nombre d'établissements du second degré

	1980-1981	1990-1991	2001-2002	2010-2011	2011-2012 yc. Mayotte	2012-2013 yc. Mayotte	2013-2014 yc. Mayotte	2014-2015 yc. Mayotte	2015-2016 yc. Mayotte
Public									
Collèges	4 891	5 019	5 139	5 253	5 270	5 274	5 271	5 279	5 290
Lycées professionnels	1 353	1 362	1 096	973	960	942	924	901	874
Lycées généraux et technologiques	1 134	1 294	1 527	1 576	1 584	1 587	1 589	1 595	1 600
EREA	n.d.	82	80	80	79	79	79	79	79
Total	7 378	7 757	7 842	7 882	7 893	7 882	7 863	7 854	7 843
Privé									
Collèges	1 757	1 814	1 802	1 765	1 776	1 777	1 786	1 796	1 807
Lycées professionnels	978	809	650	664	670	660	659	652	640
Lycées généraux et technologiques	1 194	1 290	1 094	1 064	1 077	1 065	1 053	1 040	1 040
EREA	—	—	—	—	1	1	1	1	1
Total	3 929	3 913	3 546	3 493	3 524	3 503	3 499	3 489	3 488
Total public et privé	11 307	11 670	11 388	11 375	11 417	11 385	11 362	11 343	11 331

n.d. : information non disponible.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, public et privé.

Établissements en éducation prioritaire à la rentrée 2015

	Réseaux d'éducation prioritaire renforcé (REP +)	Réseaux d'éducation prioritaire (REP)
Écoles	2 425	4 353
Collèges	352	743

Champ : France métropolitaine + DOM, public.

Source : MENESR-DEPP.

Les diplômes délivrés

À la session 2015, près de 1 700 000 diplômes ont été délivrés aux collégiens et lycéens par les ministères en charge de l'éducation nationale et de l'agriculture : 706 000 diplômes nationaux du brevet aux élèves de troisième, 619 000 baccalauréats dans les trois filières (générale, technologique, professionnelle), auxquels s'ajoutent 332 000 diplômes professionnels de niveau V (CAP et BEP).

Beaucoup moins forte qu'au cours des années 1970 ou 1980, l'évolution du nombre de diplômes enregistrée depuis 1990, variable selon leur niveau, s'explique d'abord par le déplacement général vers le haut des niveaux de formation. Le développement du baccalauréat professionnel, sensible depuis sa création au milieu des années 1980, s'est accéléré entre 2010 et 2014 grâce aux effets de la réforme de cette voie. À la session 2015, le nombre de bacheliers professionnels diminue (achèvement de l'arrivée simultanée de candidats l'ayant préparé en trois ou quatre ans). Le nombre d'admis au CAP, réduit de moitié de 1990 à 2006, a retrouvé la croissance jusqu'en 2013.

Plutôt freinée ces dernières années du fait des tendances démographiques à la baisse, la progression du nombre de diplômes délivrés se trouve en revanche renforcée par le phénomène de hausse générale des taux de succès aux examens : depuis 1990, ils gagnent ainsi 11 à 13 points au brevet et au BEP, 15 points au baccalauréat, et 19 au CAP.

Évolution du nombre des diplômes délivrés

		1990	1995	2000	2010	2011 y c. Mayotte	2012 y c. Mayotte	2013 y c. Mayotte	2014 y c. Mayotte	2015 y c. Mayotte
Brevet	présents	803 156	805 317	771 589	747 702	764 630	780 545	777 449	790 665	817 089
	admis	584 453	592 153	601 110	624 012	637 640	661 141	658 198	674 958	705 596
	% succès	72,8	73,5	77,9	83,5	83,4	84,7	84,7	85,4	86,4
CAP¹	présents	415 825	376 420	294 794	195 617	224 221	222 948	231 425	228 540	224 695
	admis	269 798	270 721	221 241	159 666	185 466	186 269	194 022	191 203	188 386
	% succès	64,9	71,9	75,0	81,6	82,7	83,5	83,8	83,7	83,8
BEP¹	présents	230 625	308 407	315 566	237 364	192 946	190 250	181 979	180 120	177 265
	admis	161 811	206 453	232 879	181 097	148 349	150 794	151 580	148 014	143 869
	% succès	70,2	66,9	73,8	76,3	76,9	79,3	83,3	82,2	81,2
Baccalauréat général	présents	332 638	382 310	339 380	320 597	321 569	327 960	331 994	336 070	346 596
	admis	250 864	287 046	271 155	279 751	283 821	293 837	305 316	305 667	317 054
	% succès	75,4	75,1	79,9	87,3	88,3	89,6	92,0	91,0	91,5
Baccalauréat technologique	présents	169 406	183 154	193 107	163 585	157 239	150 406	144 396	142 455	137 978
	admis	115 808	138 267	152 778	133 431	129 472	125 121	124 853	129 210	125 144
	% succès	68,4	75,5	79,1	81,6	82,3	83,2	86,5	90,7	90,7
Baccalauréat professionnel	présents	33 095	90 716	117 019	137 033	185 824	243 423	201 806	232 190	219 375
	admis	24 602	65 936	92 617	118 586	156 063	190 899	159 241	190 773	176 646
	% succès	74,3	72,7	79,1	86,5	84,0	78,4	78,9	82,2	80,5
Tous baccalauréats	présents	535 139	656 180	649 506	621 215	664 632	721 789	678 196	710 715	703 949
	admis	391 274	491 249	516 550	531 768	569 356	609 857	589 410	625 650	618 844
	% succès	73,1	74,9	79,5	85,6	85,7	84,5	86,9	88,0	87,9
Total des admis tous diplômes		1 407 336	1 560 576	1 571 780	1 496 543	1 540 811	1 608 061	1 593 210	1 639 825	1 656 695

1. Y compris les diplômes de l'enseignement agricole à partir de 1995.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

Source : MENESR-DEPP.

Multipliée par 1,9 depuis 1980, la dépense intérieure d'éducation atteint 147,8 milliards d'euros en 2015, ce qui représente 6,8 % du PIB et 8 440 euros par élève ou étudiant.

EN 2015, la dépense intérieure d'éducation (DIE) atteint 147,8 milliards d'euros, soit 6,8 % de la richesse nationale (PIB) (tableau 1.1). Pour l'éducation, la collectivité nationale, tous financeurs confondus, réalise un effort financier à hauteur de 8 440 euros par élève ou étudiant.

Entre 1980 et 2015, en euros constants (prix 2015), la dépense d'éducation a crû, en moyenne, légèrement plus vite que la richesse nationale (+ 1,9 % contre + 1,8 % par an), mais sa part dans le PIB a fluctué (figure 1.2). Dans les années 1980, elle passe de 6,5 % à 6,9 % en 1985 pour revenir à son niveau de départ en 1989. Ces années correspondent à la mise en place des lois de décentralisation. Après 1989, la part de la DIE dans le PIB augmente fortement pour atteindre 7,7 % en 1995 et 1996, progression due notamment à l'effort important des collectivités territoriales ainsi qu'à la revalorisation de la rémunération des personnels enseignants. En revanche, la décennie suivante voit cette part décroître régulièrement jusqu'à atteindre 6,6 % en 2007, le PIB enregistrant une progression plus forte que celle de la DIE (+ 29 % contre + 12 %). En 2009, en partie sous l'effet de la récession, la part de la DIE dans le PIB remonte à 7,1 %, puis subit à nouveau une légère baisse et se stabilise autour de 6,8 % entre 2011 et 2015.

La croissance de la DIE depuis les années 1980 s'explique moins par l'accroissement du nombre d'élèves que par celui du coût de chaque élève : tous niveaux confondus, il progresse sur la période 1980-2015 de près de 1,7 % par an en prix constants (figure 1.3). De multiples facteurs expliquent cette hausse : poids croissant des enseignements du

second degré et du supérieur, amélioration de l'encadrement dans le premier degré, revalorisation du statut des enseignants. Si les dépenses moyennes par élève des premier et second degrés ont crû dans des proportions importantes, respectivement de 92 % et de 66 %, la dépense moyenne par étudiant du supérieur n'a augmenté que de 40 %, la forte hausse des effectifs ayant absorbé la plus grande part de l'augmentation des crédits consacrés à l'enseignement supérieur.

Les trois quarts des dépenses sont des charges de personnel, essentiellement supportées par l'État qui participe ainsi de manière prépondérante au financement de la DIE, à hauteur de 57,4 % en 2015 dont 53,7 % pour le MENESR. Les collectivités territoriales assurent 23,5 % du financement total initial. Leur part s'accroît dans le second degré et le supérieur de 2006 à 2009, notamment du fait du transfert aux départements et aux régions de la gestion des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE¹) du second degré et des nouvelles compétences des régions en matière de formations sanitaires et sociales. Les ménages, quant à eux, participent à hauteur de 7,8 %.

Les comparaisons internationales rapportent aux PIB nationaux les dépenses consacrées à la seule formation initiale (hors formation continue). La France se situe en 2013 – dernière année disponible pour les comparaisons internationales –, très légèrement au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE (5,3 % contre 5,2 %), en deçà du Royaume-Uni, des États-Unis, et de la Finlande, mais nettement au-dessus du Japon, de l'Allemagne, de l'Espagne ou de l'Italie (figure 1.4). ■

La dépense intérieure d'éducation agrège toutes les dépenses effectuées par l'ensemble des agents économiques, pour les activités d'éducation : enseignement, organisation du système éducatif (administration générale, orientation, documentation pédagogique et recherche sur l'éducation), restauration et hébergement, médecine scolaire, transports et dépenses demandées par les institutions (fournitures, livres, habillement).

Cette dépense est évaluée chaque année par le compte de l'éducation, dont les méthodes, le champ et les concepts évoluent périodiquement. Pour permettre un suivi chronologique, les principales séries de données sont alors rétropolées et les montants ainsi recalculés peuvent donc différer de ceux des éditions précédentes de L'État de l'École.

Les montants des dépenses de la dernière année sont des montants provisoires.

Financement initial : financement avant prise en compte des transferts entre les différents agents économiques. C'est donc ce qui est à la charge effective de chacun des agents. Financement final : notion qui permet d'étudier la relation entre le dernier financeur et, soit le producteur, soit l'activité d'éducation.

1. Anciens personnels techniques, ouvriers et de service (TOS).

La dépense pour l'éducation

1

1.1 – La dépense pour l'éducation

	1980	2000	2010	2014	2015p
Dépense intérieure d'éducation (DIE)					
aux prix courants (en milliards d'euros)	29,4	108,2	139,3	146,0	147,8
aux prix 2015 (en milliards d'euros)	76,2	134,4	145,1	147,0	147,8
DIE/PIB (en %)	6,5 %	7,3 %	7,0 %	6,8 %	6,8 %
Dépense moyenne par élève					
aux prix courants (en euros)	1 810	6 250	8 070	8 370	8 440
aux prix 2015 (en euros)	4 680	7 760	8 400	8 430	8 440
Structure du financement initial (en %)					
État ¹	67,9 %	64,0 %	57,9 %	57,1 %	57,4 %
dont MENESR	60,3 %	56,7 %	52,9 %	53,3 %	53,7 %
Collectivités territoriales	14,3 %	19,9 %	23,9 %	23,8 %	23,5 %
Autres administrations publiques et CAF ²	0,4 %	2,2 %	2,3 %	2,8 %	2,8 %
Entreprises	6,7 %	6,6 %	8,3 %	8,5 %	8,5 %
Ménages	10,7 %	7,3 %	7,6 %	7,8 %	7,8 %

2015p : données provisoires.

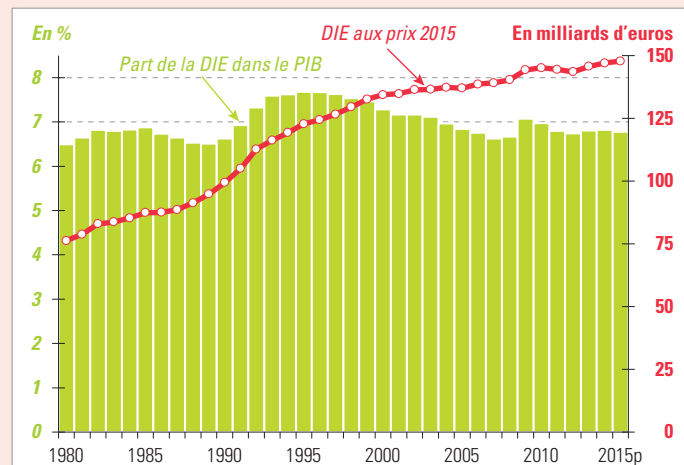
1. État = MENESR + autres ministères + reste du monde.

2. L'ARS (allocation de rentrée scolaire versée par la CAF) a été créée en 1986.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Source : MENESR-DEPP.

1.2 – Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) et de sa part dans le PIB (depuis 1980)

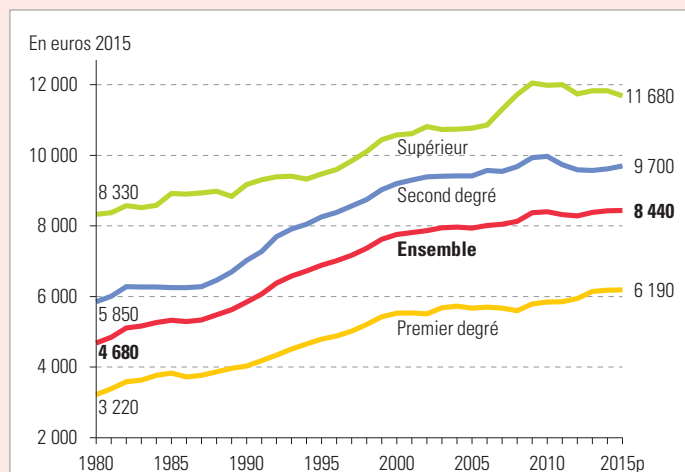


Lecture : en 2015, la DIE s'élève à 147,8 milliards d'euros (courbe avec échelle de droite) ce qui représente 6,8 % du PIB (bâtons avec échelle de gauche).

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Source : MENESR-DEPP.

1.3 – Évolution de la dépense moyenne par élève aux prix 2015 en euros (depuis 1980)

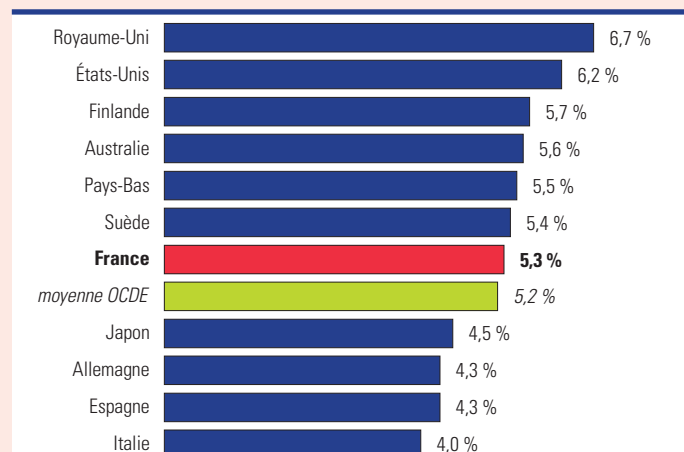


2015p : données provisoires.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Source : MENESR-DEPP.

1.4 – Dépense d'éducation (formation initiale) par rapport au PIB (2013)



Source : OCDE, Regards sur l'éducation, 2016.

En 2015, un peu moins de 30 % de la dépense intérieure d'éducation, soit 42,5 milliards d'euros, ont été consacrés à l'enseignement du premier degré. Depuis 1980, la dépense pour un élève du premier degré a augmenté de 92,2 % en prix constants, pour s'établir à 6 190 euros en 2015.

EN 2015, la dépense d'éducation pour le premier degré (enseignement préélémentaire et élémentaire, adaptation scolaire, scolarisation des élèves handicapés et activités liées) représente 42,5 milliards d'euros (tableau 2.1).

Les collectivités territoriales financent 36,2 % de cette dépense, essentiellement les communes qui prennent en charge la rémunération de personnels non enseignants (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles [Atsem] et autres), ainsi que les dépenses de fonctionnement et d'investissement des écoles. Tous financeurs confondus, les dépenses de personnel représentent 77,4 % de la dépense des producteurs d'éducation, dont 26,5 % pour les personnels non enseignants.

De 1980 à 1992, la part de la dépense d'éducation consacrée au premier degré avait quasi continûment régressé, de 29,2 % à 26,6 %, avant de se redresser tendanciellement pour atteindre 28,8 % en 2015. Depuis 1980, la dépense globale pour le premier degré a augmenté de 91,2 % à prix constants, soit légèrement moins que la dépense intérieure d'éducation (93,9 %).

De 1980 à 2015, dans un contexte de baisse ou de stagnation des effectifs d'élèves du premier degré et de revalorisation des carrières des enseignants (création du corps des professeurs des écoles), la dépense pour un élève du premier degré est passée, à prix constants, de 3 220 euros à 6 190 euros,

soit une augmentation de 92,2 % ou, en moyenne, de 1,9 % par an (figure 2.2). La croissance, rapide jusqu'en 2000, ralentit un peu ensuite. Néanmoins, entre 2010 et 2015, la dépense moyenne dans le premier degré croît encore de 6,0 %, alors qu'elle baisse pour les autres niveaux (-2,5 % dans le second degré et -2,7 % dans l'enseignement supérieur).

De 1980 à 1997, les dépenses annuelles moyennes par élève de l'enseignement préélémentaire et élémentaire se sont nettement rapprochées, grâce à l'augmentation du nombre moyen d'enseignants par élève et à l'important accroissement des dépenses de personnel des communes en préélémentaire. Ensuite, elles restent relativement proches avec, depuis 2013, un léger avantage pour un élève de préélémentaire (6 350 euros en 2015) par rapport à un élève d'élémentaire (6 090 euros en 2015).

De 1990 à 2015, le coût d'une scolarité primaire théorique (3 ans en préélémentaire et 5 ans en élémentaire) sans redoublement ni raccourcissement de cycle, s'est accru de 55 %, passant de 32 010 à 49 490 euros (en euros constants) (tableau 2.3).

Les comparaisons internationales de coûts moyens par élève de l'enseignement élémentaire montrent qu'en 2013 la France se situe nettement en dessous de la moyenne de l'OCDE, très en deçà de pays comme les États-Unis, le Royaume-Uni ou la Suède (figure 2.4). ■

La dépense d'éducation pour le premier degré comprend l'ensemble des dépenses pour les établissements publics et privés de France métropolitaine et des Dom pour l'enseignement et les activités liées : hébergement et restauration, administration, orientation, médecine scolaire, fournitures scolaires, transports scolaires, etc., pour la partie correspondant au premier degré. Dans le compte de l'éducation l'enseignement spécialisé du premier degré n'est pas distingué de l'enseignement élémentaire. Les dépenses des collectivités territoriales liées aux nouveaux rythmes scolaires sont sans doute sous-estimées ici, la présentation des comptes des communes ne permettant pas toujours de les identifier. La dépense d'éducation pour le premier degré est évaluée chaque année par le compte de l'éducation, dont les méthodes, le champ et les concepts évoluent périodiquement. Pour permettre un suivi chronologique, les principales séries de données sont alors rétopolées et les montants ainsi recalculés peuvent donc différer de ceux des éditions précédentes de L'état de l'École. Les montants des dépenses de la dernière année sont des montants provisoires.

L'indicateur international est présenté en équivalents dollars convertis en utilisant les parités de pouvoir d'achat qui sont des taux de conversion monétaire permettant d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies.

La dépense d'éducation pour le premier degré

2

2.1 – La dépense d'éducation pour le premier degré

	1980	2000	2010	2014	2015p
DIE pour le premier degré					
aux prix courants (en milliards d'euros)	8,6	29,8	38,0	42,0	42,5
aux prix 2015 (en milliards d'euros)	22,2	37,0	39,5	42,3	42,5
Part dans la DIE (en %)	29,2 %	27,5 %	27,2 %	28,8 %	28,8 %
Dépense moyenne par élève aux prix 2015 (en euros)	3 220	5 530	5 840	6 180	6 190
Structure du financement initial (en %)¹					
État ²		55,5 %	54,1 %		55,3 %
dont MENESR			55,3 %	53,9 %	55,1 %
Collectivités territoriales			36,4 %	37,6 %	36,2 %
Autres administrations publiques et CAF			1,6 %	2,4 %	2,5 %
Entreprises			0,0 %	0,0 %	0,0 %
Ménages			6,5 %	5,9 %	6,0 %

2015p : données provisoires.

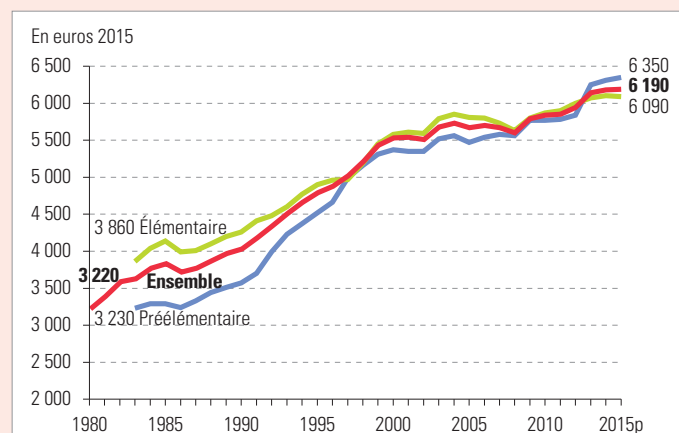
1. La structure du financement initial du 1^{er} degré n'a pas été rétropolée avant 2006.

2. État = MENESR + autres ministères + reste du monde.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Source : MENESR-DEPP.

2.2 – Évolution de la dépense moyenne par élève du premier degré aux prix 2015 en euros (depuis 1980)



2015p : données provisoires.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Source : MENESR-DEPP.

2.3 – Dépense théorique par élève pour une scolarité primaire¹ (aux prix 2015)

	1990		2015p	
	en euros	en %	en euros	en %
Préélémentaire	10 700	33,4	19 050	38,5
Élémentaire	21 310	66,6	30 440	61,5
Total	32 010	100,0	49 490	100,0

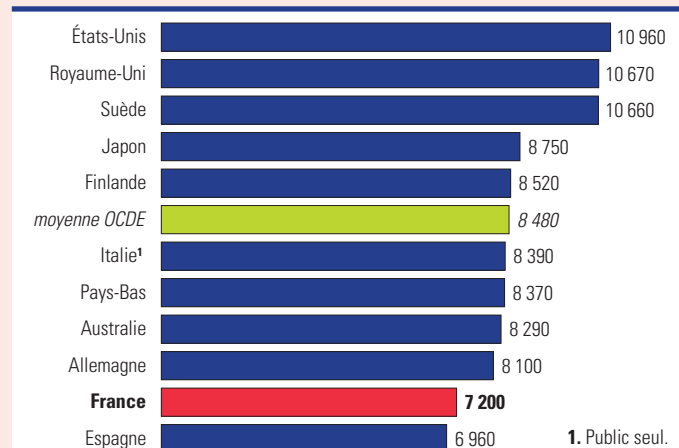
2015p : données provisoires.

1. 3 ans en préélémentaire et 5 ans en élémentaire (sans redoublement, sans raccourcissement de cycle).

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Source : MENESR-DEPP.

2.4 – Dépense moyenne pour un élève de l'élémentaire Public et privé, en équivalents dollars (2013)



1. Public seul.

Source : OCDE, Regards sur l'éducation, 2016.

En 2015, le pays a consacré 58,3 milliards d'euros à l'enseignement du second degré, soit 39,4 % de la dépense intérieure d'éducation.

Depuis 1980, la dépense moyenne par élève a crû de 65,9 % en prix constants pour s'établir à 9 700 euros en 2015.

EN 2015, le pays a consacré 58,3 milliards d'euros au second degré (activités d'enseignement et activités liées), soit 39,4 % de la dépense intérieure d'éducation contre 42,9 % en 1980 ([tableau 3.1](#)). Fluctuant autour de 43 % jusqu'en 2000 cette part suit une tendance décroissante depuis.

En prix constants, la dépense totale pour le second degré a augmenté de 78,4 % entre 1980 et 2015, soit + 1,7 % en moyenne par an. Au cours de cette période, la dépense par élève a crû de 65,9 %, moins fortement que dans le premier degré ([figure 3.2](#)). Cette hausse, rapide de 1986 à 2000 (plus de 47 %) est due, d'une part, à l'amélioration de la carrière des enseignants, et d'autre part, aux conséquences des lois de décentralisation. En effet, suite au transfert des crédits d'apprentissage, de transports scolaires (à partir de 1984), de fonctionnement des collèges et des lycées (1986) et d'équipement de ces établissements (progressivement à partir de 1986), les départements et les régions ont participé plus massivement à la dépense d'éducation dans le second degré. Ensuite, la croissance s'essouffle pour s'inverser entre 2010 et 2013 (- 4 %). La diminution des dépenses des collectivités territoriales (de près de 8 %), conjuguée à la légère croissance des effectifs (+ 0,8 %) au cours de la période, explique cette baisse. Entre 2013 et 2015, la dépense par élève connaît un léger rebond de 1,3 %, du fait de l'augmentation de la dépense d'éducation plus rapide que celle des effectifs.

À partir de 2006, on assiste à une nouvelle vague de décentralisation avec un transfert de compétences entraînant la prise en charge des adjoints techniques

territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE)¹ par les régions et les départements, ainsi que de la part correspondante du forfait d'externat pour les établissements secondaires privés sous contrat. Les collectivités territoriales financent ces nouvelles compétences par le biais de taxes affectées déjà existantes : en 2015, elles assurent 21,7 % du financement initial contre environ 15,5 % en 2006. En 2015, l'État ne finance plus que les deux tiers de la DIE du second degré, contre près des trois quarts en 2006.

En 2015, la dépense pour un collégien est de 8 510 euros. Pour un lycéen en enseignement général ou technologique, elle est de 11 040 euros et pour un lycéen en enseignement professionnel, elle atteint 12 410 euros. Une scolarité commencée à l'âge de trois ans et menant, en 15 ans, à un baccalauréat général et technologique sans redoublement ni raccourcissement de cycle est évaluée à 116 640 euros en 2015 contre 80 250 euros en 1990 (aux prix 2015), soit une augmentation de 45 % depuis 1990 ([tableau 3.3](#)). Une scolarité menant à un baccalauréat professionnel, en 16 ans puis en 15 ans à partir de 2008 (mise en place de la réforme de la voie professionnelle), est évaluée à 120 760 euros en 2015, en augmentation de 27 % depuis 1990.

Les comparaisons internationales de dépense moyenne par élève montrent que la France présente une dépense par élève relativement élevée dans l'enseignement secondaire, 11 480 équivalents dollars en 2013 contre 9 810 pour la moyenne des pays de l'OCDE ([figure 3.4](#)) ■.

La dépense d'éducation pour le second degré comprend l'ensemble des dépenses pour les établissements publics et privés de France métropolitaine et des Dom pour l'enseignement et les activités liées : restauration et hébergement, administration, orientation, médecine scolaire, fournitures scolaires, transports scolaires, rémunération des personnels d'éducation en formation, etc., pour la partie correspondant au second degré. Cette dépense est évaluée chaque année par le compte de l'éducation, dont les méthodes, le champ et les concepts évoluent périodiquement. Pour permettre un suivi chronologique, les principales séries de données sont alors rétropolées et les montants ainsi recalculés peuvent donc différer de ceux des éditions précédentes de L'État de l'École. Les montants des dépenses de la dernière année sont des montants provisoires.

L'indicateur international est présenté en équivalents dollars convertis en utilisant les parités de pouvoir d'achat qui sont des taux de conversion monétaire permettant d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies.

1. Anciens personnels techniciens, ouvriers et de service (TOS).

La dépense d'éducation pour le second degré

3

3.1 – La dépense d'éducation pour le second degré (y compris l'apprentissage au niveau secondaire)

	1980	2000	2010	2014	2015p
DIE pour le second degré					
aux prix courants (en milliards d'euros)	12,6	46,1	56,7	57,3	58,3
aux prix 2015 (en milliards d'euros)	32,7	57,3	59,0	57,7	58,3
Part dans la DIE (en %)	42,9 %	42,6 %	40,7 %	39,3 %	39,4 %
Dépense moyenne par élève aux prix 2015 (en euros)	5 850	9 200	9 970	9 620	9 700
Structure du financement initial (en %)¹					
État ²		65,2 %	67,0 %		66,9 %
dont MENESR		61,9 %	64,0 %		63,9 %
Collectivités territoriales		23,5 %	21,5 %		21,7 %
Autres administrations publiques et CAF		2,3 %	2,4 %		2,4 %
Entreprises		2,0 %	2,0 %		2,0 %
Ménages		7,0 %	7,1 %		7,0 %

2015p : données provisoires.

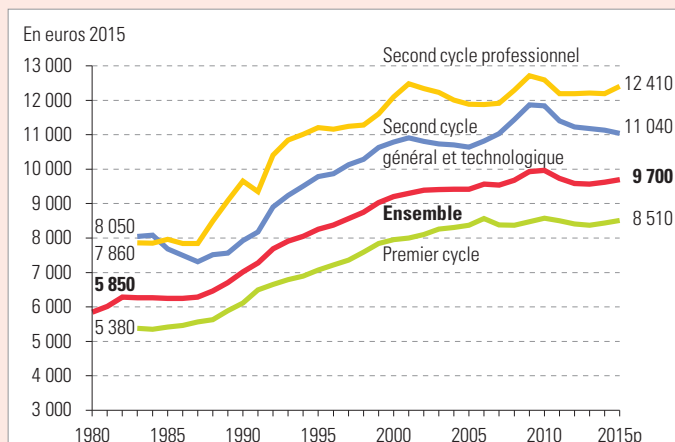
1. La structure du financement initial du second degré n'a pas été rétropolée avant 2006.

2. État = MENESR + autres ministères + reste du monde.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Source : MENESR-DEPP.

3.2 – Évolution de la dépense moyenne par élève du second degré aux prix 2015 en euros (depuis 1980)



2015p : données provisoires.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Source : MENESR-DEPP.

3.3 – Dépense théorique pour quelques scolarités-types, sans redoublement (aux prix 2015)

Scolarités-types	Durée totale	Dépense totale (en euros)	
		1990	2015p
Baccalauréat général et technologique	15 ans	80 250	116 640
Baccalauréat professionnel	15 ou 16 ans ¹	95 100	120 760

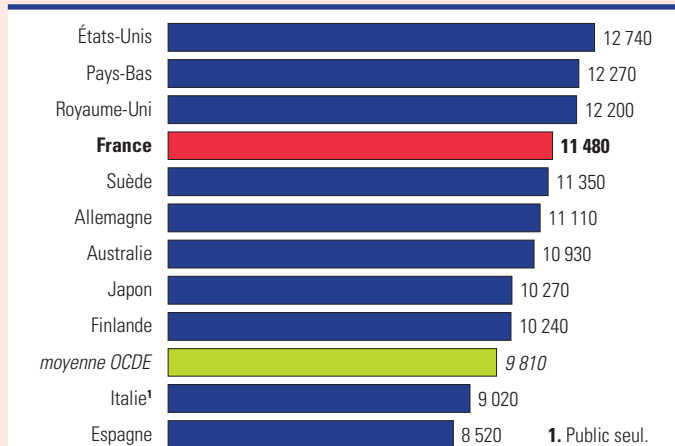
2015p : données provisoires.

1. 16 ans avant la réforme de la voie professionnelle qui commence à s'appliquer progressivement à partir de la rentrée 2008, 15 ans ensuite.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Source : MENESR-DEPP.

3.4 – Dépense moyenne pour un élève du secondaire Public et privé, en équivalents dollars (2013)



1. Public seul.

Source : OCDE, Regards sur l'éducation, 2016.

Pour l'enseignement supérieur, la collectivité nationale a dépensé 30,1 milliards d'euros en 2015. Cette dépense a été multipliée par 2,6 depuis 1980 (euros constants).

La dépense moyenne par étudiant a augmenté de 40 % sur la même période et s'élève à 11 680 euros en 2015.

LA COLLECTIVITÉ nationale a consacré 30,1 milliards d'euros à l'enseignement supérieur en 2015. Depuis 1980, cette dépense a connu une forte croissance (+ 2,7 % en moyenne par an). Son poids dans la dépense intérieure d'éducation (DIE) est passé de 15,1 % en 1980 à 20,3 % en 2015 (tableau 4.1).

La progression de la DIE du supérieur, en euros constants, est contrastée dans le temps. D'abord soutenue de 1980 à 1995 avec une hausse de 4,2 % en moyenne par an, elle n'est plus que de 1,5 % par an de 1995 à 2006. Elle repart ensuite de 2006 à 2009 avec un rythme annuel moyen de 3,5 %, grâce à un effort budgétaire accru sans toutefois atteindre le niveau de progression des années 1980. Depuis 2010, elle croît plus lentement, en moyenne de 1,0 % par an et connaît même un très léger recul en 2012 (- 0,6 %).

Si sur l'ensemble de la période, la DIE au profit du supérieur a été multipliée par 2,6, la croissance de la dépense moyenne par étudiant est moins rapide, car le nombre d'inscrits dans l'enseignement supérieur double sur la période. La dépense par étudiant atteint ainsi 11 680 euros en 2015, soit 40 % de plus qu'en 1980. Dans le même temps, la dépense moyenne par élève du second degré augmentait de 65,9 %. La période 2006 – 2009, qui connaît à la fois une augmentation rapide de la DIE (voir *supra*) et un ralentissement de la croissance des effectifs inscrits, voit la dépense par étudiant augmenter de 3,5 % en moyenne par an. En revanche, depuis 2009, le ralentissement de la DIE conjuguée à une reprise de la hausse des effectifs se traduit par une baisse de la dépense par étudiant de 0,5 % par an.

Les coûts moyens par étudiant sont très différents selon les filières de formation (figure 4.2). Ils varient, en 2015, de 10 390 euros par an pour un étudiant d'université à 13 760 pour un étudiant de STS et 15 100 pour un élève de CPGE (classe préparatoire aux grandes écoles). Ces dépenses moyennes ont eu tendance à se rapprocher, à partir du milieu des années 2000, mais elles s'écartent à nouveau depuis 2 ans (voir méthodologie ci-contre). Le coût théorique d'un cycle de 3 ans, menant sans redoublement à une licence, est évalué à 31 160 euros en 2015, quand un cycle en 2 ans menant à un BTS reviendrait à la collectivité à 27 520 euros (tableau 4.3).

La part de l'État est prépondérante dans le financement de la DIE pour le supérieur (67,9 %), loin devant celles des collectivités territoriales (10,7 %) et des ménages (9,4 %). Certaines aides directes ou indirectes financées par l'État, et qui bénéficient aux étudiants ou à leur famille, n'apparaissent pas dans la DIE pour l'enseignement supérieur : elles sont d'ordre fiscal (majoration du quotient familial) ou non directement liées au statut étudiant (allocation logement à caractère social). Leur prise en compte (hors versements des régimes sociaux) porterait en 2015 la dépense par étudiant de 11 680 euros à 12 880 euros.

Les comparaisons internationales (qui reposent sur des données nationales pas toujours homogènes) montrent que la dépense annuelle moyenne par étudiant en France est, en 2013, un peu supérieure à celle de la moyenne des pays de l'OCDE (16 190 équivalents dollars contre 15 770) (figure 4.4) ■.

La dépense d'éducation pour l'enseignement supérieur comprend l'ensemble des dépenses pour les établissements publics et privés de la France métropolitaine et des DOM pour l'enseignement supérieur et les activités liées : œuvres, bibliothèques et recherche universitaires, administration, etc. (hors formation continue).

Cette dépense est évaluée chaque année par le compte de l'éducation, dont les méthodes, le champ et les concepts évoluent périodiquement. Pour permettre un suivi chronologique, les principales séries de données sont susceptibles de faire l'objet d'une rétropolation, les montants ainsi recalculés peuvent donc différer de ceux des éditions précédentes.

Les montants des dépenses de la dernière année sont des montants provisoires.

La baisse de la dépense par étudiant de l'université, plus importante entre 2013 et 2014, est pour moitié due à un changement de périmètre : à partir de 2014, certains établissements dont la vocation première n'est pas l'enseignement et dans lesquels la dépense par étudiant (calculée en rapportant l'ensemble du budget aux faibles effectifs d'étudiants) est particulièrement élevée, ont été retirés du champ de l'université (comme l'institut de physique du globe, le Muséum d'histoire naturelle, etc.). Ne sont plus pris en compte non plus, les élèves des IEP et des écoles d'ingénieurs rattachés aux universités dont les budgets ne sont plus identifiables à partir du RAP 2014.

La définition de l'université retenue par le compte de l'éducation est ainsi alignée sur celle des RAP. Le périmètre est inchangé entre 2014 et 2015.

Il n'a pas été possible de rétropoler ce mouvement.

Pour les comparaisons internationales, sont également comptabilisées les dépenses de R&D relatives à certains organismes (ex. : CNRS). Les indicateurs internationaux sont présentés en équivalents dollars (voir méthodologie page 16).

La dépense d'éducation pour l'enseignement supérieur

4

4.1 – La dépense d'éducation pour le supérieur (y compris l'apprentissage au niveau supérieur)

	1980	2000	2010	2014	2015p
DIE pour le supérieur					
aux prix courants (en milliards d'euros)	4,5	18,6	27,4	29,8	30,1
aux prix 2015 (en milliards d'euros)	11,5	23,1	28,6	30,0	30,1
Part dans la DIE (en %)	15,1 %	17,2 %	19,7 %	20,3 %	20,3 %
Dépense moyenne par étudiant aux prix 2015 (en euros)	8 330	10 580	11 980	11 830	11 680
Structure du financement initial (en %)¹					
État		71,4 %	67,9 %		67,9 %
dont MENESR			62,9 %	60,6 %	60,7 %
Collectivités territoriales			10,6 %	10,6 %	10,7 %
Autres administrations publiques²			1,7 %	3,2 %	3,2 %
Entreprises			7,8 %	8,8 %	8,8 %
Ménages			8,5 %	9,5 %	9,4 %

2015p : données provisoires.

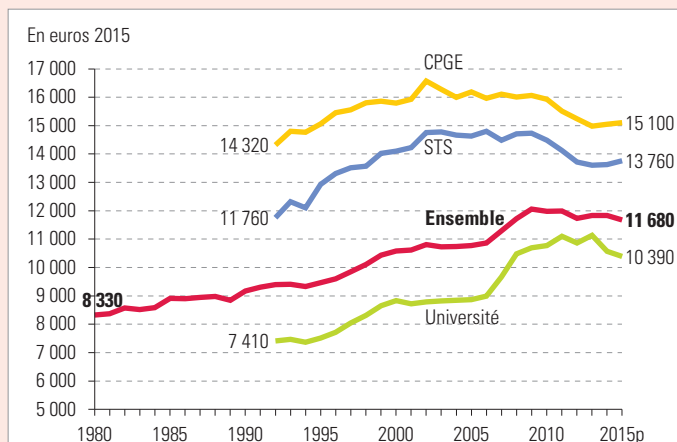
1. La structure du financement initial du supérieur n'a pas été rétropolée avant 2006.

2. Y compris chambres consulaires et ANR depuis 2014.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Source : MENESR-DEPP.

4.2 – Évolution de la dépense moyenne par étudiant aux prix 2015 en euros (depuis 1980)¹



2015p : données provisoires.

1. Voir méthodologie ci-contre pour l'évolution de la dépense moyenne par étudiant à l'université en 2013-2014.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Source : MENESR-DEPP.

4.3 – Exemples de dépense théorique pour l'obtention de diplômes supérieurs, sans redoublement (aux prix 2015)

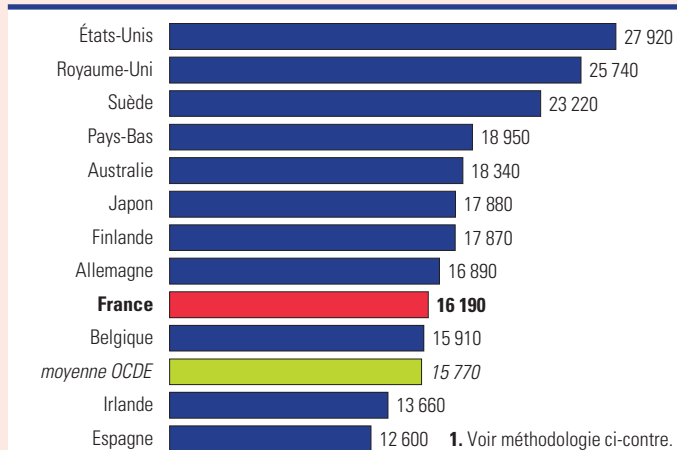
Diplôme supérieur	Durée totale	Dépense totale	
		1992	2015p
Licence	3 ans	22 220	31 160
BTS	2 ans	23 520	27 520

2015p : données provisoires.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Source : MENESR-DEPP.

4.4 – Dépense moyenne pour un étudiant, y compris activités de recherche et de développement¹, en équivalents dollars (2013)



1. Voir méthodologie ci-contre.

Source : OCDE, Regards sur l'éducation, 2016.

5 La formation continue

En 2015, 14,3 milliards d'euros ont été consacrés à la formation continue et 2,7 milliards aux formations extrascolaires, soit au total 11,5 % de la dépense intérieure d'éducation. Bien plus fréquente qu'en 1971, la formation continue dépend toujours de la qualification des salariés et de la taille des entreprises.

LES DÉPENSES consacrées à la formation continue s'élèvent en 2015 à 14,3 milliards d'euros (selon le compte de l'éducation, qui présente une différence de périmètre avec le compte de la formation professionnelle – voir méthodologie ci-contre). De 2006 à 2015, cette dépense a augmenté de 0,5 % en euros constants (prix 2015) ; celle pour l'enseignement extrascolaire est au même niveau en 2015 qu'en 2006. Cependant, depuis 2010, la part de la formation continue et des formations extrascolaires dans la DIE suit une tendance à la baisse (– 0,9 point) ([tableau 5.1](#)).

En 2015, en financement initial, c'est-à-dire avant transferts, ces dépenses sont principalement supportées par les entreprises (51,2 %) et les collectivités locales (21,0 %). L'État en finance 11,6 % pour la formation de ses agents et celle des demandeurs d'emploi. Le ministère chargé du travail est le premier des financeurs publics. Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche assure 2,6 % du financement total.

La loi de 1971 sur la formation continue avait des objectifs économiques (efficacité des entreprises) et individuels (promotion sociale). En près de 40 ans, l'accès des salariés à la formation professionnelle a quadruplé (de 11 % à 42,4 % ; [tableau 5.2](#)) et en 2013, le taux de participation financière des entreprises se situe bien au-delà de l'obligation légale (elles y consacrent 2,65 % du montant des salaires bruts, contre 1,35 % en 1972). Plus nombreux à partir en

formation, les salariés suivent cependant des stages de plus courte durée (27 heures contre 62 heures en 1972).

La formation continue demeure inégalement répartie selon la catégorie socioprofessionnelle, la taille et le secteur d'activité des entreprises. Malgré un rattrapage en faveur des ouvriers et employés depuis le milieu des années 1980, le personnel qualifié reste le premier bénéficiaire des actions. Ainsi, en 2013, 54,7 % des ingénieurs ou techniciens et agents de maîtrise (pour seulement 32,3 % des ouvriers), ont suivi un stage de formation financé par leur employeur ([tableau 5.3](#)).

La participation à la formation dépend fortement de la taille des entreprises, en France comme dans la plupart des pays de l'Union européenne : 16,5 % en 2013 dans les entreprises de 10 à 19 salariés, contre 53,1 % au-delà de 2 000 salariés. Cette différence, qui se maintient dans le temps ([figure 5.4](#)), se retrouve dans l'effort financier des entreprises : 1,3 % de la masse salariale dans les entreprises de 10 à 19 salariés contre 3,7 % dans celles de 2 000 salariés et plus.

Les dispositions mises en place en 1972 ont été complétées en 2004 par un droit individuel à la formation de 20 heures par salarié et par an. Pour l'heure, ce dispositif reste peu usité et ne semble donc pas en mesure de corriger significativement les taux d'accès des catégories les moins formées. ■

La dépense pour l'activité de formation continue rassemble les dépenses de tous les agents économiques (État, administrations territoriales et autres, entreprises, ménages) pour l'organisation des actions de formation continue, y compris les stages organisés en interne par les entreprises ou les administrations. La méthode de calcul des dépenses de formation continue dans le compte de l'éducation a changé en 2014 par rapport aux éditions précédentes de l'État de l'École. Les données ont été recalculées sur la période 2006-2013 afin de se rapprocher de certains concepts du compte de la formation professionnelle établi par le ministère en charge du travail (DARES), notamment pour le fonctionnement de la formation continue hors MENESR. Le champ reste cependant plus restreint pour le compte de l'éducation qui ne prend pas l'apprentissage, la rémunération des stagiaires ni les exonérations de charges afférentes aux contrats en alternance comme dépenses de formation continue. Ainsi, le compte de la formation professionnelle de la DARES s'élève en 2013 à 31,4 milliards d'euros.

La loi de 1971 sur la formation professionnelle a créé, pour les employeurs de dix salariés et plus, l'obligation de participer chaque année au financement de la formation de leur personnel. Chaque entreprise est tenue de déposer auprès des services fiscaux une déclaration 24-83 qui retrace la façon dont elle s'est acquittée de son obligation. Depuis 1972, ces informations sont saisies et traitées par le Céreq.

5.1 – La dépense pour la formation professionnelle continue et l'enseignement extrascolaire

	2006	2010	2012	2014	2015p
DIE pour la formation continue					
aux prix courants (en milliards d'euros)	12,9	14,4	14,4	14,3	14,3
aux prix 2015 (en milliards d'euros)	14,2	15,0	14,7	14,3	14,3
DIE pour l'enseignement extrascolaire¹					
aux prix courants (en milliards d'euros)	2,4	2,8	2,6	2,6	2,7
aux prix 2015 (en milliards d'euros)	2,7	2,9	2,6	2,7	2,7
Part dans la DIE (en %)	12,2 %	12,4 %	12,0 %	11,6 %	11,5 %
Structure du financement initial (en %)					
État ²	24,2 %	17,8 %	15,9 %	11,7 %	11,6 %
dont MENESR	3,7 %	2,3 %	2,6 %	2,6 %	2,6 %
Collectivités territoriales	16,5 %	18,7 %	17,8 %	21,2 %	21,0 %
Autres administrations publiques	3,0 %	4,9 %	5,1 %	4,4 %	4,4 %
Entreprises	45,6 %	47,9 %	50,1 %	51,0 %	51,2 %
Ménages	10,7 %	10,7 %	11,1 %	11,7 %	11,8 %

2015p : données provisoires.
Financement initial : voir méthodologie indicateur 1 p. 14.
1. L'enseignement « extrascolaire » comprend notamment les activités des conservatoires municipaux et des autres établissements dispensant de l'éducation non formelle (c'est-à-dire qui ne délivrent pas de diplômes ou de certifications reconnus nationalement).
2. État = MENESR + autres ministères + reste du monde.
Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Source : MENESR-DEPP.

5.3 – Accès à la formation selon la qualification (%)

	1985	1995	2000	2005	2010	2011	2012	2013
Ouvriers non qualifiés	10	17	17	30,4	32	32,3	32,1	32,3
Ouvriers qualifiés	18	26	29					
Employés	21	30	32	32,5	34,3	34,8	36,2	35,7
Techniciens et agents de maîtrise	38	51	54	53,7	54	55,5	55,9	54,7
Cadres, ingénieurs	36	50	52	52,3	54,9	56,5	55,5	54,7
Ensemble	23	34	37	39,4	41,7	42,7	42,9	42,4

Note : il s'agit des stagiaires pris en charge par l'employeur dans le cadre du plan de formation, de période de professionnalisation ou du DIF. Ne sont pas inclus les contrats de professionnalisation et les CIF.
Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Source : Déclarations 2483, Céreq.

5.2 – Évolution de l'accès à la formation continue (%)

	1972	1980	1990	1995	2005	2011	2012	2013
Hommes	12,4	20,1	35,0	36,1	42,6	45,1	45,3	45,1
Femmes	6,9	13,9	29,4	32,7	35,4	39,4	39,9	39,1
Ensemble	10,7	17,5	31,8	34,3	39,4	42,7	42,9	42,4

Lecture : en 2013, 39,1 % des femmes et 45,1 % des hommes ont participé à une formation financée par leur employeur.

Note : il s'agit des stagiaires pris en charge par l'employeur dans le cadre du plan de formation, de période de professionnalisation ou du DIF. Ne sont pas inclus les contrats de professionnalisation et les CIF.

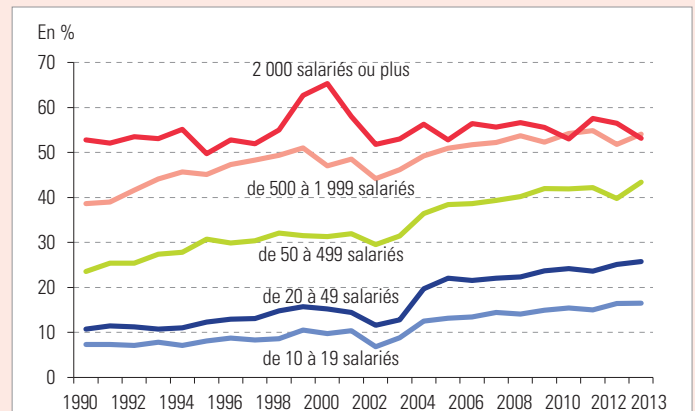
Nouveau redressement des données issues des déclarations 2483

Le calcul des pondérations des données 2483 destiné à compenser les formulaires 24-83 absents ou inexploitable a été revu, notamment pour être davantage représentatif des entreprises de 10 à 19 salariés. Ce nouveau calcul affecte à la fois les montants de dépenses des entreprises qui ont été revus à la hausse et les taux d'accès des salariés, revus à la baisse. Ce nouveau calcul s'applique aux années 2005 à 2011. Avant 2005, les chiffres n'ont pas pu être recalculés avec la nouvelle méthode et les évolutions entre 2004 et 2005 sont donc à prendre avec précaution.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Source : Déclarations 2483, Céreq.

5.4 – Taux d'accès des salariés à la formation continue selon la taille des entreprises



Note : à partir de 1999, un redressement est effectué pour les entreprises de plus de 2 000 salariés, ce qui entraîne une révision à la hausse du taux d'accès.

Champ : France ; hors congé individuel de formation, contrats de professionnalisation et d'alternance.

Source : Céreq, déclarations fiscales 2483.

Un quart des collégiens et lycéens bénéficient d'une aide directe de l'État, sous forme de bourses : la proportion atteint 34,2 % en lycée professionnel. En incluant les primes et les fonds sociaux, le montant de l'aide directe totale atteint 653,1 millions d'euros en 2015.

DIFFÉRENTES formes d'aides financières permettent aux familles de mieux assurer les conditions de scolarisation de leurs enfants.

L'attribution, sous condition de ressources, des bourses et des primes pour les élèves du second degré représente pour le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche un effort budgétaire d'environ 608,2 millions d'euros en 2015. Les bourses attribuées concernent 1 357 657 jeunes (France métropolitaine et DOM y compris Mayotte, public et privé), soit 24,5 % de l'ensemble des élèves (*tableau 6.1*). Cette proportion, qui a peu varié depuis 2000, est beaucoup plus élevée dans les établissements publics que dans les établissements privés : 28,1 % contre 11,6 %. En 2015, ces bourses ont été attribuées à 840 844 collégiens et 516 813 lycéens ; la proportion de boursiers reste bien plus élevée en lycée professionnel (34,2 %) qu'en lycée général ou technologique (17,8 %) (*figure 6.2*).

Le dispositif des bourses au mérite, d'un montant de 800 euros, a concerné 81 378 bénéficiaires en 2015-2016. Ce chiffre est en légère augmentation par rapport à l'année scolaire précédente. De droit, ces

bourses sont attribuées aux boursiers de lycée ayant obtenu une mention « bien » ou « très bien » au diplôme national du brevet (DNB). Elles peuvent aussi être attribuées à des boursiers qui se sont distingués par leur effort dans le travail en classe de troisième.

Venant en complément des bourses de lycée, des primes sont attribuées aux boursiers en fonction des types et niveaux d'enseignements choisis : prime d'entrée en classe de seconde, première et terminale, et, pour certaines formations professionnelles ou technologiques, prime d'équipement et/ou prime de qualification. Les élèves boursiers internes bénéficient en outre d'une prime à l'internat (*tableau 6.3*). Des enveloppes de fonds sociaux (44,9 millions d'euros) sont versées aux établissements pour apporter une aide exceptionnelle aux familles défavorisées. Après consultation de la communauté éducative, le chef d'établissement décide des aides à accorder.

Par ailleurs, les caisses d'allocations familiales versent aux familles, sous condition de ressources, une allocation de rentrée scolaire (ARS), pour les enfants scolarisés de 6 à 18 ans. Modulé selon l'âge, le montant total de cette allocation est de 1,93 milliard d'euros en 2015 (*tableau 6.4*). ■

Bourses nationales. Elles sont payées sur des crédits du budget du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Les bourses et aides départementales ou régionales, non comptabilisées ici, sont prises en charge par les crédits des conseils départementaux ou régionaux.

Bourses du second degré. Le montant d'une bourse d'études du second degré est évalué en fonction des ressources et des charges des familles, selon un barème national. Les bourses de collège comportent trois taux d'un montant annuel de 84 euros, de 231 euros et de 360 euros. Les bourses de lycée concernent les élèves scolarisés en lycée et en EREA, y compris ceux de premier cycle (troisième prépa-pro, DIMA en CFA et MFR). Le montant de la bourse varie selon le nombre de parts dont bénéficie la famille. Ce nombre est fonction des ressources et des charges familiales et peut varier entre 3 et 10 parts. Le montant de la part de bourse est de 45,33 euros en 2015-2016.

Bourses d'enseignement d'adaptation Elles sont versées aux élèves soumis à l'obligation scolaire qui sont orientés dans un établissement d'enseignement spécialisé ou qui, en plus de leur scolarité normale, suivent des enseignements d'appoint ou de rééducation complémentaires dont la famille supporte le coût. Elles sont attribuées en fonction des charges et des ressources des familles.

Fonds social pour les cantines Ils ont été mis en place afin de faciliter l'accès à la restauration scolaire du plus grand nombre de collégiens et de lycéens et éviter ainsi que certains enfants ne se trouvent privés de repas parce que leur famille ne parvient pas à prendre en charge les frais de restauration.

Fonds sociaux collégiens et lycéens Ils sont destinés à faire face aux situations difficiles que peuvent connaître certains élèves ou leur famille pour assurer les dépenses de scolarité ou de vie scolaire. Ces aides exceptionnelles sont soit financières, soit en nature.

6.1 – Évolution du nombre d'élèves du second degré bénéficiant d'une aide financière

	2000-2001	2006-2007	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Effectifs de boursiers en collège	789 726	780 275	812 581	834 276	840 844
% de boursiers en collège	23,6 %	24,4 %	24,7 %	25,3 %	25,6 %
Effectifs de boursiers en LEGT	300 891	286 876	253 726	261 575	275 750
% de boursiers en LEGT	19,1 %	18,0 %	17,2 %	17,4 %	17,8 %
Effectifs de boursiers en LP	288 482	252 501	236 008	236 688	241 063
% de boursiers en LP	36,6 %	35,3 %	33,2 %	33,7 %	34,2 %
Total lycée	589 373	539 377	489 734	498 263	516 813
dont bourses au mérite en lycée	9 259	69 996	82 560	79 983	81 378
% de boursiers en lycée	26,7 %	24,4 %	22,4 %	22,6 %	22,9 %
Total boursiers (collèges et lycées)	1 379 099	1 319 652	1 302 315	1 332 539	1 357 657
% de boursiers (collèges et lycées)	24,8 %	24,4 %	23,8 %	24,2 %	24,5 %
Nombre de bénéficiaires de primes à la scolarité ¹	581 907	611 244	543 623	552 659	571 833

1. Prime d'équipement, prime à la qualification, prime d'entrée en seconde, première, terminale, prime d'internat (certaines primes sont cumulables) en lycée.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte depuis 2013, public et privé.

Source : MENESR-DGESCO.

6.3 – Aides aux élèves

Nature des aides	Montant 2001	Montant 2014	Montant 2015	Évolution 2001-2015	
	En milliers d'euros			En euros courants	En euros constants
Aides directes MENESR					
Bourses de collège	115 070	169 245	175 051	52,1 %	25,2 %
Bourses de lycée ¹	206 853	203 318	211 223	2,1 %	- 15,9 %
Bourses au mérite – lycée ²	7 055	63 986	65 102	n.s.	
Primes (lycée, sauf internat)	165 420	138 243	142 835	- 13,7 %	- 28,9 %
Prime à l'internat – collège ³		1 592	1 513		
Prime à l'internat – lycée ³		11 834	11 893		
Bourse d'enseignement d'adaptation	1 038	599	544	- 47,6 %	- 56,9 %
Fonds sociaux ⁴	67 900	32 992	44 947	- 33,8 %	- 45,5 %
Total aides directes MENESR	563 336	621 809	653 108	15,9 %	- 4,6 %
Allocation de rentrée scolaire⁵	1 233 762	1 900 329	1 929 397	56,4 %	28,7 %

n.s. : résultat non significatif.

1. La diminution est liée essentiellement à la baisse des effectifs d'élèves scolarisés en lycée.

2. Le dispositif a été modifié en 2006 avec une augmentation du montant et des bénéficiaires.

3. Créée à compter de la rentrée scolaire 2001-2002.

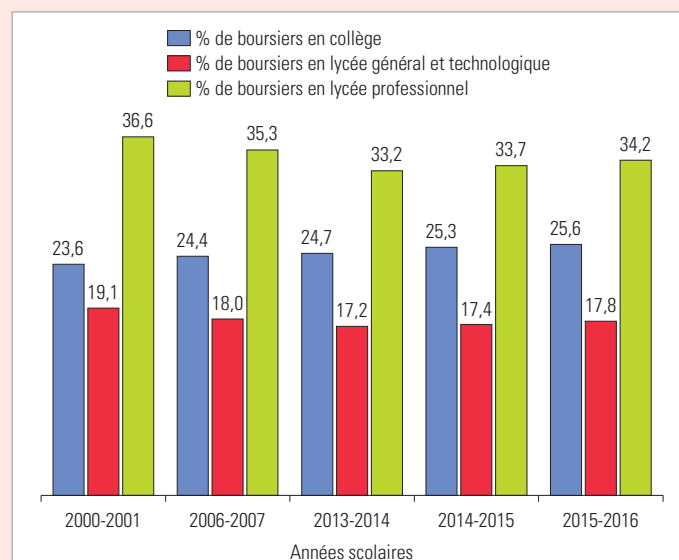
4. Ces montants n'incluent pas l'utilisation des reliquats par les EPLE.

5. Pour 2014 et 2015 : montant de l'ARS versé par les CAF uniquement.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte depuis 2014, public et privé.

Sources : MENESR-DGESCO, CNAF.

6.2 – Proportions de boursiers dans le second degré



Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte depuis 2013, public et privé.

Source : MENESR-DGESCO.

6.4 – Montants de l'aide moyenne aux boursiers¹ et aux bénéficiaires de l'ARS (en euros courants)

	2000-2001	2013-2014	2014-2015	2015-2016	Évolution 2000-2015
Aide moyenne en collège	152 €	201 €	205 €	210 €	+ 38,1 %
Effectifs de boursiers en collège ²	789,7	812,5	834,3	840,8	+ 6,5 %
Effectifs des élèves de collège ²	3 346,3	3 290,6	3 293,7	3 280,1	- 2,0 %
Aide moyenne en lycée	664 €	842 €	838 €	834 €	+ 25,6 %
Effectifs de boursiers en lycée ²	589,4	489,7	498,3	516,8	- 12,3 %
Effectifs des élèves de lycée ²	2 204,2	2 182,1	2 203,4	2 256,3	+ 2,4 %
Allocation de rentrée scolaire (ARS)	2000-2001	2013-2014	2014-2015	2015-2016	
6-10 ans		360 €	363 €	363 €	
11-14 ans	253 €	380 €	383 €	383 €	
15-18 ans		394 €	396 €	396 €	

1. Bourses + primes du MENESR, hors fonds sociaux et bourses d'enseignement d'adaptation (enseignement public et privé).

2. En milliers.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte depuis 2013, public et privé.

Sources : MENESR-DGESCO, CNAF.

Pour l'année scolaire 2015-2016, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche rémunère 1 073 500 personnes au titre de la mission interministérielle « enseignement scolaire » dont 932 100 relèvent du secteur public et 141 400 du secteur privé sous contrat. 81,5 % de ces personnels sont des enseignants.

DURANT L'ANNÉE scolaire 2015-2016, 1 073 500 personnes sont rémunérées sur crédits d'État par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche au titre de l'enseignement scolaire : 874 800 sont enseignants dans les secteurs public et privé sous contrat, soit 81,5 % de l'ensemble du personnel (tableau 7.1).

Dans le premier degré, la tendance depuis le milieu des années 1990 est à une légère croissance du nombre des enseignants (+ 4,7 % jusqu'à la rentrée 2010), qui fléchit aux rentrées 2011 et 2012. Les effectifs progressent à nouveau durant l'année scolaire 2013-2014 en raison du recrutement, pour une durée d'un an, des candidats admissibles à la session exceptionnelle 2014 des concours enseignants. En 2014, le nombre d'enseignants du premier degré est du même ordre qu'en 2013, du fait du nombre élevé d'admis aux concours d'enseignants. Il augmente à nouveau en 2015, du fait des recrutements (figure 7.3). Dans le second degré, la réduction des effectifs, presque continue depuis l'année 2003-2004 (près de 48 800 enseignants de moins jusqu'à 2012-2013), s'interrompt à la rentrée

2013. En 2014, le nombre d'enseignants est au même niveau qu'en 2013 et en 2015, il augmente à nouveau.

À la suite de leur affectation en école ou en établissement, 380 000 enseignants exercent dans les écoles publiques ou dans les classes sous contrat des écoles privées et 494 900 dans un établissement du second degré, public ou privé (tableau 7.2).

198 600 agents assurent des fonctions administratives, techniques, d'encadrement, d'inspection, d'éducation, d'orientation et d'assistance éducative dans les établissements publics, en rectorat, dans les services départementaux de l'Éducation nationale ou en administration centrale au titre de l'enseignement scolaire. Parmi ces agents, 82 700 assistants d'éducation, accompagnants d'élèves en situation de handicap, assistants pédagogiques et auxiliaires de vie scolaire ont été enregistrés en affectation dans les écoles et les établissements publics du second degré. À ces personnels s'ajoutent ceux dépendant d'autres ministères (Agriculture, Défense, Santé) ou d'organismes privés qui participent aussi à la formation des quelque 12 millions d'élèves. ■

Le personnel recensé est le personnel en activité rémunéré sur emploi permanent au titre du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, relevant des programmes de la mission interministérielle « enseignement scolaire » (MIES) dans le cadre de la LOLF (loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances mise en application le 1^{er} janvier 2006). Ces personnels sont décomptés en effectifs physiques. La LOLF se décline en missions, programmes et actions. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère. Ne sont pas pris en compte les personnels rémunérés sur ressources propres des établissements privés hors contrat ni les personnels de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

AVERTISSEMENT : Le système d'information utilisé pour présenter les effectifs des personnels a changé cette année. La base « bulletin de salaire » du système d'information sur les rémunérations a remplacé le fichier de paye utilisé précédemment qui s'est révélé incomplet sur les dernières années. Cette base est appariée à la base « BSA » (bilan social académique) issue des systèmes d'informations sur les ressources humaines (SIERH).

OBSERVATION : Le nombre d'accompagnants des élèves en situation de handicap est sous-estimé, probablement de l'ordre de 10 000 personnes à la rentrée scolaire 2015, en raison d'un défaut de remontée de ces nouveaux statuts depuis deux ans.

7.1 – Évolution des effectifs des personnels de l'Éducation nationale (hors enseignement supérieur)

		1999-2000	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Enseignants ¹	Public	734 977	719 032	711 587	726 002	724 658	733 428
	Privé	139 650	139 485	138 564	140 243	140 560	141 416
	Total	874 627	858 517	850 151	866 245	865 218	874 844
Personnels administratifs, techniques, d'encadrement, surveillance ²		311 232	196 876	203 687	204 748	201 549	198 638
<i>dont aides-éducateurs et assistants d'éducation, accompagnants des élèves en situation de handicap³, assistants pédagogiques⁴</i>		<i>61 470</i>	<i>83 600</i>	<i>90 806</i>	<i>89 863</i>	<i>86 772</i>	<i>82 678</i>
Total		1 185 859	1 055 393	1 053 838	1 070 993	1 066 767	1 073 482
<i>Part des enseignants⁵</i>		<i>73,8 %</i>	<i>81,3 %</i>	<i>80,7 %</i>	<i>80,9 %</i>	<i>81,1 %</i>	<i>81,5 %</i>

1. Enseignants dans les établissements des premier et second degrés public et privé, y compris les stagiaires affectés directement en école ou établissement depuis la rentrée 2010.
2. Les personnels rémunérés sur les chapitres « Formations supérieures et recherche universitaire » et « Vie étudiante » comptabilisés dans la publication « État de l'enseignement supérieur et de la recherche » ne sont plus comptabilisés depuis 2007, ni à partir de 2010, les personnels exerçant en administration centrale et rémunérés au titre de l'enseignement supérieur.
3. Corps créé en 2014 (décret du 27 juin 2014). Ces personnels ne sont recensés que partiellement dans les systèmes d'information utilisés. Leurs effectifs sont donc sous-estimés.
4. Les derniers aides éducateurs ont été recensés sur l'année scolaire 2006-2007.
5. La part des enseignants a été recalculée sur le total, y compris les assistants d'éducation, calcul différent de l'édition 2011.
- Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, public et privé sous contrat pour les enseignants, public pour les personnels administratifs, techniques ou d'encadrement.

Source : MENESR-DEPP, Fichier de paye janvier 2000, Base « bulletins de salaire » décembre 2011 à décembre 2015.

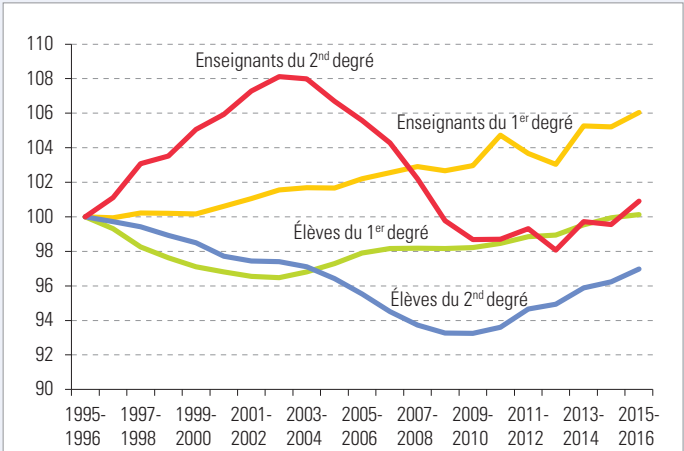
7.2 – Répartition des effectifs des personnels de l'Éducation nationale, en décembre 2015

Type de personnel	Effectifs
Enseignement scolaire du premier degré public	337 179
Enseignement du premier degré privé	42 787
Enseignement scolaire du second degré public	396 249
Enseignement du second degré privé	98 629
Total enseignants	874 844
Personnel administratif, technique, d'encadrement et de surveillance ¹	115 960
Assistants d'éducation et AESH ²	82 678
Total	1 073 482

1. Non compris les personnels rémunérés sur le chapitre « Formations supérieures et recherche universitaire », et ceux exerçant en administration centrale et rémunérés au titre de l'Enseignement supérieur.
2. AESH : accompagnants des élèves en situation de handicap.
- Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, public et privé sous contrat pour les enseignants, public et privé sous contrat pour les personnels administratifs, techniques ou d'encadrement.

Source : MENESR-DEPP, Base « bulletins de salaire » décembre 2015.

7.3 – Évolutions comparées des effectifs d'élèves et d'enseignants



Note : Les admissibles contractuels du premier degré privé n'étaient pas recensés dans l'édition 2014 de *L'état de l'École*. Ils ont été intégrés au titre de l'année 2013-2014.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, public et privé sous contrat.

Source : MENESR-DEPP, Fichiers de paye janvier 1996 à 2011, Base « bulletins de salaire » décembre 2011 à 2015.

Parmi les 874 800 enseignants rémunérés au titre de l'enseignement scolaire par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche au cours de l'année 2015-2016, 43,4 % exercent dans le premier degré et 56,6 % dans le second degré. 198 600 agents assurent la gestion de l'enseignement scolaire.

POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016, le premier degré public compte 337 200 enseignants, y compris les fonctionnaires-stagiaires (tableau 8.1). La quasi-totalité d'entre eux sont professeurs des écoles (98,1 %). Parmi les 42 800 enseignants des classes sous contrat du premier degré privé, 92,2 % ont une rémunération correspondant à celle des professeurs des écoles.

Les établissements du second degré public (y compris les classes post-baccalauréat) regroupent 396 200 enseignants, y compris les fonctionnaires-stagiaires (tableau 8.2). Plus de six enseignants sur dix (62,0 %) sont certifiés ou assimilés, plus d'un sur dix est agrégé (12,0 %), 0,5 % appartiennent au corps des professeurs de chaire supérieure et 14,8 % sont professeurs de lycée professionnel. Dans les classes sous contrat des établissements privés, 59,6 % des 98 600 enseignants sont rémunérés sur des échelles de certifiés ou de professeurs d'éducation physique et sportive, 3,7 % sur des échelles d'agrégés et 11,0 % sur celles des professeurs de lycée professionnel. Les adjoints d'enseignement représentent encore 1,7 % des enseignants du secteur privé. Tous les enseignants ne sont pas des titulaires : 4,2 % ne le sont pas dans le secteur public et 18,1 % dans le secteur privé sous contrat.

Plus d'un tiers des personnels non enseignants dédiés à l'enseignement scolaire sont des ASS (personnels administratifs, sociaux et de santé), parmi

lesquels ceux de catégorie C sont les plus nombreux (12,2 % de l'ensemble des agents non enseignants) (figure 8.3). Les DIEO (personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation) constituent près des deux-tiers des effectifs des non-enseignants. Les titulaires sont exclusivement en catégorie A et occupent principalement des fonctions de direction d'établissement et de conseillers principaux d'éducation. Le groupe des non-titulaires est essentiellement constitué des assistants d'éducation et accompagnant des élèves en situation de handicap. Les ITRF (ingénieurs, techniciens de recherche et de formation) regroupent 4,8 % de cette population.

Les enseignants du premier degré sont plus jeunes (41,6 ans en moyenne dans le public et 43,4 ans dans le privé) que ceux qui exercent dans le second degré (43,6 ans et 44,8 ans) (figure 8.4). La part des femmes est également beaucoup plus importante dans le premier degré et la féminisation d'autant plus prononcée que la population enseignante est jeune. Les femmes représentent 89,1 % des moins de 30 ans du premier degré public et 94,7 % de ceux du privé. Leur part est plus faible parmi les enseignants âgés de 50 ans et plus : 74,9 % (public) et 91,6 % (privé). La situation est semblable dans le second degré, les femmes de moins de 30 ans sont proportionnellement plus nombreuses (62,9 % et 71,4 %) que celles de 50 ans et plus (54,1 % et 65,3 %). ■

Le personnel recensé est le personnel en activité rémunéré sur emploi permanent au titre du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche – hors administration centrale pour les non-enseignants – relevant des programmes de la mission interministérielle : « enseignement scolaire (MIES) » dans le cadre de la LOLF (loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances mise en application le 1^{er} janvier 2006). La LOLF se décline en missions, en programmes et en actions. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

AVERTISSEMENT : Le système d'information utilisé pour présenter les effectifs des personnels a changé cette année. La base « bulletin de salaire » du système d'information sur les rémunérations a remplacé le fichier de paye utilisé précédemment qui s'est révélé incomplet sur les dernières années. Cette base est appariée à la base « BSA » (bilan social académique) issue des systèmes d'informations sur les ressources humaines (SIERH).

8.1 – Les enseignants du premier degré

	Secteur public			Secteur privé sous contrat		
	Enseignants	Part des femmes	Part des professeurs des écoles	Enseignants	Part des femmes	Part des professeurs des écoles
1999-2000	314 729	77,8	46,0	44 162	91,3	40,5
2011-2012	326 703	81,6	97,2	44 771	91,1	86,1
2012-2013	324 684	81,9	97,5	44 521	91,3	86,1
2013-2014	332 161	82,3	95,4	45 037	91,4	85,1
2014-2015	331 921	82,7	97,9	45 070	91,4	86,9
2015-2016	337 179	83,1	98,1	42 787	91,5	92,2

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENESR-DEPP, Fichier de paye janvier 2000, Base « bulletins de salaire » décembre 2011 à décembre 2015.

8.2 – Les enseignants du second degré

	Secteur public			Secteur privé sous contrat		
	Enseignants	Part des femmes	Part des certifiés	Enseignants	Part des femmes	Part des certifiés
1999-2000	420 248	56,7	58,3	94 994	65,8	39,6
2011-2012	392 329	57,8	61,8	94 714	66,0	60,6
2012-2013	386 903	58,0	61,8	94 043	66,1	60,6
2013-2014	393 841	58,2	60,7	95 206	66,3	59,5
2014-2015	392 737	58,3	62,0	95 490	66,3	60,8
2015-2016	396 249	58,3	62,0	98 629	66,9	59,6

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENESR-DEPP, Fichier de paye janvier 2000, Base « bulletins de salaire » décembre 2011 à décembre 2015.

8.3 – Personnels administratifs, techniques et d'encadrement¹ en décembre 2015

		Effectifs	%
Administratifs, sociaux et de santé (ASS)	Catégorie A	18 579	9,4
	Catégorie B	17 105	8,6
	Catégorie C	24 289	12,2
	Total ASS²	68 425	34,4
Direction, inspection, éducation, orientation (DIEO)	Catégorie A	35 627	17,9
	Total DIEO²	120 635	60,7
Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation (ITRF)	Catégorie A	1 839	0,9
	Catégorie B	1 715	0,9
	Catégorie C	6 024	3,0
	Total ITRF	9 578	4,8
Ensemble		198 638	100,0

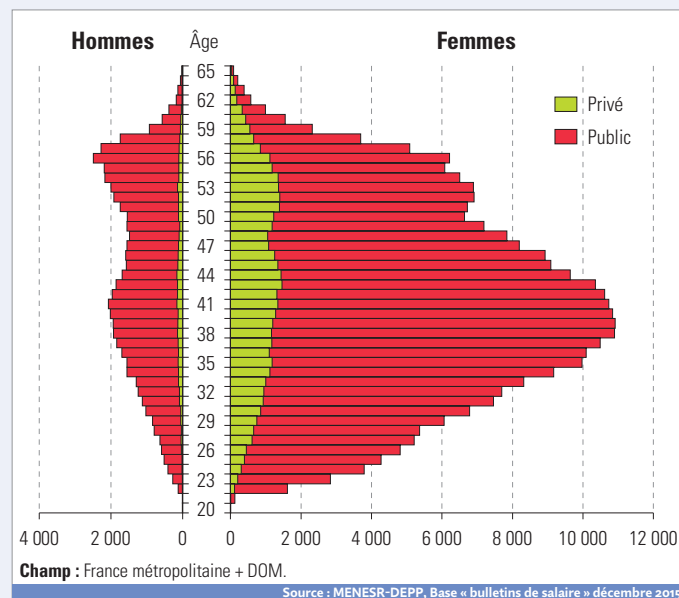
1. Personnels rémunérés sur les programmes des premier et second degré, « vie de l'élève » et « soutien de la politique de l'Éducation nationale ».

2. Y compris les non-titulaires.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENESR-DEPP, Base « bulletins de salaire » décembre 2015.

8.4 – Les enseignants du premier degré en décembre 2015



8.5 – Les enseignants du second degré en décembre 2015



Après une progression continue jusqu'au milieu des années 1990, l'espérance de scolarisation s'est ensuite stabilisée.

En 2014-2015, la durée de scolarisation des jeunes âgés de 2 à 29 ans se maintient à 18,3 années d'études.

LES TAUX de scolarisation par âge constatés en 2014-2015 permettent d'espérer, pour un enfant âgé de deux ans susceptible d'entrer à l'école, un total de 18,3 années de formation initiale, dont 2,9 années dans l'enseignement supérieur (tableau 9.1).

Après une période de progression soutenue jusqu'au milieu des années 1990, entraînant un gain de près de deux années entre 1985 et 1995, l'espérance de scolarisation a baissé ensuite progressivement jusqu'à la rentrée 2011. À la rentrée 2014, elle se maintient au niveau de 2011 avec 18,3 années.

La baisse des redoublements se poursuit en 2015 (figure 9.2). Elle participe au tassement de la durée des études. Les nouvelles générations parviennent plus vite et plus jeunes que leurs aînées au terme de l'enseignement secondaire. Structurellement, la durée d'études d'un élève dépend de l'orientation en second cycle. Ainsi, une orientation générale prédispose à des études plus longues qu'une orientation professionnelle. Pour sa part, la fréquentation de l'enseignement supérieur a subi, au cours des années 2000, l'effet d'une plus grande orientation des jeunes générations vers les formations professionnelles, au détriment des filières longues

de l'université, si bien que l'espérance de scolarisation dans le supérieur des jeunes âgés au plus de 29 ans stagnait autour de 2,4. Depuis, elle a progressé pour atteindre 2,9 années en 2014-2015.

Sur les trois dernières rentrées, le taux de scolarisation des 21 et 25 ans augmente légèrement. En revanche, il est stable pour les étudiants de 29 ans (figure 9.3).

La scolarisation progresse dans la moitié des pays de l'OCDE. Aussi la position relative de la France a reculé. En 2012-2013, les enfants français ont, à cinq ans, une espérance de scolarisation inférieure à la moyenne de l'OCDE (figure 9.4). Les jeunes Français n'ont pas ou très peu accès à des scolarités et études à temps partiel, aux horaires adaptés à l'exercice d'un emploi étudiant, à la différence des jeunes d'Europe du Nord et des États-Unis. Aussi en 2013, les jeunes Français âgés de 20 à 29 ans présentent un des plus faibles taux de scolarisation des pays de l'OCDE (26^e rang sur 32), alors qu'ils étaient au 9^e rang (sur 25) début 1995. La scolarisation des adolescents de 15-19 ans, parmi la plus élevée de l'OCDE en 1995 (3^e rang sur 27) situe la France au 20^e rang (sur 34 pays) début 2013. ■

L'espérance de scolarisation est une estimation de la durée totale de la scolarité d'un enfant âgé de deux ans cette année-là. Comme l'espérance de vie, cet indicateur exprime une situation ponctuelle, reflet de la scolarisation l'année scolaire considérée.

Mathématiquement, l'espérance de scolarisation est égale à la somme des taux de scolarisation observés aux différents âges, un taux de scolarisation de 80 % donnant une durée d'études de 0,8 an.

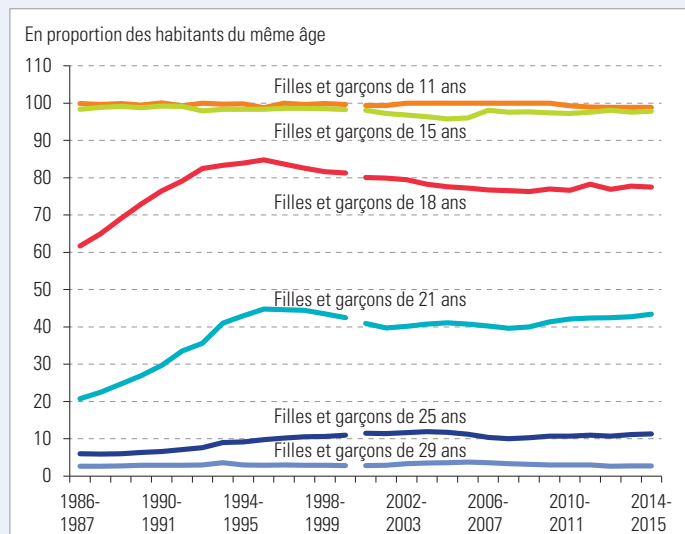
9.1 – Évolution de l'espérance de scolarisation de 2 à 29 ans (en années)

	France métropolitaine			France métropolitaine + DOM			
	1985-1986	1990-1991	1995-1996	2000-2001	2005-2006	2013-2014	2014-2015
Ensemble¹	16,9	17,9	18,8	18,6	18,4	18,3	18,3
– Filles	17,1	18,1	19,0	18,8	18,6	18,5	18,5
– Garçons	16,8	17,8	18,6	18,5	18,2	18,1	18,1
Préélémentaire	3,3	3,4	3,4	3,4	3,3	3,1	3,1
Élémentaire	5,5	5,4	5,2	5,2	5,2	5,1	5,1
Secondaire	6,8	7,5	7,7	7,6	7,4	7,3	7,2
Supérieur	1,3	1,7	2,4	2,4	2,5	2,8	2,9

1. Y compris l'enseignement dispensé à des élèves en grande difficulté dans des établissements ne dépendant pas du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, enseignement que l'on peut classer ni dans l'enseignement préélémentaire, ni dans l'enseignement élémentaire, ni dans l'enseignement secondaire.

Sources : MENESR-DEPP-DGESIP-DGRI-SIES (population scolaire) ; Insee pour les effectifs de population.

9.3 – Taux de scolarisation selon l'âge (1986-2015)

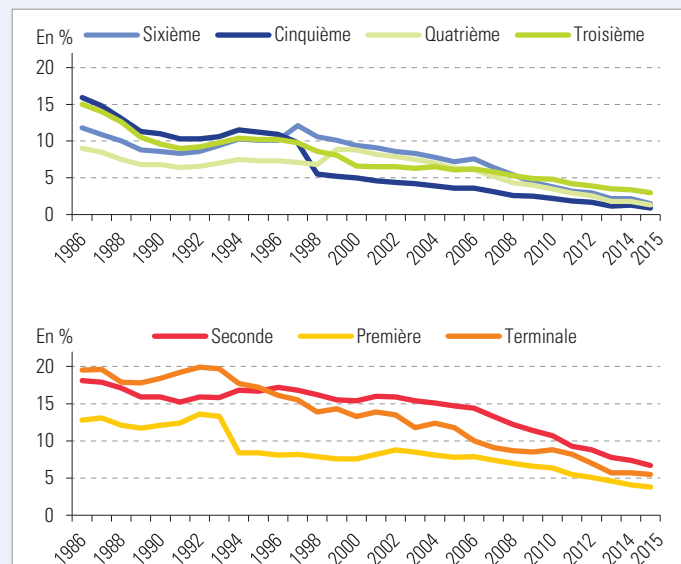


Note : dans certaines tranches d'âge, l'effectif scolarisé constaté est supérieur à celui de la population totale du même âge estimée à partir des bilans démographiques de l'Insee. Dans ce cas, le taux de scolarisation est forcé à 100 %.

Champ : population scolarisée = ensemble des établissements d'enseignement et centres de formation d'apprentis (France métropolitaine jusqu'en 1998-1999 ; France métropolitaine + DOM depuis 1999-2000).

Sources : MENESR-DEPP-DGESIP-DGRI-SIES (population scolaire) ; Insee pour les effectifs de population.

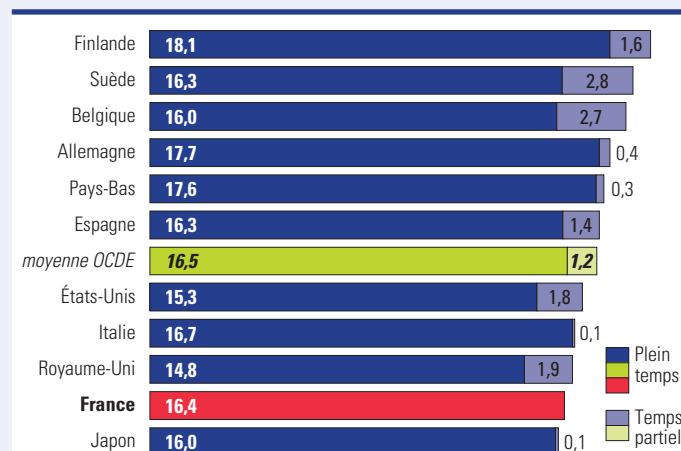
9.2 – Évolution des redoublements de 1986 à 2015



Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, public et privé.

Source : MENESR-DEPP.

9.4 – Espérance de scolarisation pour un enfant âgé de 5 ans (2011-2013, en années)



Source : OCDE, Regards sur l'éducation, 2015.

Les réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+) accueillent 7 % des écoliers et collégiens. Plus de sept élèves de collège REP+ sur dix sont issus des catégories sociales défavorisées et un sur cinq a un retard scolaire d'au moins un an en entrant en sixième. Ils maîtrisent moins bien les compétences du socle commun et leur réussite au diplôme national du brevet est, en moyenne, de 11 points inférieure à celle des collèges hors éducation prioritaire.

À LA RENTRÉE 2015, le périmètre de l'éducation prioritaire a évolué en se fondant sur « un indice social unique permettant de mesurer les difficultés rencontrées par les élèves et leurs parents, et leurs conséquences sur les apprentissages »¹. 352 collèges publics et 2 425 écoles publiques appartiennent à un réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+) en France métropolitaine et dans les DOM. Ils accueillent 444 800 écoliers et 169 000 collégiens, soit 7 % des élèves. Les autres collèges et écoles de l'éducation prioritaire (EP) appartiennent à des réseaux d'éducation prioritaire (REP). Un réseau regroupe un collège et les écoles de son secteur. L'importance du réseau est ainsi réaffirmée.

En 2015, un objectif de scolarisation précoce a été défini en REP+, visant à porter le taux de scolarisation des enfants de 2 ans à 50 % (et à 30 % en REP). À la rentrée 2015, 22,2 % des enfants de 2 ans étaient scolarisés en REP+, contre 17,5 % en REP et 9,8 % ailleurs.

Les collégiens des REP+ sont très massivement d'origine sociale défavorisée : près de trois quarts d'entre eux ont des parents ouvriers ou inactifs, contre 59,8 % en REP et 37,9 % dans les établissements hors EP (France métropolitaine et DOM) (tableau 10.1). Leur retard scolaire est plus fréquent : 18,3 % des élèves en REP+ sont « en retard » à l'entrée en sixième contre 14,9 % en REP et 9,6 % ailleurs.

En début de sixième comme en fin de troisième, les élèves des REP+ (Éclair en 2013) maîtrisent moins bien que les autres élèves les compétences 1 (maîtrise de la langue française) et 3 (principaux éléments de mathématiques, culture scientifique et technologique) du socle commun. En 2015, si 59,8 % des élèves de sixième des collèges du programme REP+ maîtrisent la compétence 1 du socle, ils sont 71,8 % dans les collèges en REP et 83,2 % ailleurs (figure 10.2).

Le diplôme national du brevet (DNB) comprend un examen écrit de trois épreuves (français, mathématiques et histoire-géographie-éducation civique). À la session 2015, 43,7 % des élèves des collèges REP+ et 56,6 % des élèves des REP ont obtenu plus de 10/20 aux épreuves écrites, contre 75,2 % ailleurs. Cependant, en prenant en compte le contrôle en cours de formation et l'oral d'histoire des arts, les écarts diminuent : 75,5 % des élèves en REP+ ont obtenu leur DNB contre 86,1 % ailleurs (figure 10.3).

Ces indicateurs doivent être interprétés plus comme un état des lieux initial sur la réussite scolaire des élèves en REP+ que comme une évaluation de ce dispositif. En effet, il n'est entré en application qu'à la rentrée 2015, et ses actions pédagogiques propres n'ont pas pu être pleinement appliquées. ■

Depuis de la rentrée 2015, le périmètre de l'éducation prioritaire a évolué : les réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+) se sont substitués au programme « écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite » (Éclair) comme zonage de référence de l'éducation prioritaire.

Le pourcentage d'enfants d'ouvriers et d'inactifs (tableau 10.1) comprend les enfants d'ouvriers, qualifiés et non qualifiés, d'ouvriers agricoles, des retraités employés ou ouvriers et des personnes sans activité professionnelle.

La proportion d'élèves entrant en sixième avec au moins un an de retard est la proportion d'élèves entrant en sixième à la rentrée 2015, qui étaient en CM2 à la rentrée 2014 dans une école REP+, et qui ont redoublé au moins une classe du primaire.

Les indicateurs du socle commun de connaissances et de compétences publiés concernent les années scolaires 2012-2013 pour le palier 3 (en fin de troisième) et 2015-2016 pour le palier 2 (en début de sixième). Les pourcentages de maîtrise des compétences du socle (figure 10.2) sont présentés avec leur intervalle de confiance à 95 %, indiquant la marge d'incertitude liée à l'échantillonnage.

Jusqu'en 2013, les compétences 1 (la maîtrise de la langue française) et 3 (les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique) des paliers 2 et 3 étaient évaluées annuellement.

Depuis 2014, ces compétences sont évaluées chaque année pour l'un des trois paliers, selon un cycle triennal, en commençant par le CE1. En 2015, l'évaluation a concerné le palier 2 (fin de CM2 avec une réalisation en début de sixième), en 2016, les indicateurs seront produits pour le palier 3 (fin de troisième). La figure 10.3 représente la répartition de la moyenne sur 20 des notes obtenues aux épreuves écrites de la session 2015 du diplôme national du brevet (DNB).

1. Refonder l'éducation prioritaire, dossier de presse du 16 janvier 2014, MENESR.

10.1 – Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs, d'enfants de cadres et d'enseignants, d'élèves « en retard » à l'entrée en sixième à la rentrée 2015 (en %)

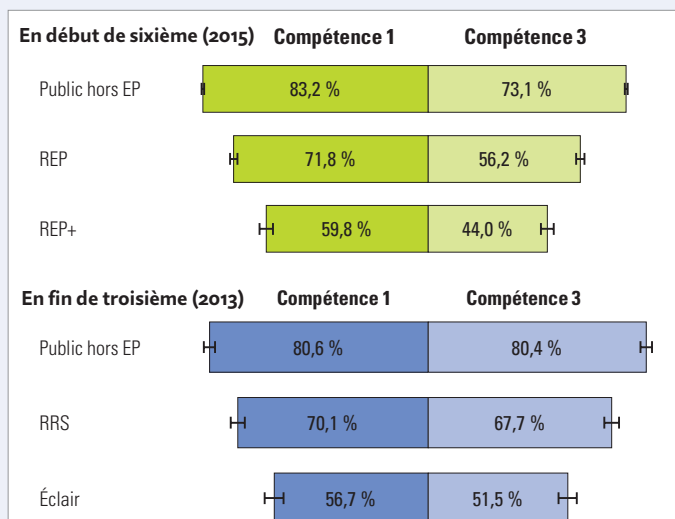
	Enfants d'ouvriers et d'inactifs	Enfants de cadres et d'enseignants	Élèves entrant en sixième « en retard »
REP+	74,7	8,3	18,3
REP	59,8	16,9	14,9
Hors éducation prioritaire	37,9	34,9	9,6
Ensemble	43,4	30,6	10,7

Lecture : pour les deux premières colonnes, la ligne REP+ correspond aux élèves entrant en sixième dans un collège REP+ ; pour la dernière colonne, la ligne correspond aux élèves entrant en sixième venant d'une école REP+.

Champ : France métropolitaine + DOM, public.

Source : MENESR-DEPP.

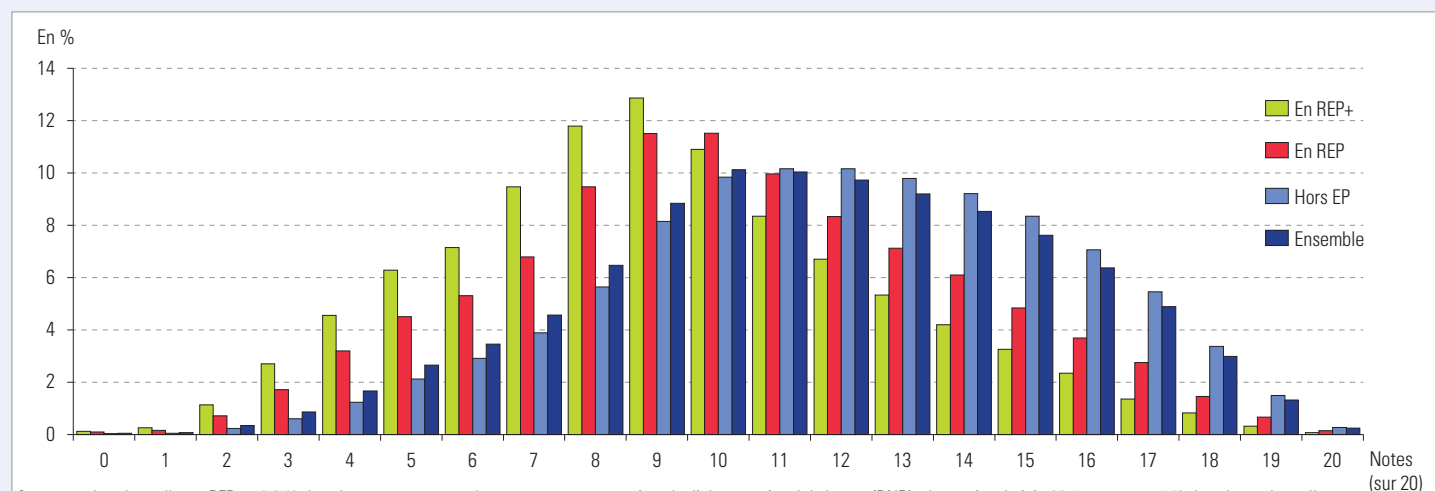
10.2 – Proportion d'élèves qui maîtrisent les compétences 1 et 3 du socle commun en 2013 et en 2015



Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, public.

Source : MENESR-DEPP.

10.3 – Répartition des élèves selon leurs notes aux épreuves écrites du diplôme national du brevet (DNB) en 2015



Lecture : dans les collèges REP+, 10,9 % des élèves ont eu entre 10 et 11 aux épreuves écrites du diplôme national du brevet (DNB) à la session de juin 2015, contre 11,5 % des élèves des collèges en réseau d'éducation prioritaire (REP), 9,8 % des élèves des collèges hors éducation prioritaire et 10,1 % de l'ensemble des élèves.

Champ : France métropolitaine + DOM, public.

Source : MENESR-DEPP.

350 000 élèves en situation de handicap sont scolarisés au cours de l'année scolaire 2015-2016, huit sur dix en milieu ordinaire et deux sur dix dans un établissement spécialisé. Le mode de scolarisation et le parcours scolaire de l'élève sont très liés à la nature du trouble.

À LA RENTRÉE 2015, 350 300 enfants ou adolescents en situation de handicap sont scolarisés : près de huit sur dix en milieu ordinaire (dans une école ou un établissement scolaire du second degré), et deux sur dix dans un établissement hospitalier ou médico-social ([tableau 11.1](#)).

En milieu ordinaire, 70 % des élèves suivent une scolarisation individuelle et 30 % fréquentent une ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire) ([figure 11.1](#)).

Les élèves connaissant des difficultés scolaires significatives sont scolarisés en ULIS : dans le second degré, 45 % d'entre eux ont un niveau correspondant au premier degré. C'est également le cas de 85 % de ceux qui fréquentent un établissement spécialisé.

Les modes de scolarisation dépendent des déficiences ([tableau 11.2](#)). En 2015-2016, 43 % des élèves en situation de handicap dans le premier degré présentent des troubles intellectuels et cognitifs (69 000 élèves), et 36 % dans le second degré (42 700 élèves). Ces élèves ont plus de difficultés à suivre une scolarité ordinaire et sont donc plus souvent en ULIS (55 %) qu'en classe ordinaire (45 %). Ils sont majoritaires également (46 %) dans les établissements hospitaliers ou médico-sociaux.

Le suivi des parcours des jeunes en situation de handicap nés en 2005 permet de faire le point sur leur scolarisation à l'âge de 10 ans. À cet âge, 22 % sont « à l'heure » et entrent en CM2, 23 % abordent le CM1 avec un an de retard, 38 % sont scolarisés en ULIS premier degré (ex-CLIS). Ces proportions varient fortement selon la déficience. Ainsi, à 10 ans, 60 % des élèves porteurs de troubles intellectuels et cognitifs sont scolarisés en ULIS premier degré, mais seuls 12 % des déficients visuels ([figure 11.3](#)).

À l'opposé, 61 % de ces derniers, 53 % de ceux présentant un trouble moteur ainsi que 46 % présentant un trouble viscéral n'ont pas de retard dans leur scolarité à 10 ans ce qui est le cas de seulement 8 % des jeunes présentant des troubles intellectuels ou cognitifs.

Entre ces deux groupes de troubles, se situent les élèves présentant un trouble du langage et de la parole. Un tiers atteint le CM2 à l'âge attendu. Toutefois, ce trouble pouvant se révéler au cours des apprentissages, souvent ces élèves ont pu connaître un redoublement antérieurement à la détection du trouble. Ainsi, à 10 ans, 40 % d'entre eux sont en CM1, en retard d'un an.

14 % des élèves sont scolarisés en milieu spécialisé, mais c'est le cas de plus du quart des enfants présentant des troubles associés et d'un déficient auditif sur cinq. ■

La commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) mise en place au sein des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) statue sur les différentes mesures de « compensation » destinées à favoriser l'insertion sociale de la personne handicapée. Elle se prononce également sur l'orientation du jeune entre un enseignement dans une classe ordinaire (scolarisation individuelle), un enseignement personnalisé au sein d'un dispositif collectif (unité localisée pour l'inclusion scolaire – ULIS) quand la scolarisation individuelle n'est pas adaptée à ses besoins ou pour une prise en charge globale – scolaire, éducative et thérapeutique – au sein d'un établissement hospitalier ou médico-social (établissement spécialisé) quand la scolarisation en milieu ordinaire est incompatible avec son état de santé. Cette prise en charge peut dans certains cas s'accompagner d'une insertion scolaire partielle.

La scolarisation des élèves en situation de handicap

11.1 – Les différents modes de scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap en 2015-2016

Niveau d'enseignement ¹	Scolarisation en milieu ordinaire					Établissements spécialisés ³		
	Classe ordinaire			ULIS ²	Ensemble	Hospitaliers	Médico-sociaux	Ensemble
	Total	dont EREA	dont Segpa					
Premier degré	111 682			48 361	160 043	5 546	61 615	67 161
Préélémentaire	31 299			6 914	38 213	2 457	21 173	23 630
Élémentaire	80 383			41 447	121 830	3 089	40 442	43 531
Second degré	82 875	2 313	16 269	36 060	118 935	2 299	6 754	9 053
Premier cycle	62 596	1 093	16 269	15 794	78 390	1 464	5 347	6 811
Second cycle	19 663	1 204		4 130	23 793	835	1 407	2 242
Autre niveau ⁴	616	16		16 136	16 752			
Niveau indéterminé⁵						295	3 205	3 500
Total	194 557	2 313	16 269	84 421	278 978	8 140	71 574	79 714

1. Niveau d'enseignement estimé pour la scolarisation collective et la scolarisation en établissements hospitaliers ou médico-sociaux. 2. Tous types d'établissements confondus.

3. Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes. 4. Il s'agit pour l'essentiel d'élèves fréquentant un établissement du second degré sans en avoir nécessairement le niveau.

5. Il s'agit d'élèves scolarisés dans un établissement spécialisé dont le niveau est difficile à déterminer.

Champ : France métropolitaine + DOM, public et privé.

Sources : MENESR-DEPP et MENESR-DGESCO, enquêtes n° 3 et n° 12 relatives aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré et dans le second degré ; enquête n° 32 concernant la scolarisation dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux.

11.2 – Répartition selon la déficience des élèves en situation de handicap en 2015-2016

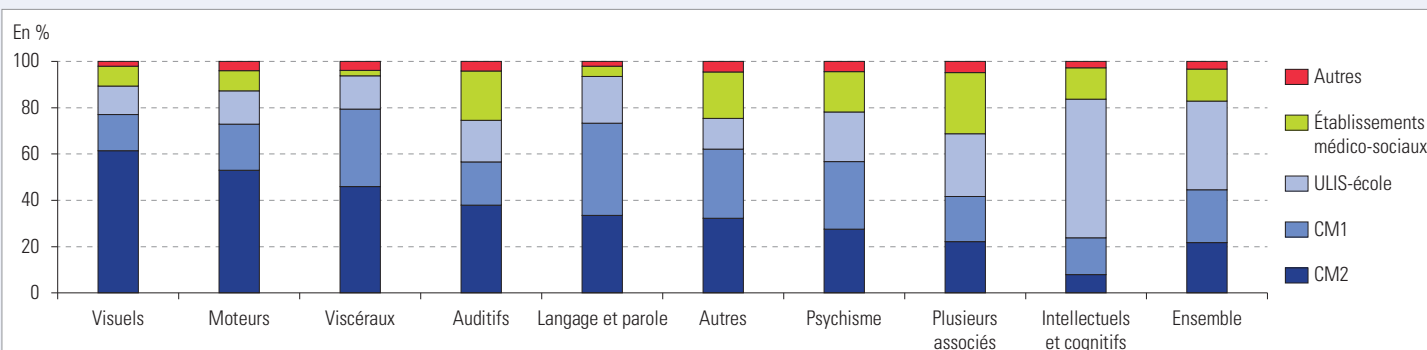
Déficiences	Milieu ordinaire					Établissements spécialisés ²		
	Premier degré		Second degré		Ensemble	Hospitaliers	Médico-sociaux	Ensemble
	Classe ordinaire	ULIS	Classe ordinaire	ULIS				
Troubles intellectuels ou cognitifs	32 653	36 395	17 086	25 601	111 735	724	36 072	36 796
Troubles du psychisme	28 379	4 588	16 344	3 271	52 582	4 451	16 583	21 034
Troubles du langage ou de la parole	18 137	2 313	23 166	2 996	46 612	221	1 349	1 570
Troubles auditifs	3 344	745	2 922	575	7 586	4	2 717	2 721
Troubles visuels	2 265	251	2 286	264	5 066	5	483	488
Troubles viscéraux	2 213	147	1 535	127	4 022	369	75	444
Troubles moteurs	9 194	1 066	11 083	1 224	22 567	607	2 663	3 270
Plusieurs troubles associés	10 311	2 537	5 212	1 760	19 820	1 090	8 615	9 705
Autres troubles	5 186	319	3 241	242	8 988	618	1 891	2 509
Polyhandicap ¹						51	1 126	1 177
Total	111 682	48 361	82 875	36 060	278 978	8 140	71 574	79 714

1. N'existe que dans les établissements hospitaliers ou médico-sociaux. 2. Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

Champ : France métropolitaine + DOM, public et privé.

Sources : MENESR-DEPP et MENESR-DGESCO, enquêtes n° 3 et n° 12 relatives aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré et dans le second degré ; enquête n° 32 concernant la scolarisation dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux.

11.3 – Situation scolaire à dix ans selon la nature du trouble



Champ : France métropolitaine + DOM, public et privé.

Source : MENESR-DEPP, panel d'élèves en situation de handicap nés en 2005.

Avec la baisse démographique, le premier degré a connu une nette amélioration des conditions d'accueil dans les écoles maternelles et élémentaires. Il doit maintenant faire face aux effets de la reprise des naissances enregistrée depuis l'année 2000.

LA SCOLARISATION dans l'enseignement du premier degré a connu ces dernières décennies trois évolutions marquantes : le développement de la scolarisation avant l'âge de 6 ans, la diminution des effectifs en raison de la baisse démographique et de la réduction des retards scolaires et l'amélioration générale des conditions d'accueil des écoliers.

En maternelle, l'accueil des enfants âgés de 5 ans, puis de 4 ans, s'est progressivement généralisé durant les années 1960 et 1970. Depuis vingt ans, quasiment tous les enfants âgés de 3 ans et plus sont scolarisés. C'est pourquoi les fluctuations du nombre d'élèves de 3 à 5 ans reflètent celles de la démographie. En revanche, l'évolution des effectifs d'élèves de moins de trois ans est plus fortement tributaire des politiques éducatives mises en œuvre. Sur une longue période, le taux de scolarisation de ces enfants est orienté à la baisse : de 35 % au début des années 2000, il s'est depuis stabilisé et oscille autour de 12 % depuis 2012 (*figure 12.1*).

En élémentaire comme en maternelle, dans le public comme dans le privé, les élèves ont bénéficié d'une forte réduction de la taille moyenne des classes. En maternelle, proche de 40 élèves jusqu'au début des années 1970, elle a progressivement été ramenée aux environs de 25 élèves. Dans l'élémentaire, le phénomène est un peu moins prononcé : voisine de 30 élèves dans les années 1960, la taille moyenne des classes est maintenant proche de 23 élèves.

Cette évolution s'accompagne toutefois d'une diminution du nombre d'écoles, passé de 68 000 en 1980, 64 000 en 1990 à un peu moins de 52 000 à la rentrée 2015, du fait notamment de la forte diminution d'écoles élémentaires à classe unique et du regroupement ou de la fusion d'écoles maternelles et élémentaires. La répartition des écoles selon leur nombre de classes tend à se modifier et à se déplacer « vers le haut », avec la diminution d'écoles de 5 classes ou moins et l'augmentation d'écoles de 6 classes ou plus (*figure 12.2*).

Le maintien, voire le renforcement, des effectifs de personnels enseignants, alors même que les effectifs d'élèves diminuaient, avaient abouti à une amélioration continue du ratio de postes pour 100 élèves (P/E). Ce mouvement s'interrompt au-delà de la rentrée 2003 : après un maximum de 5,37, ce ratio retrouve en 2012 une valeur identique à celle de la fin des années 1990 (5,20 : *figure 12.3*). La tendance s'inverse lors des trois dernières rentrées, ramenant le ratio à 5,28 en 2015.

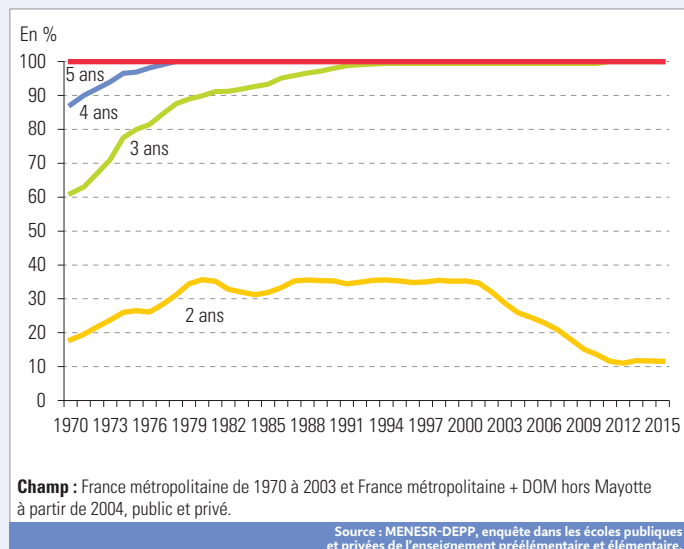
Dans l'enseignement élémentaire, les comparaisons internationales s'appuient sur le ratio inverse du nombre moyen d'élèves par enseignant. Très variable selon les pays, ce nombre dépasse 20 au Royaume-Uni en 2012, et 18 en France, où il reste supérieur à la moyenne des pays de l'OCDE, contre environ 12 en Suède, Italie et Belgique (*figure 12.4*). ■

Les taux de scolarisation par âge rapportent les populations scolaires, réparties par année de naissance, aux effectifs des générations correspondantes recensés ou estimés par l'Insee. Ainsi, le taux de scolarisation des enfants âgés de 2 ans est estimé à 11,5 % en 2015.

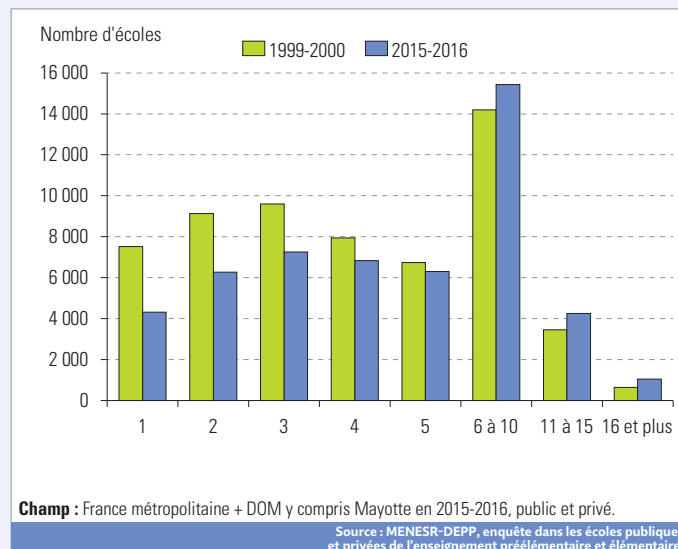
Le constat du premier degré par école s'effectue essentiellement à partir de DECIBEL, base de pilotage opérationnel de la « base élèves premier degré » (BE1D).

La scolarisation et les conditions d'accueil dans le premier degré

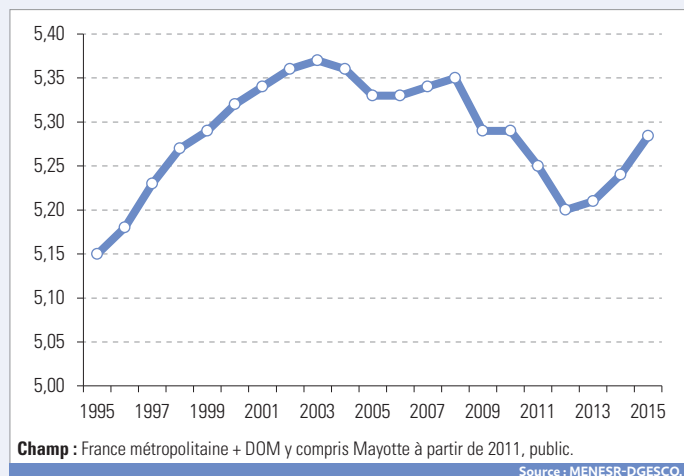
12.1 – Taux de scolarisation des enfants de 2 à 5 ans (1970-2015)



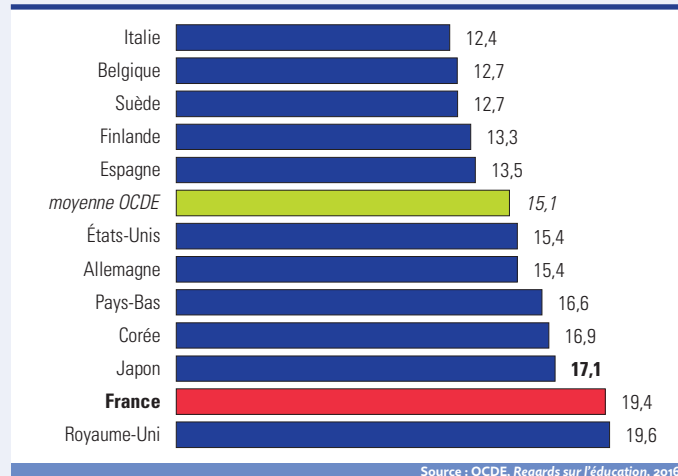
12.2 – Répartition des écoles selon leur nombre de classes



12.3 – Évolution du ratio « nombre de postes d'enseignants pour 100 élèves » dans le premier degré public (1995-2015)



12.4 – Nombre moyen d'élèves par enseignant dans l'enseignement élémentaire (2014) (public et privé)



L'enseignement secondaire français dispose de bons taux d'encadrement, en comparaison internationale. Ils ont tendance à se détériorer ces dernières années en collège et au lycée général et technologique, où l'on compte en moyenne 25 et 29 élèves par classe à la rentrée 2015.

LES ÉLÈVES des établissements scolaires du second degré bénéficient en France de taux d'encadrement en moyenne meilleurs que ceux des pays comparables. Pour l'année 2014, le ratio du nombre d'élèves au nombre d'enseignants (en équivalent temps plein) s'établit ainsi à 12,9 en France, soit légèrement moins qu'en Allemagne et nettement moins qu'au Royaume-Uni, à 15,8 (figure 13.4).

Cet indicateur ne constitue qu'une approche rudimentaire des conditions réelles d'accueil des élèves, traditionnellement appréciées dans le second degré par le nombre moyen d'élèves par classe ou division (E/D). La taille moyenne des classes varie fortement selon le niveau ou cycle d'enseignement.

À la fin des années 1980, l'afflux important d'élèves issus de générations nombreuses avait ainsi entraîné un alourdissement des classes de premier cycle, mais surtout de second cycle général et technologique (figure 13.1). Vers 1990, les classes de lycées comptaient 30 élèves, en moyenne, contre 24 pour les collèges, et 23 pour les lycées professionnels (publics et privés). Les années suivantes, tandis que la situation restait relativement stable en collège, les seconds cycles ont vu leurs classes s'alléger avec le recul démographique. Lors des dernières rentrées, la taille moyenne des classes s'élève dans le second cycle général et technologique (29,2 à la

rentrée 2015). Elle reste relativement stable en collège et en second cycle professionnel (respectivement 25,1 et 18,9).

Le nombre moyen d'élèves par classe ne renseigne lui-même que partiellement sur les conditions réelles d'accueil dans le second degré car plus d'un tiers des heures d'enseignement sont assurées en groupe et non en classe entière (tableau 13.2), avec des disparités selon le type de formation : dans les collèges du public, une heure d'enseignement sur cinq s'effectue en groupe contre environ une heure sur deux dans les lycées.

L'indicateur E/S, qui mesure le nombre d'élèves dont un enseignant a la charge en moyenne pendant une heure, prend en compte tous les enseignements, qu'ils soient dispensés en classe entière ou en groupe. En collège et surtout en lycée, ses valeurs sont sensiblement inférieures à la taille moyenne des divisions. En 2015, le E/S s'élève à 21,9 élèves dans le secteur public toutes formations confondues. Il est plus faible lorsque les enseignements sont dispensés dans des structures de petite taille, comme c'est le cas dans le second cycle professionnel où près d'un cinquième des heures sont effectuées devant 10 élèves ou moins (figure 13.3). À l'inverse, c'est en CPGE que le E/S est le plus élevé, un tiers des heures étant assurées devant des structures de plus de 35 élèves. ■

Différents indicateurs existent pour mesurer les conditions d'accueil dans le second degré. On peut distinguer trois variables de base – les élèves, les enseignants et les classes – dont l'ordre de grandeur, pour le seul enseignement public, est respectivement de plus de 4 millions, environ 400 000 et 200 000. Le rapport du nombre d'élèves au nombre d'enseignants (taux d'encadrement) diffère radicalement du nombre d'élèves par classe (taille des classes), en raison notamment des obligations réglementaires de service des enseignants (ORS) ; pour la plupart d'entre eux, elles s'élèvent à 18 heures de service hebdomadaire dans l'établissement, et sont donc inférieures au volume horaire des enseignements par classe. Contribuent aussi à cet écart le fait que l'ORS n'est pas exclusivement dédiée à l'enseignement en classe, mais également à des missions hors enseignement, ainsi que l'existence d'enseignants remplaçants, mobilisés en cas d'absences.

La classe, aussi appelée « division » dans le second degré, regroupe des élèves suivant des enseignements communs, généralement obligatoires (tronc commun).

Un « groupe » concerne un sous-ensemble d'élèves d'une division qui suivent un enseignement ayant donné lieu à un dédoublement (travaux pratiques, dirigés, module, etc.). Il peut aussi réunir des élèves issus de plusieurs divisions pour l'enseignement des options, des langues vivantes ou anciennes.

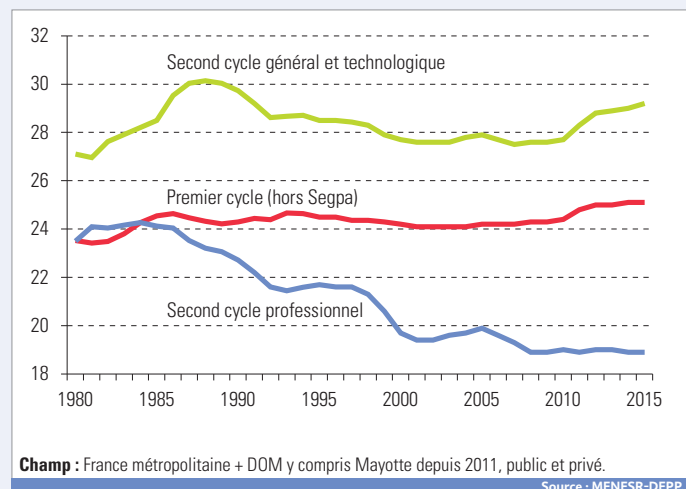
Une « structure » pédagogique (division ou groupe) réunit des élèves qui suivent en commun des enseignements.

E/D : nombre moyen d'élèves par division.
E/S : nombre moyen d'élèves par structure (groupe ou division). Cet indicateur mesure le nombre d'élèves dont un enseignant a la charge en moyenne pendant une heure. Sa formule est :

$$E / S = \frac{\sum h_i x_i}{\sum h_i}$$

où h_i est le nombre d'heures d'enseignement assurées devant la structure (classe entière ou groupe) et x_i est l'effectif d'élèves de la structure.

13.1 – Évolution du nombre moyen d'élèves par classe (1980-2015)



13.2 – Taille des structures par type de formation à la rentrée 2015

Type de formation	E/S	% 10 élèves ou moins	% + de 35 élèves	% heures en groupe
Collège	23,6	2,7	0,4	19,5
Segpa	12,4	32,8	0,2	26,8
Lycée professionnel	15,9	18,6	0,6	50,5
LEGT ¹	24,3	3,5	3,9	54,6
CPGE	28,4	7,6	33,0	47,6
STS	19,2	10,0	1,9	42,0
Total	21,9	7,1	1,8	35,5

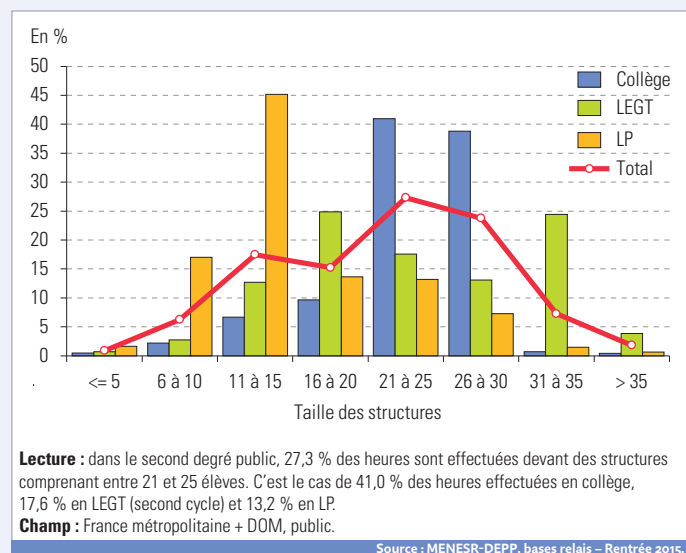
1. Second cycle général et technologique.

Lecture : au collège, 2,7 % des heures sont effectuées devant des structures de 10 élèves ou moins et 0,4 % devant des structures de plus de 35 élèves ; 19,5 % des heures sont effectuées en groupes.

Champ : France métropolitaine + DOM, public.

Source : MENESR-DEPP, bases relais – Rentrée 2015.

13.3 – Répartition des heures d'enseignement selon la taille des structures et le type de formation à la rentrée 2015



13.4 – Nombre d'élèves par enseignant (équivalent temps plein) dans le second degré (2014)

Belgique	9,7
Espagne	11,5
Italie	12,1
Finlande	12,8
Japon	12,8
France	12,9
Suède	13,1
Allemagne	13,3
<i>moyenne OCDE</i>	<i>13,3</i>
États-Unis	15,5
Corée	15,5
Royaume-Uni	15,8
Pays-Bas	17,5

Source : OCDE, Regards sur l'éducation, 2016.

14 Les formations en apprentissage

La réforme de 1987 a ouvert l'apprentissage à l'ensemble des niveaux de formation et a déplacé à 25 ans l'âge maximum d'entrée dans le dispositif. Elle a relancé le développement de l'apprentissage en le faisant participer au mouvement général d'élévation des niveaux de formation.

DEPUIS 1987, encouragé par les politiques publiques, l'apprentissage se diffuse vers le haut en investissant de nouvelles certifications et de nouveaux champs de spécialités. Toutefois, les effectifs d'apprentis n'ont véritablement décollé qu'après 1993, une fois enrayerées quatre années de chute du CAP qui s'est depuis maintenu au-dessous de 200 000 apprentis. En vingt ans, le nombre total d'apprentis a doublé pour atteindre un maximum de 438 100 en 2012-2013. Depuis, il a légèrement baissé : 405 900 en 2014-2015 (410 800 en données provisoires pour 2015-2016).

Aujourd'hui, si le CAP domine encore, il regroupe environ deux apprentis sur cinq (37,2 %). Les autres principaux diplômes préparés en apprentissage sont le baccalauréat professionnel, le brevet professionnel (BP) et le brevet de technicien supérieur (BTS), qui comptent chacun entre 42 300 et 58 600 apprentis contre 150 800 pour le CAP. Près de trois apprentis sur dix préparent un diplôme de niveau baccalauréat et un peu plus d'un tiers, un diplôme du supérieur (tableau 14.1 et figure 14.2).

D'un niveau scolaire plus élevé, les apprentis sont plus âgés qu'à la fin des années 1980 : de 1987-1988 à 2014-2015, leur âge moyen est passé de 17,5 à 19,4 ans. L'enchaînement de plusieurs contrats autorise désormais la poursuite d'études en apprentissage, plus fréquente au niveau secondaire : les apprentis représentent 64,0 % des recrutements en première année de BP et 19,2 % en baccalauréat professionnel. Dans l'enseignement supérieur, l'apprentissage recrute surtout des lycéens ou des

étudiants des universités : en 2014-2015, 19,3 % des apprentis en première année de BTS étaient déjà apprentis l'année précédente, 4,6 % pour les DUT et 26,7 % pour les ingénieurs.

Rapporté à l'ensemble d'une génération, le poids de l'apprentissage a progressé depuis 1993, plus fortement pour les garçons que pour les filles. Les filles s'orientent moins souvent vers la voie professionnelle après le collège et investissent un éventail beaucoup moins large de spécialités. En 2014-2015, les apprenties représentent ainsi 3,2 % de la population des filles âgées de 15 à 19 ans contre 8,3 % des garçons du même âge (figure 14.3). Traditionnellement, l'apprentissage de premier niveau (CAP, bac pro, BP) est plus développé dans les spécialités de la production (7 apprentis sur 10) que dans celles des services où il se concentre sur un petit nombre de diplômes dominés par les filles. La situation s'inverse au niveau supérieur où les spécialités de la production rassemblent 4 apprentis sur 10 (85 % des apprentis en formations d'ingénieurs) avec la pénétration de nouveaux champs d'activité dans le domaine des services, notamment du commerce et de la gestion (figure 14.4). Cette évolution favorise la participation des filles ; elles représentent 32,4 % des apprentis en 2014 contre 28,0 % en 1987. Au niveau I (ingénieur, master), leur part gagne 7,8 points entre 2007 et 2014, de 29,4 % à 37,2 %. Les apprenties sont plus âgées (20,0 ans en moyenne contre 19,2 ans pour les garçons) et plus qualifiées : 41,4 % des apprenties préparent un diplôme du supérieur contre 30,7 % pour les garçons. ■

Les apprentis sont théoriquement des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (ou une certification) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise (sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage) et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis (CFA). Des dérogations sur la limite d'âge sont possibles, en cas d'enchaînement de formations en apprentissage, de reprise d'un commerce et également pour les personnes reconnues en tant que travailleur handicapé.

Les CFA sont des établissements d'enseignement dispensant une formation générale, technologique et pratique qui doit compléter la formation reçue en entreprise et s'articuler avec elle. La tutelle pédagogique est, en général, exercée par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ou par le ministère en charge de l'agriculture. Ils sont créés pour la plupart à la suite de la conclusion de conventions entre les régions et des organismes. Ainsi, les CFA peuvent être distingués selon les types d'organismes qui les gèrent : municipalités, chambres de commerce et d'industrie, chambres de métiers, organismes privés, établissements publics d'enseignement. Un petit nombre de CFA, dits « à convention nationale », sont créés à la suite d'une convention passée avec l'État.

Définition des niveaux de formation I à VI en annexe p. 75.

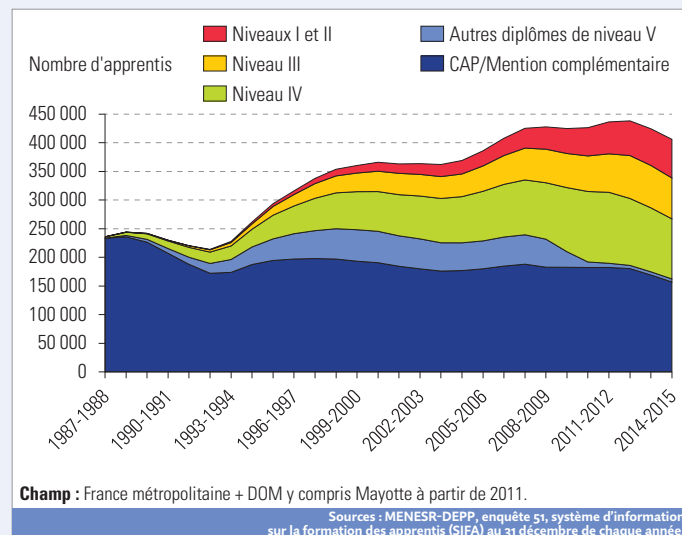
14.1 – Évolution des effectifs d'apprentis (1990-2014)

	1990-1991	1995-1996	2000-2001	2005-2006	2010-2011	2013-2014	2014-2015
Niveau V	215 274	232 157	245 361	228 613	191 857	174 654	162 226
Niveau IV	13 210	41 327	69 355	86 609	123 018	111 682	104 880
Niveau III	1 319	15 273	35 553	44 233	62 074	74 048	71 419
Niveaux II et I	0	4 777	15 633	26 404	49 331	63 964	67 357
Total	229 803	293 534	365 902	385 859	426 280	424 348	405 882

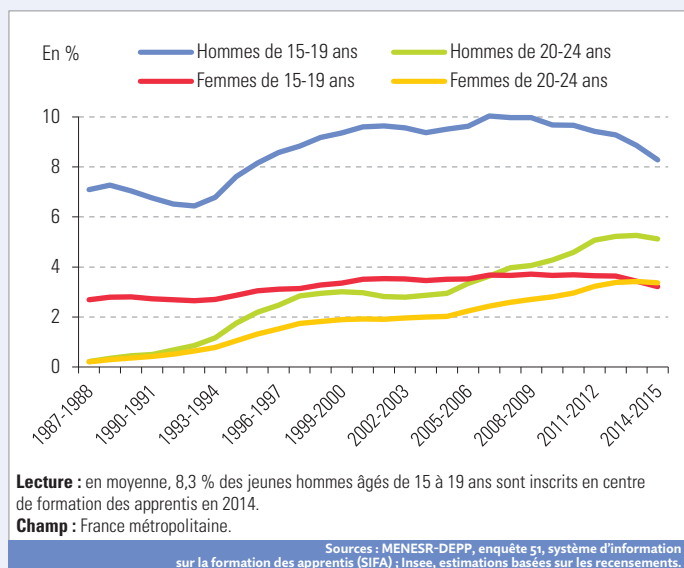
Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

Sources : MENESR-DEPP, enquête 51, système d'information sur la formation des apprentis (SIFA) au 31 décembre de chaque année.

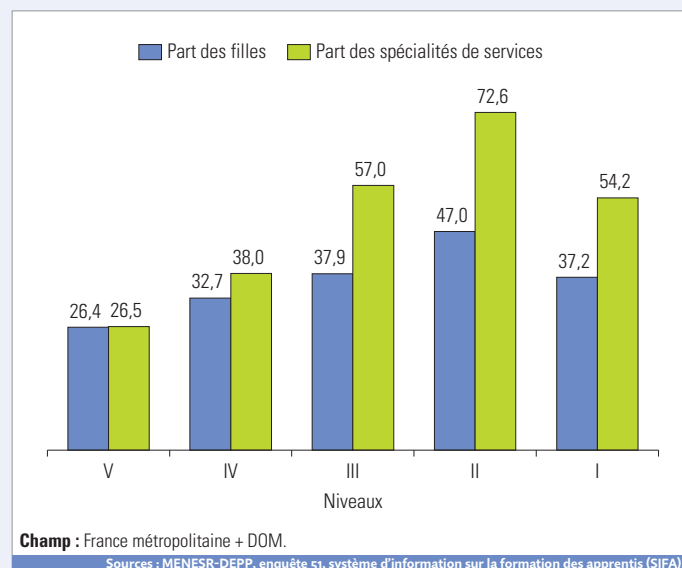
14.2 – Évolution des effectifs d'apprentis selon le niveau de formation (1987-2014)



14.3 – Évolution des proportions d'apprentis parmi l'ensemble des jeunes âgés de 15-19 ans et de 20-24 ans (1987-2014)



14.4 – Part des filles et des spécialités de services selon le niveau des formations en apprentissage en 2014-2015 (en %)



Depuis 2010, l'ensemble du second degré a gagné plus de 54 000 élèves, du fait de l'arrivée dans le secondaire de générations plus nombreuses. En 2014, près d'un tiers des inscrits en classe de terminale prépare un baccalauréat professionnel.

EN 2014-2015, 5 888 000 jeunes âgés de 9 à 26 ans, élèves et apprentis, étaient scolarisés dans l'ensemble du second degré en France métropolitaine et dans les DOM hors Mayotte. Les effectifs scolarisés dans le secondaire ont évolué de façon contrastée sur les trente dernières années, influencés par des effets démographiques ou la variation des taux de scolarisation.

Jusqu'à la rentrée 1994, l'évolution des effectifs scolarisés est globalement positive (*figure 15.1*). La progression soutenue des taux de scolarisation compense la baisse démographique (générations creuses du milieu des années 1970).

Depuis le milieu des années 1990, les évolutions démographiques sont relativement faibles, à l'exception d'une hausse un peu plus importante depuis 2011 du fait de l'arrivée dans le secondaire des élèves nés en 2000 (génération plus importante que les précédentes). La baisse des effectifs scolarisés s'explique essentiellement par celle des taux de scolarisation du fait, en partie, de la diminution des redoublements. Entre les rentrées 2013 et 2014, les effectifs sont quasiment stables, ils diminuent de 1 600 élèves résultant d'une hausse de 33 700 liée à la démographie et d'une baisse de 35 200 liée à une diminution des taux de scolarisation.

Sur les 828 300 élèves inscrits en classe de troisième en 2013-2014, 61 % ont poursuivi à la rentrée 2014 en seconde générale et technologique et 34 % se sont engagés en second cycle professionnel sous statut scolaire ou d'apprenti (*tableau 15.2*). Ces proportions ont évolué au cours des huit dernières années. Notamment le taux de passage en seconde générale et technologique a gagné 7 points. La rénovation de la voie professionnelle, généralisée à la rentrée 2009, vise à conduire un plus grand nombre de jeunes jusqu'au baccalauréat professionnel en trois ans après la classe de troisième. Auparavant, ce diplôme s'effectuait en deux ans après un BEP ou un CAP. À la rentrée 2014, les deux tiers des collégiens qui poursuivent en second cycle professionnel ont opté pour ce cursus en trois ans.

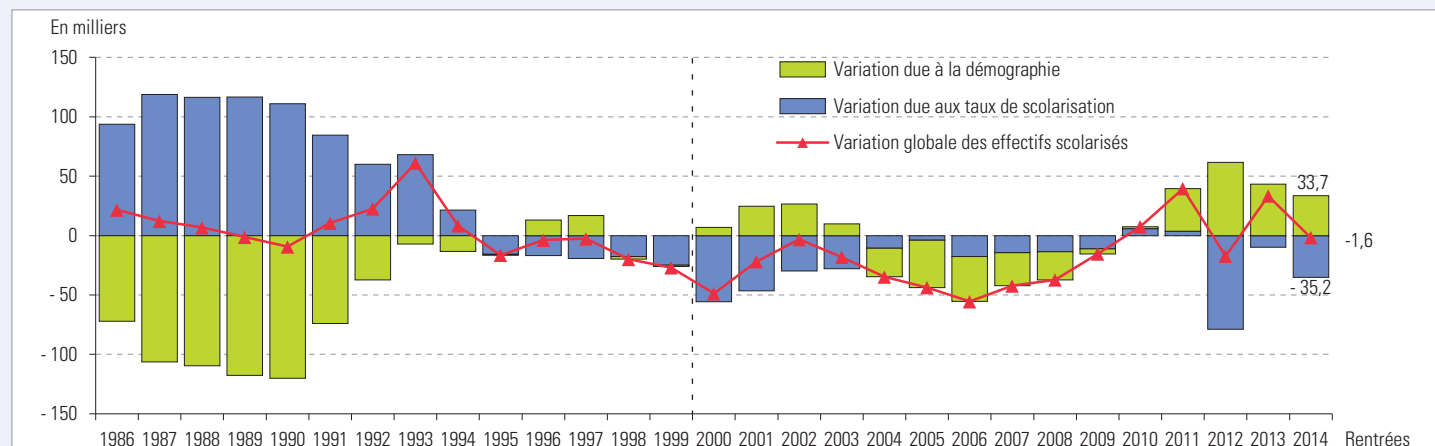
Depuis 1996, le baccalauréat professionnel n'a cessé de se développer, dans les spécialités de la production comme des services (*tableau 15.3*). Cette progression s'est observée, jusqu'en 2001, au détriment des séries générales, notamment littéraire, puis, à partir de 2004, des séries technologiques. À la rentrée 2014, les effectifs d'élèves et d'apprentis inscrits en terminale professionnelle diminuent (- 12 000) après une année de forte hausse (+ 31 500 en 2013). En 2014, un peu plus de trois élèves et apprentis inscrits en terminale sur dix préparent un baccalauréat professionnel, 20 % un baccalauréat technologique et 49 % un baccalauréat général. ■

La variation des effectifs scolarisés dans le secondaire entre deux années scolaires est due à un effet démographique et aux taux de scolarisation.

Effet dû à la démographie : c'est la variation des effectifs scolarisés liée au changement de la taille des générations par âge d'une année scolaire à l'autre.

Effet dû aux taux de scolarisation : c'est la variation des effectifs scolarisés qui résulte du changement de taux de scolarisation par âge d'une année scolaire à l'autre.

15.1 – Variation des effectifs d'ensemble du second degré due à la démographie et à la scolarisation (1986-2014)



Note : rupture de série indiquée en pointillés. Les effectifs (population et scolarisés) et les taux de scolarisation utilisés incluent les DOM à partir de la rentrée 1999. En conséquence, les calculs de variation ne comprennent pas les DOM jusqu'à la rentrée 1999 mais ceux-ci sont inclus à partir de la rentrée 2000.

Lecture : les effectifs du secondaire (avec apprentis et lycées agricoles) ont diminué de 1 600 élèves entre la rentrée 2013 et la rentrée 2014. Cette diminution résulte de deux effets :

– une hausse de 33 700 élèves due à l'augmentation de la population (effet démographique) entre la rentrée 2013 et la rentrée 2014 ;

– une baisse de 35 200 élèves due à diminution des taux de scolarisation entre la rentrée 2013 et la rentrée 2014.

Champ : population scolarisée âgée de 9 à 26 ans dans l'ensemble des établissements d'enseignement et des centres de formation d'apprentis (France métropolitaine jusqu'en 1998-1999 ; France métropolitaine + DOM depuis 1999-2000).

Sources : MENESR-DEPP-DGESIP-DGRI-SIES ; Insee pour les effectifs de population.

15.2 – Évolution des poursuites d'études à l'issue de la troisième (y compris Segpa et formations agricoles)

	2006-07	2009-10	2012-13	2013-14	2014-15
Inscrits en troisième l'année précédente	841 300	791 900	817 700	819 700	828 300
Seconde générale et technologique	54,0	56,2	58,4	60,3	61,0
Second cycle professionnel	37,8	36,8	35,9	34,5	33,8
dont apprentissage	7,7	6,8	6,5	5,4	5,0
– CAP et assimilés	11,8	13,4	12,7	11,7	11,2
dont apprentissage	6,3	6,2	5,8	4,9	4,5
– BEP	25,5	4,5			
dont apprentissage	1,3	0,1			
– Baccalauréat professionnel	0,5	18,9	23,2	22,9	22,6
dont apprentissage	0,0	0,5	0,7	0,6	0,5
Maintien en premier cycle	6,4	5,3	4,3	3,9	3,9
dont redoublement	6,0	4,9	4,0	3,5	3,5
Sorties¹	1,8	1,7	1,4	1,3	1,3
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1. Formations sociales ou de la santé, marché du travail ou autres départs à l'étranger.

Lecture : parmi les 828 300 élèves inscrits en troisième en 2013-2014, 61 % ont continué en seconde générale et technologique à la rentrée 2014.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de la rentrée 2012-2013.

Sources : MENESR-DEPP, systèmes d'information (SI) des ministères en charge de l'éducation nationale et de l'agriculture, SI des centres de formation d'apprentis.

15.3 – Évolution des effectifs d'inscrits en terminale selon le type de baccalauréat

	1996-97	2004-05	2009-10	2012-13	2013-14	2014-15
Bacs généraux	56,9	52,2	52,2	49,3	47,5	49,4
– S	26,7	26,0	26,8	25,3	24,7	25,9
– ES	15,7	16,5	16,7	15,8	15,2	15,6
– L	14,5	9,7	8,7	8,2	7,5	7,8
Bacs technologiques	28,7	29,8	26,5	21,3	20,1	19,6
– STG (STT avant 2006)	14,7	15,7	13,2	10,7	9,8	9,5
– STI2D, STD2A (STI avant 2012)	7,8	7,4	6,1	4,4	4,3	4,6
– ST2S (SMS avant 2007)	3,3	3,9	4,3	3,8	3,7	3,2
– Autres séries technologiques ¹	2,9	2,8	2,9	2,4	2,3	2,3
Bacs professionnels	14,4	18,0	21,3	29,4	32,5	31,0
dont apprentissage	1,4	2,8	4,1	3,9	3,7	3,5
dont lycées agricoles	0,1	1,4	2,2	3,0	4,2	3,6
– Production	6,2	8,8	9,9	14,4	14,6	14,5
– Services	8,2	9,2	11,4	15,0	17,9	16,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs	601 345	611 712	608 326	668 570	702 724	697 064

1. STL, hôtellerie, TMD, STAV (STPA et STAE avant 2007).

Lecture : parmi les 697 100 élèves inscrits en terminale en 2014-2015, 49,4 % préparent un baccalauréat général.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de la rentrée 2011-2012.

Sources : MENESR-DEPP, systèmes d'information (SI) des ministères en charge de l'éducation nationale et de l'agriculture, SI des centres de formation d'apprentis.

16

La voie professionnelle scolaire

Depuis la réforme de la voie professionnelle, l'orientation vers l'enseignement professionnel à l'issue de la troisième se fait soit vers un CAP, soit vers un baccalauréat professionnel. Sans modifier notablement les flux d'entrée dans la voie professionnelle, la réforme a augmenté, pour un entrant dans la voie professionnelle, les chances d'obtenir le baccalauréat.

LA RÉNOVATION de la voie professionnelle généralisée à la rentrée 2009, a instauré, à côté du CAP en deux ans, la préparation d'un baccalauréat professionnel en trois ans comme les baccalauréats généraux et technologiques. Le circuit de formation BEP est supprimé. En cours de cursus menant au baccalauréat, les élèves ont dorénavant la possibilité d'obtenir BEP ou plus rarement le CAP.

Depuis les années 1990, les effectifs du second degré professionnel sont en recul. Cependant, à la rentrée 2015, le nombre d'élèves inscrits dans une formation professionnelle du second degré augmente (+ 4 600 élèves, soit + 0,6 %). Les formations au CAP rassemblent 18 % des élèves scolarisés en cycle professionnel. Les élèves inscrits en baccalauréat professionnel en représentent près de 82 % (figures 16.1 et 16.2).

Avec la réforme de la voie professionnelle, l'orientation vers le second cycle professionnel en fin de classe de troisième se fait désormais soit vers une seconde professionnelle (première année de baccalauréat professionnel en trois ans), soit vers une première année de CAP en deux ans. Parmi les élèves en troisième à la rentrée 2014, près de 27 % ont intégré la voie professionnelle sous statut scolaire, soit

dans un lycée agricole, soit dans un établissement dépendant du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : 22 % en seconde professionnelle et 5 % en première année de CAP.

Dans le second cycle professionnel, les taux de redoublement restent faibles. Ceux des années terminales demeurent légèrement supérieurs à ceux des premières années.

Les sorties en première année de voie professionnelle restent fréquentes : elles concernent près de 16 % des élèves en première année de CAP et 10 % des élèves de seconde professionnelle (tableau 16.3). Depuis la rentrée 2013, les taux de sortie en cours de formation stagnent. Ces sorties des formations scolaires incluent des arrêts d'études ou des passages en apprentissage.

La réforme de la voie professionnelle, en permettant à l'ensemble des élèves entrant en seconde professionnelle d'atteindre la classe de terminale, a conduit à une augmentation mécanique du nombre de candidats au baccalauréat professionnel : plus de 187 000 candidats se sont présentés, sous statut scolaire, au baccalauréat professionnel à la session 2015 contre 95 000 en 2008. ■

Les formations de second cycle professionnel comprennent les préparations au CAP, au BEP et au baccalauréat professionnel, ainsi que diverses formations professionnelles de niveaux IV et V (principalement les mentions complémentaires).

Taux de passage : proportion d'élèves inscrits l'année n-1 dans une classe et qui passent dans une classe supérieure l'année n.

Les taux de passage sont calculés pour les formations relevant du ministère en charge de l'éducation nationale ou du ministère en charge de l'agriculture. En sont donc exclus les élèves inscrits dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères, et notamment du ministère de la Défense ; celui du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social ; du secrétariat général du ministère des Affaires sociales et de la Santé ; sont exclus également les élèves qui suivent une formation par alternance (apprentissage).

16.1 – Évolution sur 10 ans des effectifs d'élèves du second cycle professionnel

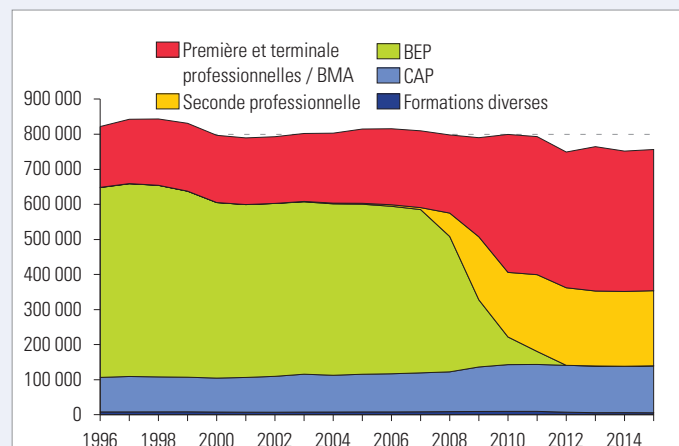
	2005	2015
CAP en 1 an	6 565	4 911
CAP en 2 ans		
dont première année	55 005	69 822
dont deuxième année	45 305	59 205
Total CAP en 2 ans	100 310	129 027
CAP en 3 ans	593	0
BEP		
Seconde BEP	249 324	—
Terminale BEP ¹	235 523	—
Total BEP	484 847	0
Baccalauréat professionnel / BMA²		
Seconde professionnelle		214 219
Première professionnelle / Première année BMA	117 273	208 775
Terminale professionnelle / Deuxième année BMA ³	97 130	193 866
Total baccalauréat professionnel / BMA	214 403	616 860
Mentions complémentaires niveaux IV et V	6 413	5 170
Formations diverses	1 659	459
Total second cycle professionnel	814 790	756 427

1. Y compris BEP en 1 an. 2. Brevet des métiers d'art. 3. Y compris les bacs pro en 1 an.

Champ : France métropolitaine + DOM, y compris Mayotte pour l'année 2014, public et privé, établissements scolaires sous tutelle du MENESR ou du ministère de l'agriculture, y compris EREA.

Sources : MENESR-DEPP, système d'information Sclarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat ; MAAF, système d'information SAFRAN.

16.2 – Évolution des effectifs d'élèves du second cycle professionnel par rentrée scolaire de 1996 à 2015



Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, public et privé, établissements scolaires sous tutelle du MENESR ou du ministère de l'agriculture, y compris EREA.

Sources : MENESR-DEPP, système d'information Sclarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat ; MAAF, système d'information SAFRAN.

16.3 – Principaux taux de passage dans le second cycle professionnel

		2013	2014	2015
CAP en 2 ans Première année	Redoublement	4,1	4,3	4,2
	Passage en deuxième année	76,2	76,0	76,7
	Autres orientations	3,0	3,1	3,1
	Sorties	16,8	16,6	16,0
CAP en 2 ans Deuxième année	Redoublement	4,8	5,1	5,2
	Passage en baccalauréat professionnel	24,7	24,4	25,2
	Autres orientations	8,5	9,0	8,4
	Sorties	62,0	61,5	61,2
BMA en 2 ans¹ Première année	Redoublement	1,9	2,2	2,2
	Passage en baccalauréat professionnel / BMA : terminale	85,8	87,5	88,3
	Autres orientations	n.s.	n.s.	n.s.
	Sorties	n.s.	n.s.	n.s.
BMA en 2 ans¹ Deuxième année	Redoublement	0,8	6,0	2,4
	Autres orientations et sorties	99,2	94,0	97,6
	Sorties	—	—	—
Baccalauréat professionnel en 3 ans Seconde professionnelle	Redoublement	4,1	4,0	3,9
	Passage en baccalauréat professionnel en 3 ans : première professionnelle	82,7	82,6	83,1
	Autres orientations	2,4	2,5	2,5
	Sorties	10,8	11,0	10,4
Baccalauréat professionnel en 3 ans Première professionnelle	Redoublement	1,9	2,1	2,0
	Passage en baccalauréat professionnel en 3 ans : terminale professionnelle	86,8	87,0	87,2
	Autres orientations	0,8	0,8	0,8
	Sorties	10,5	10,01	10,0
Baccalauréat professionnel en 3 ans Terminale professionnelle	Redoublement	6,3	5,1	6,0
	Autres orientations et sorties	93,7	94,9	94,0

n.s. : non significatif. 1. Compte tenu des faibles effectifs, les évolutions relatives aux BMA doivent être interprétées avec précaution.

Lecture : parmi les élèves de première année de CAP à la rentrée 2014, 4,2 % redoublaient leur année en 2015, 76,7 % sont passés en deuxième année, 3,1 % ont été orientés dans d'autres formations et 16,0 % sont sortis du système éducatif scolaire.

Champ : France métropolitaine + DOM, public et privé, y compris les formations agricoles.

Sources : MENESR-DEPP, système d'information Sclarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat ; MAAF, système d'information SAFRAN.

70,1 % des bacheliers généraux s'inscrivent à l'université, soit 3 points de moins qu'en 2000. Plus d'un bachelier technologique sur deux s'inscrit dans une filière professionnelle courte (STS ou IUT). Près de 27,8 % de bacheliers professionnels s'inscrivent en STS, soit 2,4 points de plus qu'en 2014. Cette année, les inscriptions sont marquées par une hausse importante des doubles inscriptions CPGE-université. Ce phénomène ne permet pas de comparaisons rigoureuses entre 2015 et les années précédentes sur le champ universitaire.

POUR LES BACHELIERS GÉNÉRAUX, l'université demeure la filière de poursuite d'études la plus fréquente. Leur taux d'inscription à l'université a diminué continuellement de 2000 à 2008, puis s'est stabilisé au cours des quatre années suivantes. Après une progression très modérée en 2013 et 2014, l'année 2015 est marquée par une forte hausse du taux d'inscription apparent (+ 4,3 points), principalement imputable à la systématisation des doubles inscriptions des étudiants en classe préparatoire et à l'université (voir « définitions » ci-contre). En ce qui concerne les formations sélectives (IUT, STS et CPGE), les taux d'inscription sont en légère baisse cette année (tableau 17.1 et figure 17.2).

Les bacheliers scientifiques se distinguent par une orientation davantage tournée vers les disciplines scientifiques de l'université hors santé (27,6 %), les études de santé (20,2 %) et les classes préparatoires (18,1 %). Le taux d'inscription des bacheliers S à l'université s'élève à 71,8 %, de près de 7 points supérieur à celui de 2014. Cette hausse est liée aux doubles inscriptions des étudiants en CPGE, et concerne particulièrement les bacheliers S s'inscrivant dans les filières scientifiques (+ 10,5 points). Les bacheliers S s'inscrivent également en écoles d'ingénieurs (hors écoles internes aux universités comptabilisées parmi les disciplines scientifiques des universités).

Les filières professionnelles courtes, en particulier les STS, restent les principales filières d'inscription des bacheliers technologiques. Le taux d'inscription des bacheliers technologiques en STS (y compris en apprentissage) avait fortement baissé entre 2010 et

2013 (- 6,4 points), en raison d'une ouverture accrue aux bacheliers professionnels. Mais il s'était stabilisé en 2014 et il repart à la hausse en 2015 pour atteindre 41,5 %. C'est via l'apprentissage qu'environ 4 % des bacheliers technologiques poursuivent leurs études en STS, proportion stable depuis 5 ans. Les préparations au DUT, quant à elles, accueillent 11,5 % des bacheliers technologiques, taux stable par rapport à 2014.

La deuxième destination des bacheliers technologiques est l'université (33,4 %), où leur taux d'inscription augmente depuis 2013, après plusieurs années de stabilité. Cette hausse profite davantage aux disciplines générales ou de santé qu'aux formations préparant au DUT. Elle s'explique par les doubles inscriptions en CPGE, nettement moins fréquentes cependant que pour les bacheliers généraux.

Les bacheliers STI2D marquent toujours une préférence pour les filières courtes (STS ou IUT) puisque 6 sur 10 s'y dirigent, néanmoins un recul est observé en 2015 (- 3,1 points) par rapport à 2014, au bénéfice notamment des filières longues universitaires (+ 2,2 points).

La majorité des bacheliers professionnels (27,8 %) intègre une STS, soit une hausse de 2,4 points par rapport à 2014. 6,7 % le font par la voie de l'apprentissage. L'inscription de ces nouveaux bacheliers a pu être facilitée, car ils étaient moins nombreux qu'en 2014 (- 14 100), suite à la fin de la réforme du baccalauréat professionnel. 8,3 % des bacheliers professionnels s'inscrivent à l'université. Seuls 0,6 % s'inscrivent en préparation au DUT. ■

Les données du tableau 17.1 se rapportent à des inscriptions de nouveaux bacheliers dans le supérieur (y compris apprentissage en STS toutes séries depuis 2010), juste après leur baccalauréat : un même étudiant pouvant s'inscrire dans plusieurs filières, les taux d'accès par filière ne sont pas additifs (total supérieur à 100 %). Les « doubles inscriptions CPGE-université » constituent la majorité d'entre elles.

Par l'article 33 de la loi du 22 juillet 2013, le législateur a imposé une double obligation : d'une part à tous les lycées publics dispensant des formations d'enseignement supérieur de conclure une convention avec un ou plusieurs EPSCP dont un au moins de la même académie, d'autre part aux étudiants de classes préparatoires aux grandes écoles de s'inscrire au lycée et en EPSCP, cette double inscription étant facultative pour les autres formations supérieures en lycée (BTS, DMA, DCG, etc.). Les doubles inscriptions étaient déjà possibles et effectives auparavant, leur caractère désormais obligatoire se traduit par une augmentation progressive des inscriptions en cursus licence. Ainsi, les doubles inscriptions ont été quasiment multipliées par deux entre 2014-2015 et 2015-2016. Elles concernent surtout les bacheliers généraux, et parmi eux les bacheliers scientifiques.

Les données présentées ici couvrent, pour les séries agrégées du bac, les inscriptions en STS par voie scolaire et par apprentissage à partir de 2008. La source utilisée pour recenser les apprentis (système d'information des formations d'apprentis : SIFA) ne distingue pas le détail des séries du bac et ne permet donc pas de fournir les taux d'inscriptions en apprentissage à ce niveau de détail.

Universités : on y intègre les effectifs des centres universitaires de formation et de recherche (CUFR) et ceux de l'université de Lorraine (devenue grand établissement en 2011) qui propose des formations majoritairement de nature universitaire, ainsi que les autres établissements suivants : les 2 INP, les 3 UT, l'observatoire, l'Inalco, l'IEP de Paris, Paris-Dauphine et de l'institut physique du globe de Paris (IPGP).

Les « autres formations » correspondent aux écoles d'ingénieurs et formations d'ingénieurs en partenariat non universitaires, aux établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, aux grands établissements, aux écoles d'art, aux facultés privées, aux écoles paramédicales et de formations sociales. STI : sciences et technologies industrielles est remplacé par les séries STI2D et STD2A à partir de la session 2013.

17.1 – Évolution des taux d'inscription dans l'enseignement supérieur¹

		2000	2010	2013	2014	2015
Baccalauréat général	Ensemble Supérieur	103,7	100,8	98,9	99,4	n.d.
	Université	73,0	65,5	65,2	65,8	70,1
	dont préparation DUT	11,2	10,7	10,2	10,1	9,8
	CPGE	12,6	13,2	12,5	13,1	12,7
	STS ²	9,0	9,8	9,0	8,8	8,5
	dont voie scolaire	9,0	8,9	8,1	8,0	7,7
	Autres formations	9,1	12,3	12,2	11,7	11,8
<i>dont bac S</i>	Ensemble Supérieur	107,9	103,2	101,7	101,6	n.d.
	Université	71,7	64,5	64,7	64,9	71,8
	dont préparation DUT	14,6	12,5	11,8	11,6	11,3
	CPGE	19,1	19,3	18,1	18,7	18,1
	STS voie scolaire ³	7,0	6,8	6,0	5,8	5,7
	Autres formations	10,1	12,6	12,9	12,2	12,2
	Autres formations	10,1	12,6	12,9	12,2	12,2
Baccalauréat technologique	Ensemble Supérieur	77,6	81,3	77,7	79,2	n.d.
	Université	28,2	28,6	30,8	31,9	33,4
	dont préparation DUT	9,1	9,9	11,0	11,4	11,5
	CPGE	1,0	1,5	1,7	1,8	2,0
	STS ²	44,5	46,2	39,8	40,4	41,5
	dont voie scolaire	n.d.	42,7	36,2	36,6	37,3
	Autres formations	3,9	5,1	5,4	5,1	5,1
<i>dont bac STI2D</i>	Ensemble Supérieur	88,4	89,5	90,8	87,5	n.d.
	Université	23,5	26,2	36,7	37,0	37,7
	dont préparation DUT	16,2	17,6	24,4	24,0	22,5
	CPGE	2,1	2,9	3,8	4,1	4,4
	STS voie scolaire ³	60,5	56,6	44,7	41,2	39,5
	Autres formations	2,3	3,7	5,6	5,2	5,7
	Autres formations	2,3	3,7	5,6	5,2	5,7
Ensemble général et technologique	Ensemble Supérieur	94,3	94,4	92,8	93,4	n.d.
	Université	56,9	53,5	55,2	55,7	59,7
	dont préparation DUT	10,5	10,4	10,4	10,5	10,2
	CPGE	8,4	9,4	9,4	9,7	9,7
	STS	n.d.	21,5	17,9	18,2	19,5
	dont voie scolaire	21,8	19,8	16,2	16,5	17,8
	Autres formations	7,2	10,0	10,3	9,7	9,9
Baccalauréat professionnel	Ensemble Supérieur	17,1	34,1	38,5	34,4	n.d.
	Université	6,9	7,7	8,6	8,4	8,3
	dont préparation DUT	0,5	0,8	0,8	0,6	0,6
	CPGE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	STS ²	9,7	25,8	29,3	25,4	27,8
	dont voie scolaire	9,7	17,6	22,7	19,7	21,1
	Autres formations	0,5	0,6	0,6	0,5	0,7
Ensemble tous baccalauréats	Ensemble Supérieur	80,4	81,2	78,3	75,7	n.d.
	Université	47,9	43,3	42,6	41,3	45,1
	dont préparation DUT	8,7	8,3	7,8	7,5	7,5
	CPGE	6,9	7,3	6,9	6,8	6,9
	STS ²	19,6	22,7	21,2	20,7	20,7
	dont voie scolaire	19,6	19,5	18,2	17,8	17,5
	Autres formations	6,0	7,9	7,6	7,0	7,3

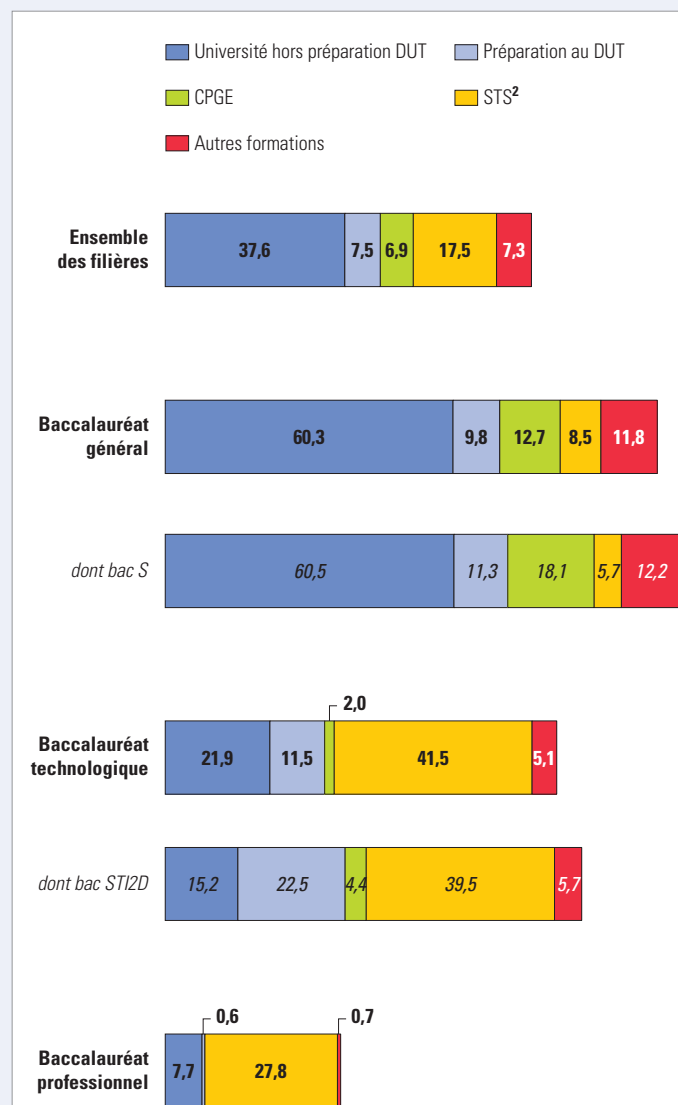
n.d. : information non disponible. 1. Voir « définitions » ci-contre. 2. Les bacheliers (toutes séries) poursuivant leurs études en STS par la voie de l'apprentissage sont inclus à partir de 2010.

3. La source utilisée pour recenser les apprentis (SIFA) ne distingue pas le détail des séries du bac et ne permet donc pas d'inclure les taux d'inscriptions en STS par apprentissage à ce niveau de détail.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Sources : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, systèmes d'information Scolarité, SISE, SIFA et SAFRAN (MAAP) ; enquêtes auprès des autres établissements d'enseignement supérieur.

17.2 – Taux d'inscription immédiate¹ des bacheliers 2015 dans les différentes filières de l'enseignement supérieur (en %)



1. Le total des taux d'inscription peut dépasser 100 % en raison des doubles inscriptions.

2. Uniquement par voie scolaire pour les lignes concernant les séries S et STI2D.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Sources : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, systèmes d'information Scolarité, SISE, SIFA et SAFRAN (MAAP) ; enquêtes auprès des autres établissements d'enseignement supérieur.

C'est en lycée professionnel que l'on observe les plus hauts niveaux de violence et d'absentéisme des élèves. Les actes violents sont moins fréquents en lycée d'enseignement général et technologique, et l'absentéisme des élèves est plus rare au collège. Les heures d'enseignement non assurées sont plus nombreuses en lycée, en raison de la fermeture totale des établissements en fin d'année scolaire.

LES MESURES de la violence en milieu scolaire, de l'absentéisme des élèves ou encore des heures d'enseignement non assurées dans les établissements sont des éléments qui permettent d'apprécier le « climat scolaire ». Ils sont évalués dans le second degré, au niveau national, à travers des enquêtes auprès des chefs d'établissement. En moyenne, la nature et l'ampleur de ces événements sont très différentes en collège, en lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) ou en lycée professionnel (LP).

Les lycées professionnels et les collèges sont les plus exposés à la violence. En moyenne, sur l'année scolaire 2014-2015, le nombre d'actes de violence grave y est respectivement de 24 et 12 incidents graves pour 1 000 élèves contre seulement 5 pour 1 000 dans les LEGT sur la même période (figure 18.1). Si les résultats restent assez stables en collèges et en LEGT, le nombre de signalements augmente sensiblement en LP : il était de 13 en 2008-2009. Par ailleurs, la violence est très inégale selon les établissements. En effet, la moitié des LEGT (54 %), les deux cinquièmes des collèges (43 %) et le tiers des LP (30 %) ne déclarent aucun acte de violence au cours d'un trimestre (figure 18.2). Dans le même temps, 14 % des LEGT, 18 % des collèges et 34 % des LP ont enregistré au moins 4 actes de violence grave. Enfin, la nature de ces violences diffère aussi selon le type

d'établissement : en collège, elles concernent plus souvent les personnes alors que les atteintes à la sécurité sont relativement plus fréquentes en LEGT et en LP.

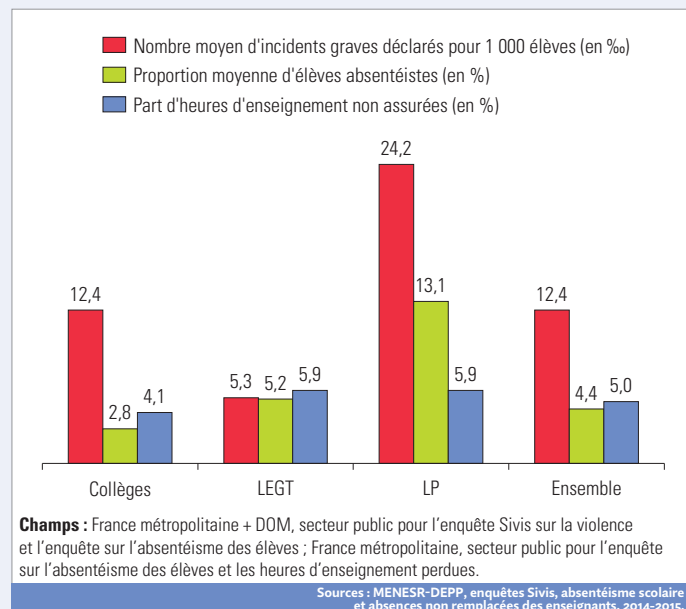
L'absentéisme des élèves est plus souvent constaté en LP, où il concerne, en moyenne, 13 % des élèves en 2014-2015 (figure 18.1). Il est deux fois moins élevé en LEGT (5 %) et ne concerne que 3 % des collégiens. Comme pour la violence, les établissements sont affectés de manière très différente : en janvier 2015, la moitié des collèges a un taux d'absentéisme inférieur à 0,9 % et ce taux est supérieur à 8,8 % pour un collège sur dix (tableau 18.3). Alors que la moitié des LEGT observe moins de 2,8 % d'absentéisme, ce taux s'établit à plus de 17,6 % pour 10 % d'entre eux. Enfin, l'absentéisme est inférieur à 9,0 % pour la moitié des LP mais dépasse 30,1 % pour un LP sur dix.

La part des heures d'enseignement non assurées est moins élevée en collège, où elle s'établit à 4,1 % (soit 1,5 semaine par an), qu'en LP et en LEGT (5,9 % soit 2,1 semaines) (figure 18.4). Cette différence est due essentiellement à la fermeture totale de l'établissement, en raison de l'organisation d'examens, de problèmes de sécurité des locaux, de réunions de concertation, etc. En effet, les LEGT ferment, en moyenne, 1 semaine par an (soit 3,6 % du temps scolaire) contre 0,4 semaine pour les collèges (soit 1,2 %). ■

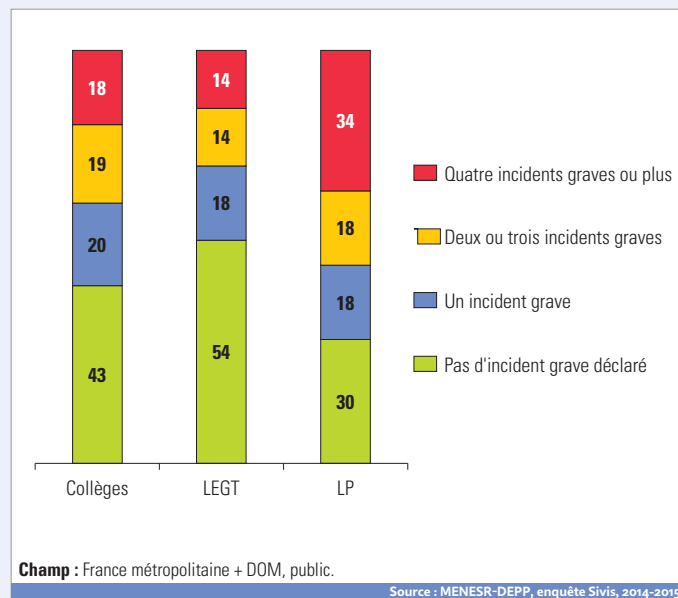
La violence en milieu scolaire est appréciée ici à partir de l'exploitation de l'enquête Sivis (système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire), menée auprès des chefs d'établissement. La volonté d'homogénéiser au mieux les données a conduit à restreindre les critères d'appréciation pour l'enregistrement d'un acte de violence donné, notamment pour certains types de violences entre élèves. Par l'atteinte grave qu'ils représentent à l'institution scolaire, tous les incidents impliquant un personnel de l'établissement sont retenus. De même, les violences à caractère sexuel, le racket, le bizutage, le « happy slapping » (vidéoagression), etc. sont enregistrés sans condition. Cette démarche permet d'assurer une meilleure homogénéité des déclarations entre établissements, même si une certaine part de subjectivité de la part des responsables d'établissement ne peut être totalement écartée.

Un élève est considéré comme absentéiste dès lors qu'il a cumulé quatre demi-journées d'absences non justifiées par mois. Une absence est non justifiée à partir du moment où elle ne présente aucun motif d'excuse par les responsables légaux (absence non régularisée) ou un motif considéré comme non légitime par l'établissement. Les résultats s'appuient sur l'exploitation des données recueillies de septembre 2014 à avril 2015 car le taux de réponse n'est pas satisfaisant pour les mois de mai et de juin.

18.1 – Indicateurs de climat (vie) scolaire, selon le type d'établissement (année scolaire 2014-2015)



18.2 – Nombre d'incidents graves déclarés selon le type d'établissement (en ‰) (période décembre 2014-février 2015)



18.3 – Distribution des établissements (en ‰), selon la part d'élèves absenteïstes (janvier 2015)

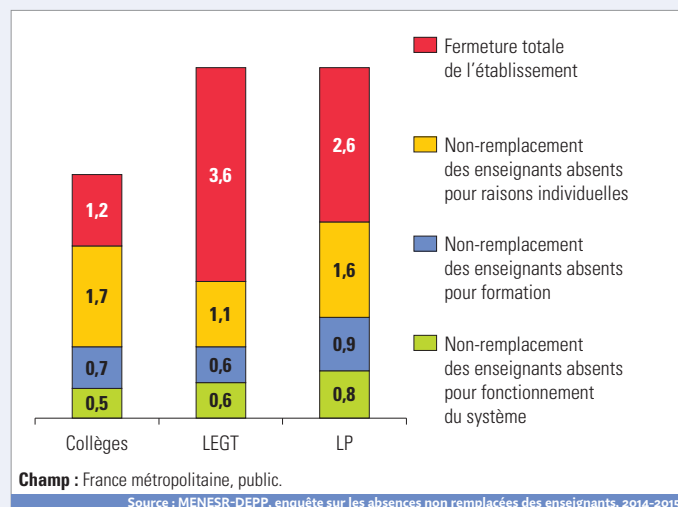
	Collèges	LEGT	LP
Premier quartile	0,2	0,9	3,8
Médiane	0,9	2,8	9,0
Dernier quartile	3,2	7,2	20,1
Dernier décile	8,8	17,6	30,1

Lecture : en janvier 2015, un quart des LEGT (ceux du premier quartile) a moins de 0,9 % d'élèves absenteïstes (absences non justifiées : quatre demi-journées ou plus par mois), la moitié des LEGT (médiane) a moins de 2,8 % d'élèves absenteïstes, un quart des établissements (ceux du dernier quartile) a plus de 7,2 % d'élèves absenteïstes et 10 % (ceux du dernier décile) plus de 17,6 % d'élèves absenteïstes.

Champ : France métropolitaine + DOM, public.

Source : MENESR-DEPP, enquête absentéisme scolaire, 2014-2015.

18.4 – Part d'heures d'enseignement non assurées, selon le type d'établissement (en ‰)



Les proportions d'élèves qui maîtrisent les compétences 1 et 3 du socle sont estimées à partir d'évaluations standardisées. En 2015, ces évaluations ont concerné près de 160 000 élèves en début de sixième qui ont été évalués sur ordinateur. Huit élèves de début de sixième sur dix ont acquis les attendus du socle en maîtrise de la langue et sept sur dix en mathématiques et sciences.

LE **SOCLE** commun de connaissances et de compétences, instauré par la loi d'orientation et de programmation pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005, désigne un ensemble de connaissances et de compétences que les élèves doivent maîtriser à l'issue de la scolarité obligatoire pour poursuivre leur formation, construire leur avenir professionnel et réussir leur vie en société. Jusqu'en 2015, l'acquisition progressive du socle commun se déroulait en trois étapes : le palier 1, jusqu'en CE1, le palier 2, jusqu'en CM2 et le palier 3, au collège¹ (à la rentrée 2016, le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture entre en vigueur).

Jusqu'en 2013, les compétences 1 (la maîtrise de la langue française) et 3 (les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique) des paliers 2 et 3 étaient évaluées annuellement.

Depuis 2014, ces compétences sont évaluées chaque année pour l'un des trois paliers, selon un cycle triennal, en commençant par le CE1. En 2015, l'évaluation a donc concerné le palier 2 (fin de CM2 avec une réalisation en début de sixième), en 2016, les indicateurs seront produits pour le palier 3 (fin de troisième) (figure 19.1).

Les contraintes de l'évaluation ne permettent pas d'évaluer l'exhaustivité des compétences décrites dans le socle (par exemple, le domaine « dire » pour la compétence 1). Après analyse des résultats,

un niveau d'exigence a été fixé pour chaque compétence, seuil à partir duquel on peut considérer que les élèves maîtrisent les compétences du socle (cette démarche est similaire à celle retenue les années précédentes pour évaluer les compétences de base²).

En mai 2014, les compétences 1 et 3 ont été évaluées en fin de CE1 (palier 1) : 81,7 % des élèves de ce niveau maîtrisent la compétence 1 du socle et 82,6 % maîtrisent la compétence 3 (figure 19.2).

En novembre 2015, 82,1 % des élèves de début de sixième et 79,2 % des élèves de fin de troisième évalués en mai 2013 maîtrisent la compétence 1 (figures 19.1 et 19.3). Ils sont respectivement 71,6 % et 78,3 % à maîtriser la compétence 3.

En CE1, les filles sont plus nombreuses à maîtriser la compétence 1 que les garçons : elles sont 85,2 % contre 78,3 % pour ces derniers. Cette différence en faveur des filles s'observe en 2015 au palier 2 et s'accroît au palier 3.

Pour la compétence 3, les performances au palier 1 selon le sexe sont identiques, et le restent en début de sixième (71,9 % vs 71,2 %). En revanche, au palier 3, ce sont les filles (80,5 %) qui devancent les garçons (76,2 %).

Que ce soit pour les compétences 1 ou 3, la proportion d'élèves qui les maîtrisent est nettement moins élevée parmi les élèves en retard que parmi les élèves « à l'heure ». La différence est de l'ordre de 30 points aux paliers 1 et 3, de 40 points au palier 2. ■

La maîtrise des compétences du socle a été évaluée à partir d'échantillons représentatifs d'environ 20 000 élèves de CE1 dans 628 écoles, de 160 000 élèves de sixième dans 4 414 collèges et de 17 000 élèves de troisième dans 740 établissements. Les épreuves, d'une durée de deux heures à l'école comme au collège, ont eu lieu en mai 2014 pour le CE1, en novembre 2015 pour la sixième et en mai 2013 pour la troisième. Les indicateurs sont présentés avec leur intervalle de confiance à 95 %, indiquant la marge d'incertitude liée à l'échantillonnage.

Les épreuves diffèrent d'un palier à l'autre et les niveaux d'exigence retenus sont spécifiques à chaque compétence et à chaque niveau scolaire. C'est pourquoi il n'est pas possible de comparer directement les résultats entre eux. De même, il ne serait pas légitime de comparer ces résultats avec ceux d'autres évaluations sans tenir compte des exigences de ces diverses évaluations. Par exemple, les tests de la journée défense et citoyenneté (ex-JAPD, journée d'appel de préparation à la défense) reposent sur une conception moins exigeante de la compréhension de textes que celle retenue ici en fin de troisième.

1. Le socle commun de connaissances et de compétences : <http://eduscol.education.fr/pid23199/socle-commun.html>

2. ROCHER T., CHESNÉ J.-F., FUMEL S., 2008, « Méthodologie de l'évaluation des compétences de base en français et en mathématiques en fin d'école et en fin de collège », Note d'information, n° 08.37, MEN-DEPP.

19.1 – Proportion d'élèves de sixième qui maîtrisent les compétences 1 et 3 du socle (novembre 2015)

En **compétence 1**, environ 82 % des élèves de début de sixième maîtrisent les éléments suivants :

Lire Dégager le thème d'un texte, repérer dans un texte des informations explicites, inférer des informations nouvelles (implicites), repérer les effets de choix formels.

Étude de la langue Vocabulaire, grammaire, orthographe.

En **compétence 3**, environ 72 % des élèves de début de sixième maîtrisent les éléments suivants :

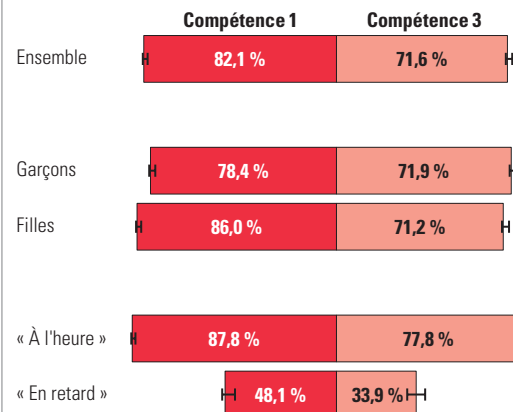
Nombres et calcul Nombres entiers, décimaux et fractions simples, les quatre opérations sur nombres entiers et décimaux, problèmes relevant des quatre opérations.

Géométrie Reconnaître, décrire, nommer les figures et solides usuels, utiliser règle et équerre pour vérifier la nature des figures planes usuelles, reconnaître parallèles et perpendiculaires.

Grandeurs et mesure Connaître et utiliser les formules du périmètre et de l'aire (carré, rectangle et triangle), utiliser les unités de mesure usuelles, résoudre des problèmes impliquant des conversions.

Organisation et gestion de données Lire, interpréter tableaux et graphiques, résoudre un problème mettant en jeu une situation de proportionnalité.

Culture scientifique et technologique Connaissances dans divers domaines scientifiques (le ciel et la Terre, matière, énergie, unité et diversité du vivant, fonctionnement du vivant, du corps humain, santé, êtres vivants dans leur environnement, objets techniques, environnement et développement durable).

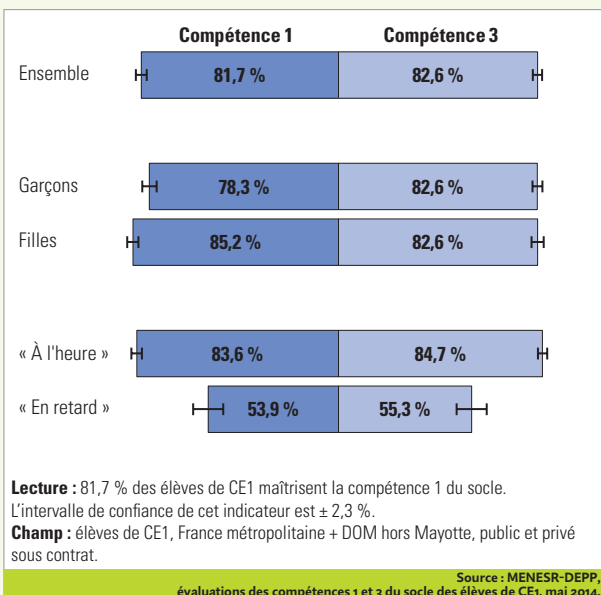


Lecture : 71,6 % des élèves de sixième maîtrisent la compétence 3 du socle. L'intervalle de confiance de cet indicateur est $\pm 0,6$ %.

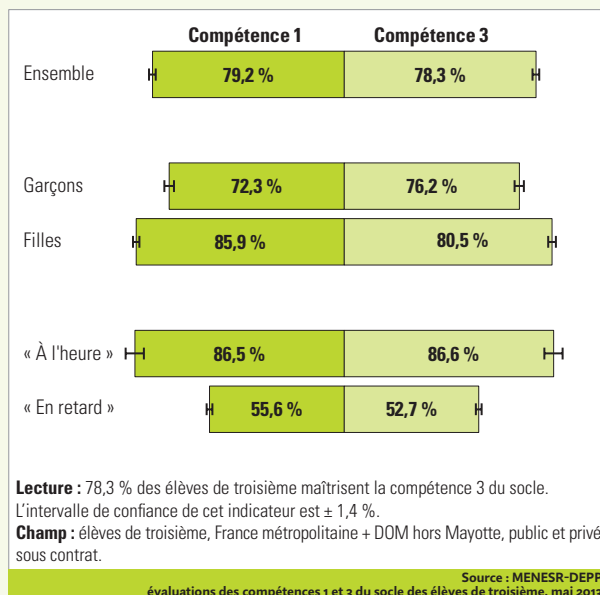
Champ : élèves de sixième, France métropolitaine + DOM hors Mayotte, public et privé sous contrat.

Source : MENESR-DEPP, évaluations des compétences 1 et 3 du socle des élèves de sixième, novembre 2015.

19.2 – Proportion d'élèves de CE1 qui maîtrisent les compétences 1 et 3 du socle (mai 2014)



19.3 – Proportion d'élèves de troisième qui maîtrisent les compétences 1 et 3 du socle (mai 2013)



Le niveau des acquis des élèves en maîtrise de la langue reste stable depuis douze ans, mais la proportion des élèves des groupes de haut et bas niveaux diminue au profit d'un accroissement des groupes intermédiaires. Les filles sont toujours plus performantes que les garçons. Les différences de niveaux restent très marquées par l'origine sociale des élèves. Et l'éducation prioritaire progresse.

LE CYCLE des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon (Cedre) – au-delà de la maîtrise des compétences du socle qui fait l'objet d'évaluations différentes – a pour finalité de mesurer plus finement les acquis des élèves, au regard des objectifs fixés par les programmes scolaires. Pour la première fois dans l'histoire de ce dispositif, l'épreuve de 2015 autorise une comparaison du niveau des élèves à douze ans d'intervalle sur trois temps de mesure : 2003, 2009 et 2015.

Depuis 2003, le score moyen obtenu par les élèves est resté stable. La répartition des élèves dans les groupes de niveau évolue, puisque les élèves des groupes de niveaux extrêmes (groupes < 1, 1 et 5) sont moins nombreux qu'auparavant. Parallèlement à cette baisse, les pourcentages d'élèves appartenant aux groupes 2 et 3 ont augmenté, passant de 26,3 % à 29,1 % pour le premier et de 29,4 % à 33,1 % pour le second (*figure 20.1 et tableau 20.3*).

En moyenne les filles ont de meilleures performances que les garçons dans le domaine de la compréhension de l'écrit. En 2015, cet écart se creuse encore avec une surreprésentation des garçons dans les bas niveaux (groupes < 2). La différence entre les scores moyens des filles et ceux des garçons augmente de manière significative, passant de 6 à 14 points en faveur des filles entre 2003 et 2015. La proportion de garçons dans les hauts niveaux poursuit sa baisse, au contraire des filles qui sont de plus en plus représentées dans les trois

groupes supérieurs. De plus en plus de garçons se trouvent en difficulté face à l'écrit.

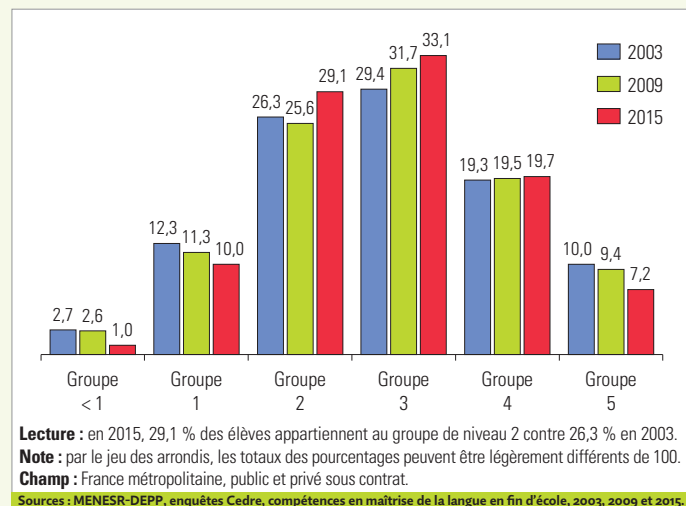
L'écart de performances entre l'éducation prioritaire (EP) et le public hors éducation prioritaire tend à se réduire en 2015, bien qu'il reste significatif. En 2003, cette différence était de 33 points ; en 2015 elle n'est plus que de 20 points sans que la moyenne du public hors EP ne varie. Le score moyen de l'éducation prioritaire augmente de 12 points en 12 ans, restant inférieur à celui du secteur public hors EP.

L'indice de position sociale moyen (IPS) mesure la proximité du milieu familial de l'enfant au système scolaire. Cet indice peut se substituer à la profession des parents pour mieux expliquer les parcours et la réussite scolaire de leurs enfants. Pour les échantillons de 2003, de 2009 et de 2015, la moyenne de l'IPS a été calculée pour chaque école évaluée. Quatre groupes ont ensuite été constitués (quarts), des écoles les plus défavorisées aux plus favorisées (*tableau 20.2*). L'analyse des scores moyens selon ces quarts montre que les scores les plus élevés sont observés dans les quarts constitués des écoles dont l'indice social est le plus haut. L'écart de niveau entre les élèves des écoles les plus favorisées socialement et ceux des écoles les plus défavorisées remonte et avoisine les 30 points après la baisse observée en 2009, principalement due à la hausse du quatrième quart. La réduction des écarts-types quel que soit le quart observé indique que les écarts de niveau sont moins importants dans chaque quart. ■

L'évaluation menée en 2015 reprend en partie des situations des évaluations de 2003 et 2009, et permet ainsi de mesurer l'évolution des performances des élèves. L'évaluation a porté sur 219 questions (items) dont 61 étaient reprises à l'identique de l'épreuve passée en 2009 et 31 reprises de 2003. La population visée est celle des élèves de CM2 des écoles publiques et privées sous contrat de France métropolitaine. En 2015, 286 écoles ont été sélectionnées en vue d'une représentativité nationale. Dans chaque école sélectionnée, tous les élèves de CM2 ont été évalués, soit environ 7 500 élèves.

En 2003, la partie la plus basse de l'échelle est constituée des scores obtenus par les 15 % d'élèves ayant les résultats les plus faibles (groupes < 1 et 1). Le groupe < 1 correspond aux élèves de très faible niveau. À l'opposé, la partie supérieure, constituée des scores les plus élevés, rassemble 10 % des élèves (groupe 5). Entre les groupes 1 et 5, l'échelle est scindée en trois parties d'amplitude de scores égale correspondant à trois groupes intermédiaires (groupes 2, 3 et 4). L'estimation conjointe des modèles de réponse à l'item, à partir des données de 2003, 2009 et de 2015, et la présence d'items communs entre les trois évaluations permettent de garder une échelle aux caractéristiques identiques, dont le découpage en tranches de scores est le même qu'en 2003. On peut ainsi mesurer l'évolution de la répartition des élèves selon les niveaux de l'échelle.

20.1 – Répartition des élèves par groupes de niveaux en 2003, 2009 et 2015 en maîtrise de la langue (en %)



20.2 – Score en maîtrise de la langue selon l'indice de position sociale moyen de l'école en 2003, 2009 et 2015¹

Indice moyen de l'école	Année	Répartition (en %)	Score moyen	Écart-type
1 ^{er} quart	2003	24,8	231	49
	2009	23,8	238	48
	2015	24,6	235	42
2 ^e quart	2003	25,1	247	49
	2009	25,6	249	46
	2015	25,2	250	43
3 ^e quart	2003	24,9	256	48
	2009	24,4	259	48
	2015	24,9	252	41
4 ^e quart	2003	25,1	266	47
	2009	26,2	258	49
	2015	25,3	265	41

Lecture : en 2015, le score moyen des élèves appartenant au quart des écoles les plus défavorisées (1^{er} quart) est de 235, contre 238 en 2009.

1. L'indice de position sociale moyen mesure la proximité du milieu familial de l'enfant au système scolaire. Cet indice peut se substituer à la profession des parents pour mieux expliquer les parcours et la réussite scolaire de leurs enfants.

Note : les évolutions significatives entre 2003 et 2009 et entre 2009 et 2015 sont indiquées en gras.

Champ : France métropolitaine, public et privé sous contrat.

Sources : MENESR-DEPP, enquêtes Cedre, compétences en maîtrise de la langue en fin d'école, 2003, 2009 et 2015.

20.3 – Répartition (en %), score moyen en maîtrise de la langue et répartition selon les groupes de niveaux en 2003, 2009 et 2015

Variable	Année	Répartition (en %)	Score moyen	Écart-type	Groupe < 1	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5
Ensemble	2003		250	50	2,7	12,3	26,3	29,4	19,3	10,0
	2009		251	48	2,6	11,3	25,6	31,7	19,5	9,4
	2015		251	43	1,0	10,0	29,1	33,1	19,7	7,2
Garçons	2003	49,0	247	50	3,5	12,9	26,6	29,6	18,6	8,8
	2009	50,2	247	49	3,3	12,8	26,1	31,3	18,2	8,2
	2015	51,0	244	42	1,4	12,7	32,1	32,1	16,5	5,2
Filles	2003	51,0	253	50	2,0	11,6	26,0	29,2	20,0	11,2
	2009	49,8	255	48	1,8	9,8	25,1	32,1	20,7	10,5
	2015	49,0	258	43	0,5	7,2	25,9	34,1	23,1	9,2
Élèves « en retard »	2003	19,5	211	41	9,7	29,5	35,6	20,3	3,8	1,0
	2009	13,6	215	42	7,7	28,7	36,9	18,6	6,2	1,9
	2015	10,4	210	32	4,6	30,8	47,4	14,6	2,0	0,6
Élèves « à l'heure »	2003	80,5	260	47	1,0	8,1	24,1	31,6	23,0	12,2
	2009	86,4	257	47	1,7	8,6	23,8	33,8	21,5	10,5
	2015	89,6	255	42	0,6	7,5	26,9	35,2	21,8	8,0
Public hors éducation prioritaire	2003	73,3	253	50	2,5	11,0	24,7	30,1	20,6	11,1
	2009	73,1	252	48	2,3	11,0	24,9	32,3	19,8	9,7
	2015	71,8	252	43	0,9	9,2	28,7	33,2	20,3	7,7
Éducation prioritaire	2003	11,2	220	48	7,3	26,4	34,8	19,5	9,3	2,7
	2009	11,0	230	46	5,5	19,7	33,5	26,9	10,7	3,7
	2015	13,1	232	40	2,0	19,2	36,9	28,5	10,3	3,1
Privé	2003	15,5	256	46	0,7	7,9	27,9	33,0	20,2	10,3
	2009	15,8	260	46	1,5	6,9	23,3	32,4	24,3	11,5
	2015	15,1	260	41	0,3	5,7	23,9	36,4	25,1	8,5

Lecture : les filles représentent 51 % des élèves enquêtés en 2003 et 49 % en 2015. Leur score augmente de 5 points entre 2003 et 2015, passant de 253 à 258 ; 0,5 % d'entre elles appartiennent au groupe < 1 en 2015 contre 2 % en 2003.

Note : les évolutions significatives entre 2003 et 2009 et entre 2009 et 2015 sont indiquées en gras. Par le jeu des arrondis, les totaux des pourcentages peuvent être légèrement différents de 100.

Champ : France métropolitaine, public et privé sous contrat.

Sources : MENESR-DEPP, enquêtes Cedre, compétences en maîtrise de la langue en fin d'école, 2003, 2009 et 2015.

Dans cette nouvelle évaluation Cedre, en 2015, 85 % des élèves ont une maîtrise des compétences qui leur permet de poursuivre une formation. Les filles ont des résultats supérieurs à ceux des garçons et les élèves « en retard » sont plus en difficulté que les autres. Les performances sont fortement liées à l'origine sociale.

AU-DELÀ de la maîtrise des compétences du socle qui fait l'objet d'évaluations différentes, le cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon (Cedre) a pour finalité de mesurer plus finement les acquis des élèves, en les positionnant sur une échelle de performance. Cette nouvelle évaluation s'appuie sur les programmes du collège afin d'évaluer les compétences en littératie. Cela signifie que l'écrit ne s'inscrit plus dans une discipline, mais qu'elle est abordée de façon transversale. Elle est multimodale puisqu'elle utilise des supports différents (papier, numérique, audio et vidéo). Les résultats présentés portent sur les épreuves imprimées de compréhension et de production.

Par construction, le score moyen de l'ensemble des élèves est de 250. L'analyse de la répartition des élèves dans les groupes de niveau montre qu'un peu plus d'un quart (groupes 4 et 5) ont un bon ou excellent niveau de maîtrise et qu'environ 60 % (groupes 2 et 3) ont une maîtrise des compétences qui leur permet de suivre une formation, même si la moitié d'entre eux doit encore progresser dans le développement de celles-ci. À l'extrémité inférieure de l'échelle, 15 % des élèves (groupes < 1 et 1) n'ont pratiquement aucune maîtrise (3 % en grande difficulté) ou une maîtrise réduite de ces compétences (figure 21.1 et tableau 21.3).

Le score moyen des filles est supérieur de 6 points à celui des garçons. Les garçons sont deux fois plus nombreux que les filles dans le groupe le plus faible (< 1).

Le faible score moyen des élèves « en retard » (219) marque un écart très important avec celui des élèves « à l'heure » (257). Proportionnellement, ils sont trois fois plus nombreux que les élèves « à l'heure » dans les groupes de faibles niveaux (< 1 et 1).

Les élèves relevant de l'éducation prioritaire (EP), avec un score moyen de 230, ont des résultats très inférieurs aux autres.

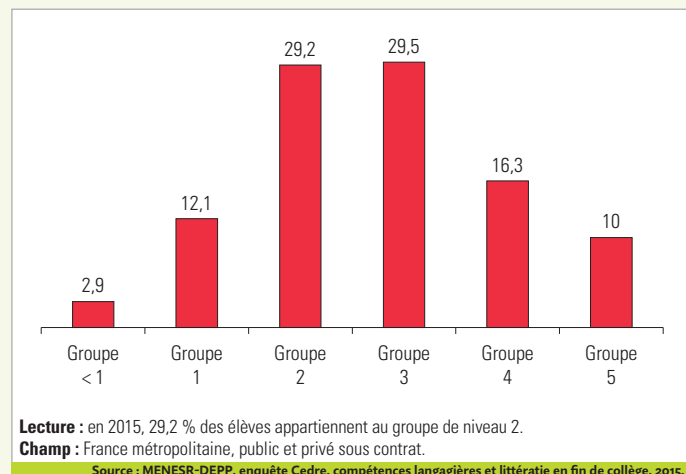
L'indice de position sociale moyen mesure la proximité du milieu familial de l'enfant au système scolaire. Cet indice peut se substituer à la profession des parents pour mieux expliquer les parcours et la réussite scolaire de leurs enfants. Pour l'échantillon de 2015, l'indice a été calculé pour chaque élève évalué. Cinq groupes ont ensuite été constitués, des élèves les plus défavorisés aux élèves les plus favorisés (tableau 21.2). L'analyse des scores moyens selon ces cinq groupes montre que les scores les plus élevés sont observés dans les groupes constitués des élèves les plus favorisés. Les résultats restent donc fortement liés à l'origine sociale, confirmant les constats effectués depuis de nombreuses années notamment dans les évaluations Cedre, PISA et sur les panels d'élèves. ■

L'évaluation sur papier menée en 2015 a porté sur la compréhension et la production à l'écrit. Quatre grands domaines de compétences sont évalués : prélever une information, traiter et intégrer des informations, réfléchir et évaluer, expliquer et raisonner.

Pour répondre aux finalités du dispositif, un échantillon d'environ 9 000 élèves (369 classes), représentatif au niveau national, a été constitué (troisième générale des collèges publics et privés sous contrat de France métropolitaine). Les réponses de 7 759 élèves ont pu être analysées dans les 348 classes répondantes.

Une échelle de performances a été élaborée en utilisant le modèle de réponse à l'item, permettant de faire correspondre difficulté des questions et niveau des élèves. La partie la plus basse de l'échelle est constituée des scores obtenus par les 15 % d'élèves ayant les résultats les plus faibles (groupes < 1 et 1). Le groupe < 1 correspond aux élèves de très faible niveau parmi ces élèves. À l'opposé, la partie supérieure, constituée des scores les plus élevés, rassemble 10 % des élèves (groupe 5). Entre les groupes 1 et 5, l'échelle est scindée en trois parties d'amplitude de scores égale, correspondant à trois groupes intermédiaires (groupes 2, 3 et 4).

21.1 – Répartition des élèves par groupes de niveaux en compétences langagières et littératie (en %)



21.2 – Score en compétences langagières et littératie selon l'indice de position sociale des élèves en 2015¹

Indice de l'élève	Score moyen	Écart-type
1 ^{re} tranche	235	49
2 ^e tranche	238	43
3 ^e tranche	250	46
4 ^e tranche	257	50
5 ^e tranche	273	52

1. L'indice de position sociale moyen mesure la proximité du milieu familial de l'enfant au système scolaire. Cet indice peut se substituer à la profession des parents pour mieux expliquer les parcours et la réussite scolaire de leurs enfants.
Lecture : en 2015, le score moyen des élèves les plus défavorisés (1^{re} tranche) est de 235.
Champ : France métropolitaine, public et privé sous contrat.
Sources : MENESR-DEPP, enquête Cedre, compétences langagières et littératie en fin de collège, 2015.

21.3 – Répartition (en %), score moyen en compétences langagières et littératie, et répartition selon les groupes de niveaux en 2015

Variable	Répartition (en %)	Score moyen	Écart-type	Groupe < 1	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5
Ensemble	100,0	250	50	2,9	12,1	29,2	29,5	16,3	10,0
Garçons	49,9	247	52	3,9	13,6	30,4	27,8	14,9	9,5
Filles	50,1	253	48	2,0	10,6	27,9	31,3	17,7	10,4
Élèves « en retard »	17,4	219	44	8,3	23,8	38,9	21,1	6,4	1,6
Élèves « à l'heure »	82,6	257	49	1,8	9,6	27,1	31,3	18,4	11,8
Public hors EP ¹	64,6	250	51	2,8	12,1	30,0	29,0	16,0	10,1
EP	13,9	230	48	6,5	20,9	32,5	25,4	10,4	4,4
Privé	21,5	263	45	0,8	6,4	24,5	33,8	21,1	13,4

1. EP : éducation prioritaire.
Lecture : les garçons représentent 49,9 % des élèves enquêtés en 2015. Leur score est de 247 ; 3,9 % d'entre eux appartiennent au groupe < 1.
Note : par le jeu des arrondis, les totaux des pourcentages peuvent être légèrement différents de 100.
Champ : France métropolitaine, public et privé sous contrat.
Sources : MENESR-DEPP, enquête Cedre, compétences langagières et littératie en fin de collège, 2015.

En 2015, 80,7 % des jeunes Français âgés d'environ 17 ans sont des lecteurs efficaces. L'évaluation de la Journée défense et citoyenneté (JDC) donne également une mesure fine de la proportion de ceux qui éprouvent des difficultés de lecture : ils sont 9,9 %, dont la moitié est quasi-analphabète.

EN 2015, les épreuves de lecture de la Journée défense et citoyenneté (JDC) ont concerné plus de 770 000 jeunes hommes et femmes de 17 ans ou plus, de nationalité française. Le test vise à évaluer trois dimensions spécifiques : l'automatisme de la lecture, les connaissances lexicales, des traitements complexes de supports écrits. Pour chacune d'entre elles, un seuil de maîtrise a été fixé : en deçà d'un certain niveau, on peut considérer que les jeunes éprouvent des difficultés sur la compétence visée (-), au-delà, elle est jugée maîtrisée (+). À partir de la combinaison des résultats, huit profils de lecteurs ont été déterminés ([tableau 22.1](#)).

Les jeunes les plus en difficulté (profils 1 et 2), qui représentent 4,3 % de l'ensemble, voient leurs faiblesses s'expliquer par un déficit important de vocabulaire. Les jeunes du profil 1 (2,5 %) n'ont, de surcroît, pas installé les mécanismes de base de traitement du langage écrit. Parmi eux, certains sont sans doute non lecteurs. En revanche, les jeunes des profils 3 et 4 (5,6 %) ont un niveau lexical oral correct, mais ne parviennent pas à traiter les écrits complexes. L'épreuve permet également d'identifier des profils particuliers de lecteurs : 9,4 % des jeunes (profils 5a et 5b) parviennent à compenser leurs difficultés pour accéder à un certain niveau de compréhension. Le profil 5c (11,7 % de l'ensemble des jeunes) désigne une population de lecteurs qui, malgré des déficits importants des processus

automatisés impliqués dans l'identification des mots, réussit les traitements complexes de l'écrit et cela en s'appuyant sur une compétence lexicale avérée. Enfin, le profil 5d décrit les jeunes ayant tout réussi, soit 69 % de la population totale.

Les jeunes en difficulté de lecture sont de moins en moins nombreux à mesure que le niveau d'études s'élève : de 42,7 % chez ceux qui n'ont pas dépassé le collège à 3,7 % chez ceux qui déclarent suivre ou avoir suivi au moins des études générales ou technologiques au lycée ([figure 22.2](#)). Ils représentent aussi une part encore importante chez ceux qui, à 17 ans environ, ont un niveau CAP ou BEP (26,4 %).

Les garçons sont plus souvent en difficulté que les filles ([tableau 22.1](#)). Ils réussissent moins bien les épreuves de compréhension et sont donc majoritaires dans chacun des profils 1, 3 et 4. Leur déficit dans les mécanismes de base de traitement du langage explique leur présence plus importante dans les profils 1, 3, 5a et 5c ([figure 22.3](#)).

Après une période de baisse entre 2010 et 2013, notamment chez les garçons, la part des jeunes en difficulté de lecture se stabilise en 2014 et augmente légèrement en 2015 quel que soit le sexe ([tableau 22.4](#)). Ces évolutions doivent être interprétées avec prudence. En effet, les résultats ne portent pas sur des cohortes de jeunes, mais sur des participants d'âges différents. ■

Les résultats présentés concernent les jeunes Françaises et Français ayant participé à la Journée défense et citoyenneté en 2015 en France métropolitaine et dans les DOM.

Les épreuves de la JDC ont pour objectif de repérer, chez les faibles lecteurs, trois ensembles majeurs de difficultés d'inégales natures :
 – une mauvaise automatisme des mécanismes responsables de l'identification des mots : plutôt que de pouvoir consacrer leur attention à la construction du sens, les lecteurs laborieux doivent la consacrer à la reconnaissance de mots, ce qui devrait se faire sans y réfléchir ;
 – une compétence langagière insuffisante : il s'agit essentiellement de la pauvreté des connaissances lexicales ;
 – une pratique défaillante des traitements complexes requis par la compréhension d'un document : nombre de jeunes seront peu efficaces dans le traitement de l'écrit, soit par défaut d'expertise, soit par difficultés de maintien de l'attention, bien que ni leur capacité à identifier des mots, ni leur compétence langagière ne soient prises en défaut.

22.1 – Les profils de lecteurs (JDC 2015) en %

Profil	Traitements complexes	Automaticité de la lecture	Connaissances lexicales	Garçons	Filles	Ensemble	
5d	+	+	+	66,5	71,7	69,0	Lecteurs efficaces
5c	+	–	+	13,4	9,7	11,7	80,7
5b	+	+	–	6,0	7,7	6,8	Lecteurs médiocres
5a	+	–	–	2,8	2,4	2,6	9,4
4	–	+	+	3,6	3,0	3,3	Très faibles capacités de lecture
3	–	–	+	3,0	1,5	2,3	5,6
2	–	+	–	1,7	1,9	1,8	Difficultés sévères
1	–	–	–	3,0	2,0	2,5	4,3

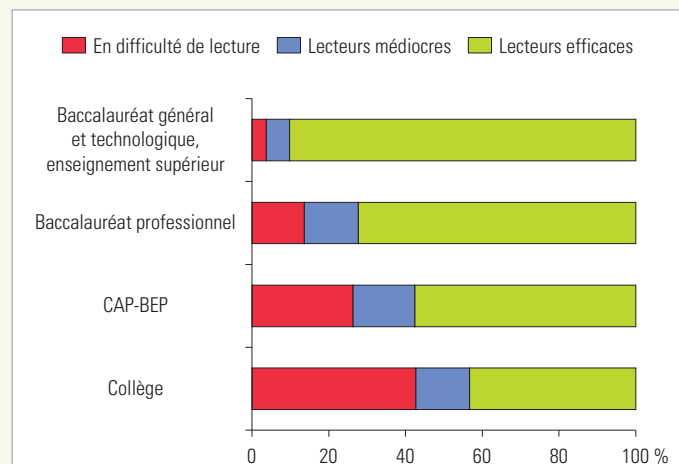
Lecture : la combinaison des trois dimensions de l'évaluation permet de définir huit profils. Les profils numérotés de 1 à 4 concernent les jeunes n'ayant pas la capacité de réaliser des traitements complexes (très faible compréhension en lecture suivie, très faible capacité à rechercher des informations). Ils sont en deçà du seuil de lecture fonctionnelle. Les profils codés 5a, 5b, 5c, 5d sont au-delà de ce même seuil, mais avec des compétences plus ou moins solides, ce qui peut nécessiter des efforts de compensation relativement importants.

Note : par le jeu des arrondis, les totaux des colonnes peuvent être légèrement différents de 100 %.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Sources : ministère de la Défense-DSN ; MENESR-DEPP.

22.2 – Profils de lecteurs selon le type de scolarité (JDC 2015)



Lecture : parmi les jeunes n'ayant pas dépassé le collège, 42,7 % sont en difficulté de lecture (profils 1, 2, 3 et 4), 14 % sont des lecteurs médiocres (profils 5a et 5b) et 43,3 % sont des lecteurs efficaces (profils 5c et 5d).

Champ : France métropolitaine + DOM.

Sources : ministère de la Défense-DSN ; MENESR-DEPP.

22.3 – Répartition de chaque profil de lecteurs selon le sexe (JDC 2015)

	Garçons	Filles
Profil 5d	49,3 %	50,8 %
Profil 5c	58,6 %	41,4 %
Profil 5b	44,9 %	55,1 %
Profil 5a	55,2 %	44,8 %
Profil 4	56,0 %	44,0 %
Profil 3	67,8 %	32,2 %
Profil 2	48,3 %	51,7 %
Profil 1	61,5 %	38,5 %

Champ : France métropolitaine + DOM.

Sources : ministère de la Défense-DSN ; MENESR-DEPP.

22.4 – Évolution de la répartition des garçons et des filles selon leur profil de compétences (en %)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Ensemble						
Lecteurs efficaces	79,6	80,3	81,0	81,8	81,8	80,7
Lecteurs médiocres	9,6	9,4	9,2	8,6	8,6	9,4
En difficulté de lecture	10,8	10,4	9,9	9,6	9,6	9,9
dont en grave difficulté	5,1	4,8	4,4	4,1	4,1	4,3
Garçons						
Lecteurs efficaces	77,9	78,9	79,9	80,9	80,9	79,9
Lecteurs médiocres	9,5	9,0	8,7	8,1	8,0	8,8
En difficulté de lecture	12,6	12,1	11,5	11,1	11,0	11,3
dont en grave difficulté	5,9	5,5	5,0	4,6	4,5	4,7
Filles						
Lecteurs efficaces	81,5	81,7	82,1	82,7	82,6	81,6
Lecteurs médiocres	9,8	9,7	9,6	9,2	9,2	10,1
En difficulté de lecture	8,7	8,6	8,3	8,1	8,2	8,4
dont en grave difficulté	4,2	4,2	3,9	3,6	3,7	3,9

Lecture : en 2015, 9,9 % des jeunes rencontrent des difficultés de lecture. Pour une partie d'entre eux – 4,3 % de l'ensemble – ces difficultés sont très importantes.

Note : par le jeu des arrondis, les totaux des colonnes peuvent être légèrement différents de 100 %.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Sources : ministère de la Défense-DSN ; MENESR-DEPP.

La réforme de la voie professionnelle a fortement fait progresser

l'accès des jeunes au niveau IV de formation entre 2009 et 2015.

Le taux d'accès dépasse 85 % en 2015, dont plus de 27 % dans la voie professionnelle.

AVEC une progression annuelle de plus de 4 points à la fin des années 1980, le taux d'accès au niveau IV de formation est passé de 34 % en 1980 à 71 % en 1994 (toutes voies de formation comprises) grâce à une nette baisse des redoublements en première provoquant un afflux d'élèves en terminale. Le taux s'est ensuite stabilisé autour de 69 %. Après la phase de transition suite à la mise en place de la réforme de la voie professionnelle (baccalauréat en 3 ans et non plus en 4 ans), le taux se stabilise autour de 85 % soit 14 points de plus qu'en 2009. Il atteint 85,1 % à la rentrée 2015 (*tableau 23.1 et figure 23.2*).

Pour les seuls établissements sous tutelle de l'Éducation nationale, le taux d'accès au niveau IV de formation a culminé à près de 68 % en 1994, pour redescendre autour de 63 % au début des années 2000. Durant la phase de transition, suite à la réforme de la voie professionnelle, le taux a fortement augmenté. En 2015, il est de 77,0 % (+ 13 points par rapport à 2009). La proportion de jeunes parvenant au niveau IV par d'autres voies de formation (agriculture et apprentissage) a progressé régulièrement au cours des années 1990. Le taux d'accès au niveau IV des formations agricoles augmente à partir de 2011, suite à la mise en place de la réforme de la voie professionnelle, après une longue période de stabilité. Il atteint 3,7 % en 2015. Au sein de l'apprentissage, le taux d'accès est de 6,1 % en 2011. Il perd 0,7 point l'année suivante, au sortir de la phase de transition. En 2015, il est estimé à 4,4 %¹.

Après avoir dépassé 40 % à la rentrée 1994, le taux d'accès par la voie générale s'est stabilisé autour de 34 % de 1997 à 2004. Depuis, il progresse régulièrement et a gagné 7,5 points en 2015 par rapport à 2004, en atteignant 41,4 %.

Parallèlement, la filière technologique, qui avait vu son importance augmenter jusqu'en 2000 pour approcher 22 %, s'est depuis tassée de manière continue. En 2015, l'accès au niveau IV reste proche de sa valeur en 2014 : 16,3 %.

La progression de la voie professionnelle, forte jusqu'en 1998, puis stabilisée avec un taux proche de 14 %, a repris en 2005, notamment grâce au développement des préparations au baccalauréat et au brevet professionnel par l'apprentissage. La rentrée 2010 marque le début d'une nouvelle phase. La généralisation du baccalauréat professionnel en trois ans porte le taux d'accès au niveau IV à 27,4 % en 2015, soit 9,6 points de plus qu'en 2009.

En 2015, le taux d'accès des filles s'établit à 88,7 %, contre 81,7 % pour les garçons (*tableau 23.3*). Cet écart provient principalement des séries générales (12,7 points), l'accès des filles et des garçons étant semblable dans les séries technologiques. Les voies de formation professionnelles sont plus fréquentées par les garçons que par les filles. Entre 2009 et 2014, les garçons auront un peu plus bénéficié des effets de la réforme de la voie professionnelle (+ 10,9 pour les garçons contre + 10,3 points pour les filles). L'écart en faveur des garçons passe de 4,7 points en 2009 à 5,4 en 2014. Il est légèrement plus important en 2015 (5,7 points). ■

Les niveaux de formation regroupent des formations jugées de niveau de qualification comparable. Un élève inscrit au moins une fois dans une telle formation est dit avoir atteint le niveau correspondant.

Pour l'accès au niveau IV sont comptabilisés les élèves entrant en terminale générale, technologique ou professionnelle (y compris brevet professionnel), ainsi que les apprentis en dernière année de préparation au baccalauréat ou au brevet professionnel.

Le taux d'accès au niveau IV de formation rapporte le nombre d'élèves parvenant pour la première fois à ce niveau par année de naissance, à l'effectif des générations auxquelles ils appartiennent. L'indicateur présenté ici, dit taux conjoncturel ou transversal, est la somme de ces taux élémentaires par âge pour la même rentrée scolaire. Il est donc différent de la part d'une génération accédant au niveau considéré, qui est la somme pour toutes les rentrées scolaires des mêmes taux élémentaires pour cette génération.

Le taux d'accès au niveau IV de formation ne doit pas être confondu avec le taux de réussite au baccalauréat, ni avec la proportion de bacheliers dans une génération, qui est présentée dans l'indicateur 24.

Note : la série des taux d'accès est calculée à partir de la rentrée 2012 en utilisant les estimations démographiques de l'Insee basées sur les enquêtes annuelles de recensement. Les données sont définitives jusqu'en 2012, provisoires ensuite (p).

1. Le taux d'accès au niveau IV de formation par apprentissage en 2015 est calculé à partir d'une estimation des entrants dans ce niveau.

23.1 – Taux d'accès au niveau IV de formation

Toutes formations initiales comprises

	France métropolitaine		France métropolitaine + DOM hors Mayotte				
	1980	1990	2000	2012	2013p	2014p	2015p ¹
Filière générale	22,1	33,4	34,1	38,9	39,5	40,6	41,4
Filière technologique	11,9	17,6	21,7	16,6	16,5	16,2	16,3
Filière professionnelle	0,0	5,0	14,0	25,9	30,2	28,5	27,4
Ensemble	34,0	56,0	69,8	81,4	86,2	85,3	85,1
MENESR	33,0	54,0	63,4	72,8	76,2	76,3	77,0
Agriculture	1,0	1,4	2,7	3,2	4,5	3,8	3,7
Apprentissage	0,0	0,6	3,7	5,4	5,5	5,3	4,4

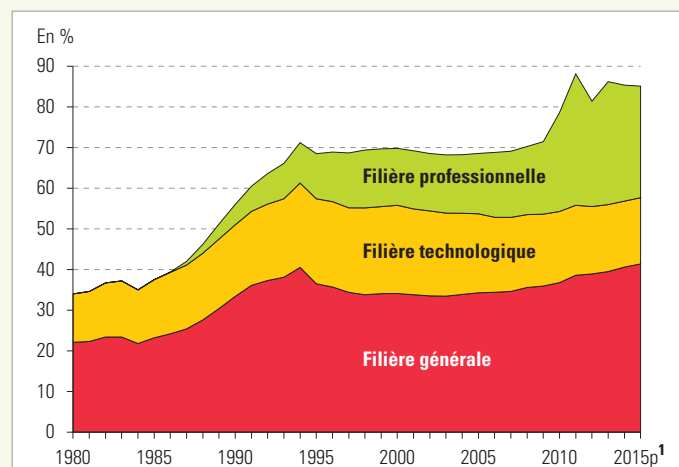
p. : données provisoires (voir note p. 58).

1. Les résultats incluant l'apprentissage sont basés sur une estimation (rubriques filière professionnelle, ensemble et apprentissage de la rentrée 2015).

Sources : MENESR-DEPP ; ministère en charge de l'agriculture ; Insee.

23.2 – Évolution du taux d'accès au niveau IV de formation de 1980 à 2015

Toutes formations initiales comprises



p. : données provisoires (voir note p. 58).

1. Les résultats incluant l'apprentissage sont basés sur une estimation (filière professionnelle de la rentrée 2015).

Champ : France métropolitaine jusqu'en 1999, France métropolitaine + DOM hors Mayotte depuis 2000.

Sources : MENESR-DEPP ; ministère en charge de l'agriculture ; Insee.

23.3 – Taux d'accès au niveau IV, selon la filière et le sexe

	2012			2013p			2014p			2015p ¹		
	Filles	Garçons	Écart filles-garçons	Filles	Garçons	Écart filles-garçons	Filles	Garçons	Écart filles-garçons	Filles	Garçons	Écart filles-garçons
Générale	44,9	33,2	+ 11,7	45,4	33,9	+ 11,6	47,0	34,5	+ 12,5	47,9	35,2	+ 12,7
Technologique	17,7	15,5	+ 2,3	17,4	15,5	+ 1,9	16,6	15,9	+ 0,7	16,3	16,3	+ 0,0
Professionnelle	21,3	30,5	– 9,3	29,1	31,3	– 2,3	25,8	31,2	– 5,4	24,5	30,3	– 5,7
Ensemble	83,9	79,2	+ 4,7	91,9	80,7	+ 11,2	89,3	81,6	+ 7,8	88,7	81,7	+ 7,0
MENESR	76,5	69,2	+ 7,3	82,3	70,3	+ 11,9	81,5	71,4	+ 10,0	81,7	72,5	+ 9,2
Agriculture	3,4	3,1	+ 0,3	5,7	3,4	+ 2,4	4,3	3,3	+ 1,0	4,2	3,2	+ 1,0
Apprentissage	3,9	6,9	– 2,9	3,9	7,0	– 3,1	3,6	6,9	– 3,3	2,8	6,0	– 3,2

p. : données provisoires (voir note p. 58).

1. Les résultats incluant l'apprentissage sont basés sur une estimation (rubriques « professionnelle », « ensemble » et « apprentissage » de la rentrée 2015).

Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.

Sources : MENESR-DEPP ; ministère en charge de l'agriculture ; Insee.

24

La réussite au baccalauréat

À la session 2015 du baccalauréat, 78 % des jeunes d'une génération obtiennent un baccalauréat. Depuis 1995, la part des bacheliers des séries générales et technologiques s'est réduite au profit des séries professionnelles. Les candidats les plus jeunes réussissent le mieux dans les voies générales et technologiques. C'est dans la voie professionnelle que les plus âgés connaissent le meilleur succès.

D E 1980 À 2015, le baccalauréat a connu une évolution de forte ampleur : le nombre annuel de bacheliers a plus que doublé et leur proportion dans une génération est passée d'un quart à plus des trois quarts (*figure 24.1*). Cette progression a été particulièrement sensible de 1988 (création du baccalauréat professionnel) à 1995. Puis, jusqu'en 2008, la proportion de bacheliers dans une génération reste stable autour de 62 %. En 2009, elle dépasse 65 % avec notamment la mise en place d'une épreuve de contrôle (voir définition ci-contre) au baccalauréat professionnel. Dès 2012, la réforme de la voie professionnelle (baccalauréat en 3 ans et non plus en 4 ans) l'élève à près de 78 %. Avec 77,8 % en 2015, la proportion de bacheliers dans une génération se répartit ainsi : 39,8 % dans la voie générale, 15,7 % dans la voie technologique et 22,3 % dans la voie professionnelle. À la session 2016, elle est estimée à 78,6 %.

Depuis 1995, le nombre de bacheliers a augmenté de 28 %, mais leur répartition s'est modifiée en faveur des séries professionnelles et technologiques jusqu'en 2001, et professionnelles uniquement ensuite (*tableau 24.3*). À partir de 2009, la part du baccalauréat professionnel a augmenté et dépasse 28 % en 2016. La part du baccalauréat général et celle du baccalauréat technologique, en revanche, ont perdu 7 points et 8 points entre 1995 et 2016, essentiellement en raison du recul de la série littéraire et de la série STMG.

Jusqu'en 2009, où il dépasse 86 %, le taux de réussite au baccalauréat augmente régulièrement (*figure 24.2*). Entre 2009 et 2012, tous baccalauréats confondus, il diminue à 84,5 %. Cette récente baisse est principalement due au baccalauréat professionnel qui a perdu 9 points après en avoir gagné 10 en 2009. À partir de 2013, la réussite dans cette voie repart à la hausse. Cumulée à la forte croissance des voies générales et technologiques, elle permet d'atteindre 88 % en 2014. Entre 1995 et 2014, le taux de réussite au baccalauréat général a augmenté de 16 points et de 15 points au baccalauréat technologique. Il est stable depuis. En 2016, le taux de réussite total augmente légèrement (88,5 %, valeur provisoire à la session de juin contre 87,9 % en 2015).

Les candidats au baccalauréat professionnel sont plus jeunes qu'avant la mise en place du cursus en trois ans à partir de 2010. Ils restent cependant les plus âgés, 26 % d'entre eux ayant 20 ans ou plus (*tableau 24.4*). À l'opposé, 80 % des candidats au baccalauréat général ont 18 ans ou moins. Un peu plus âgés, les candidats de la voie technologique ont moins de 20 ans dans 90 % des cas.

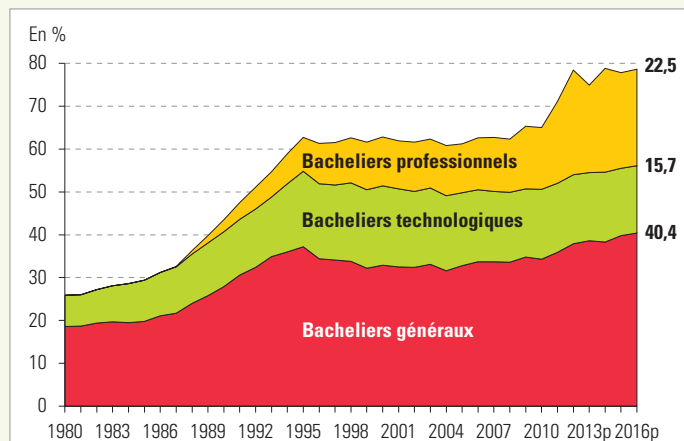
La réussite au baccalauréat varie de 93 % pour les plus jeunes à 74,1 % pour les plus âgés en 2015. Cet écart atteint 45 points dans la voie générale. Plus réduit dans la voie technologique (29 points), il est le plus faible dans la voie professionnelle (11 points). C'est dans cette voie que les candidats les plus âgés réussissent le mieux. ■

Proportion d'une génération titulaire du baccalauréat : il s'agit de la proportion de bacheliers d'une génération fictive d'individus qui auraient, à chaque âge, les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge et en additionnant ces taux par âge. Les calculs ont été faits en utilisant les séries démographiques de l'Insee qui intègrent les résultats des enquêtes annuelles du recensement (mises en place en 2004) et figurent dans la base en vigueur en mars 2016. Ces données sont disponibles pour la France métropolitaine et les DOM, hors Mayotte.

Taux de réussite : il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents. Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé à au moins une épreuve.

Épreuve de contrôle : oral de rattrapage, également appelé « second groupe d'épreuves ».

24.1 – Proportion de bacheliers dans une génération (1980-2016)



p. : données provisoires, pour la session 2016, les chiffres ont été établis à partir des résultats provisoires du baccalauréat 2016.

Champ : France métropolitaine jusqu'en 2000, France métropolitaine + DOM hors Mayotte à partir de 2001.

Sources : MENESR-DEPP ; ministère en charge de l'agriculture ; Insee.

24.3 – Répartition par série des bacheliers aux sessions 1995, 2015 et 2016

	Session 1995 ¹		Session 2015		Session 2016 (p)	
	Admis	Répartition	Admis	Répartition	Admis	Répartition
Baccalauréat général						
ES	76 555	15,5 %	100 360	16,2 %	102 913	16,3 %
L	71 460	14,5 %	49 870	8,1 %	50 886	8,0 %
S	139 031	28,2 %	166 824	27,0 %	173 250	27,4 %
Total séries générales	287 046	58,3 %	317 054	51,2 %	327 049	51,7 %
Baccalauréat technologique						
STI2D (ex-STI ²)	35 251	7,2 %	26 763	4,3 %	28 424	4,5 %
STMG (ex-STT)	78 894	16,0 %	60 124	9,7 %	59 591	9,4 %
ST2S (ex-SMS)	13 337	2,7 %	20 608	3,3 %	20 769	3,3 %
Autres séries technologiques	10 785	2,2 %	17 649	2,9 %	17 640	2,8 %
Total séries technologiques	138 267	28,1 %	125 144	20,2 %	126 424	20,0 %
Baccalauréat professionnel						
Production	26 218	5,3 %	80 650	13,0 %	82 151	13,0 %
Services	40 878	8,3 %	95 996	15,5 %	97 089	15,3 %
Total séries professionnelles	67 096	13,6 %	176 646	28,5 %	179 240	28,3 %
Total baccalauréat	492 409	100,0 %	618 844	100,0 %	632 713	100,0 %

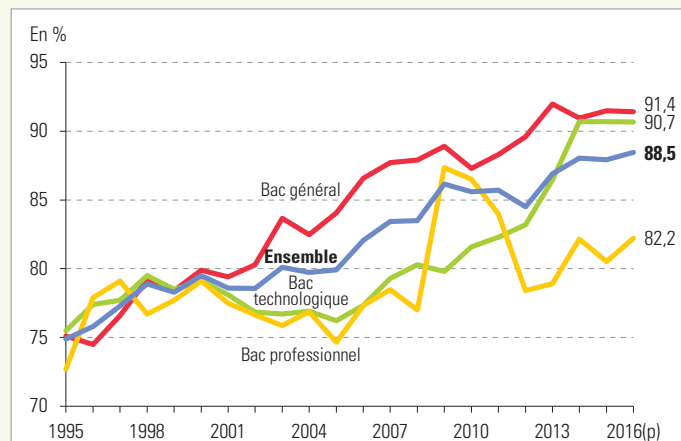
p. : données provisoires, pour la session 2016, les chiffres ont été établis à partir des résultats provisoires du baccalauréat 2016.

1. Hors Mayotte. 2. Y compris la spécialité « génie optique », série à part entière avant 1999.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2014.

Sources : MENESR-DEPP ; ministère en charge de l'agriculture.

24.2 – Évolution du taux de réussite au baccalauréat de 1995 à 2016



p. : données provisoires, pour la session 2016, les chiffres ont été établis à partir des résultats provisoires du baccalauréat 2016.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

Sources : MENESR-DEPP ; ministère en charge de l'agriculture.

24.4 – Part de présents et taux de réussite au baccalauréat en 2015 selon l'âge (en %)

	Baccalauréat général		Baccalauréat technologique		Baccalauréat professionnel		Ensemble	
	Part de présents	Taux de réussite	Part de présents	Taux de réussite	Part de présents	Taux de réussite	Part de présents	Taux de réussite
18 ans ou moins	80,0	94,6	57,7	94,3	35,5	86,0	57,8	93,0
19 ans	15,7	82,4	32,5	88,6	38,0	78,0	28,7	81,9
20 ans	3,2	70,6	7,4	80,0	14,6	75,2	8,4	75,2
21 ans ou plus	1,1	49,9	2,4	65,7	11,8	78,7	5,1	74,1
Ensemble	100,0	91,4	100,0	90,7	100,0	82,2	100,0	88,5

Champ : France métropolitaine + DOM.

Sources : MENESR-DEPP ; ministère en charge de l'agriculture.

Les jeunes possèdent un niveau d'études plus élevé que le reste de la population : en 2015, 87 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans ont un diplôme de l'enseignement secondaire de second cycle contre 78 % de la population âgée de 25 à 64 ans. La France se situe, à cet égard, au-dessus de la moyenne de l'OCDE.

LES POLITIQUES publiques d'éducation menées depuis plusieurs années ont pour ambition commune d'améliorer le niveau de scolarisation. Celui-ci peut être approché par la réussite des jeunes dans le secondaire ou, plus largement, par le niveau de diplôme de l'ensemble des jeunes sortants de formation initiale. La réussite peut également s'apprécier en situant la France parmi les autres pays de l'OCDE.

En 2015, 87 % de la population âgée de 20 à 24 ans et 78 % de celle âgée de 25 à 64 ans détiennent un diplôme relevant de l'enseignement secondaire du second cycle (figure 25.1). La part de diplômés augmente nettement depuis 1995, respectivement de 14 et 21 points, principalement grâce à l'ouverture des enseignements secondaires et supérieurs dans les années 1980 et 1990.

Les progrès réalisés dans le secondaire depuis vingt ans ont également été qualitatifs. En 1995, 40 % des jeunes âgés de 25 à 34 ans possèdent un baccalauréat (général, technologique ou professionnel), 31 % un certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou bien un brevet d'études professionnelles (BEP) et 29 % le brevet des collèges ou aucun diplôme (tableau 25.3). La part des jeunes titulaires du baccalauréat a fortement progressé en vingt ans tandis que celle des jeunes non diplômés de l'enseignement secondaire de second cycle a nettement baissé : en 2015, 68 % des jeunes âgés de 25 à 34 ans ont un baccalauréat et 13 % le brevet ou bien aucun diplôme. Par ailleurs, un grand nombre de bacheliers poursuivent leur parcours scolaire par des études supérieures.

Parmi les 100 jeunes ayant terminé leurs études initiales en France métropolitaine en 2012, 2013 ou 2014 (en moyenne annuelle), 44 sortent avec pour plus haut diplôme un diplôme de l'enseignement supérieur, 42 un diplôme de l'enseignement secondaire de second cycle et 14 un diplôme national du brevet ou aucun diplôme (tableau 25.2). Sur ces trois années de sortie, les jeunes ayant quitté la formation initiale avec pour plus haut diplôme un diplôme du secondaire ont le plus souvent réussi un BEP-CAP (13 % de l'ensemble des sortants) ou bien un baccalauréat technologique ou professionnel (21 %). Ils sont 8 % à ne posséder qu'un baccalauréat général. Ils sont plus souvent diplômés de l'enseignement supérieur et moins souvent sans aucun diplôme (ou possédant uniquement le brevet des collèges) que ceux de la cohorte précédente (sortants en 2009, 2010 ou 2011). Ces évolutions sont, pour partie, liées à la rénovation du questionnaire de l'enquête Emploi en 2013 qui capte mieux les diplômés.

Une population massivement diplômée d'études secondaires longues est considérée, par l'OCDE et par l'Union européenne, comme une force pour développer une économie et une société de la connaissance. La France a longtemps partagé avec les pays latins un niveau d'études modéré de sa population adulte. Les enseignements secondaires et supérieurs y étaient moins développés que dans les pays d'Europe du Nord ou qu'aux États-Unis quand les générations actuellement âgées de 60 ans ont été scolarisées. Aujourd'hui, la France a rattrapé son retard (figure 25.4). ■

Le niveau de diplôme est mesuré ici par le diplôme le plus élevé déclaré par l'individu.

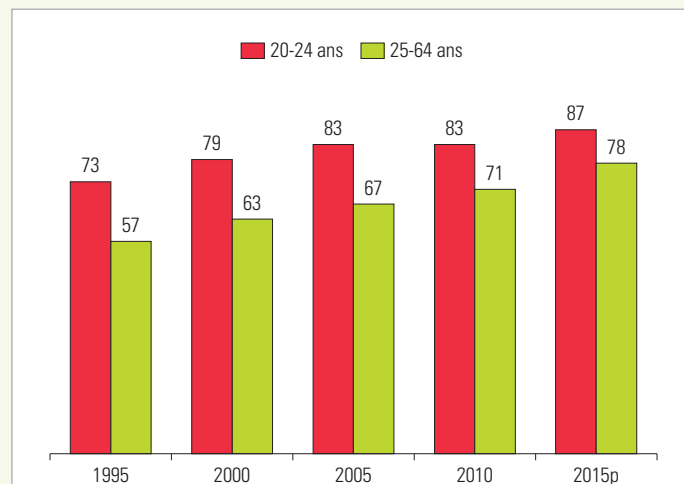
Le nombre de sortants de formation initiale est estimé à partir des données démographiques de l'Insee et de l'enquête Emploi de l'Insee.

Les figures 25.1, 25.3 et 25.4 portent sur des groupes d'âges. Le tableau 25.2 porte sur des cohortes de « sortants de formation initiale », c'est-à-dire de jeunes qui ont interrompu leurs études initiales pendant plus d'un an, quel que soit leur âge.

Les comparaisons entre pays sont fondées sur les enquêtes sur les forces du travail. Il s'agit pour la France de l'enquête Emploi de l'Insee.

L'enquête Emploi était annuelle jusqu'en 2002, réalisée le plus souvent au mois de mars. Depuis 2003, c'est une enquête en continu sur l'ensemble de l'année. Le questionnaire de l'enquête Emploi a fortement été rénové en 2013, en particulier les questions afférentes à la formation ont été largement modifiées.

25.1 – Proportions de jeunes et d'adultes diplômés de l'enseignement secondaire de second cycle selon l'année (en %)



p : données provisoires.

Lecture : en 2015, 78 % des 25-64 ans et 87 % des jeunes de 20-24 ans déclarent posséder un diplôme de l'enseignement secondaire de second cycle.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Emploi ; calculs : MENESR-DEPP.

25.2 – Répartition des sortants de formation initiale en fonction de leur diplôme le plus élevé (en %)

Année de sortie de formation initiale	2009-2010-2011	2012-2013-2014p
DEA, DESS, Master, Doctorats	12	13
Écoles supérieures	5	7
Licence, maîtrise	10	10
DEUG, BTS, DUT et équivalents	12	13
Paramédical et social	3	1
Total diplômés des études supérieures	42	44
Baccalauréat général	9	8
Baccalauréat technologique, professionnel et assimilé	19	21
Total bacheliers et diplômes équivalents	28	29
CAP, BEP ou équivalent	14	13
Total diplômés des seconds cycles du secondaire	42	42
Brevet seul	7	7
Aucun diplôme	9	7
Total brevet et aucun diplôme	16	14
Total sortants de formation initiale	100	100

p : données provisoires.

Lecture : en moyenne sur 2012, 2013 et 2014, 100 jeunes sortent de formation initiale, 44 sont sortis diplômés de l'enseignement supérieur.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Emploi ; calculs : MENESR-DEPP.

25.3 – Part des jeunes de 25 à 34 ans diplômés de l'enseignement secondaire de second cycle (en %)

	1995	2000	2005	2010	2015p
Baccalauréat	40	50	61	66	68
BEP-CAP	31	27	20	18	19
Total diplômés du second cycle	71	77	81	84	87
Brevet ou aucun diplôme	29	23	19	16	13
Ensemble	100	100	100	100	100

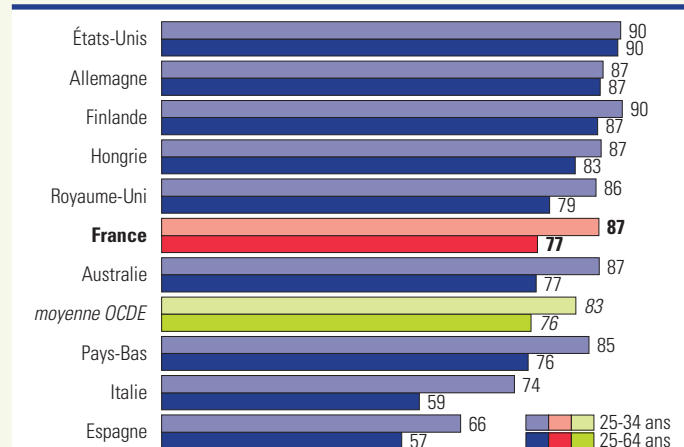
p : données provisoires.

Lecture : en 2015, 68 % des jeunes âgés de 25 à 34 ans déclarent détenir un baccalauréat (suivi ou non d'études supérieures), 19 % un BEP ou un CAP ou un diplôme équivalent. Au total, 87 % du groupe d'âges a ainsi réussi un diplôme d'enseignement secondaire de second cycle, pour 71 % du même groupe d'âges en 1995.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Emploi ; calculs : MENESR-DEPP.

25.4 – Part des populations âgées de 25-64 ans et de 25-34 ans ayant réussi un enseignement secondaire de second cycle (2014) (en %)



Source : OCDE, Regards sur l'éducation, 2015 et 2016 (à partir des enquêtes sur les forces de travail).

La part des jeunes de 18 à 24 ans qui ne sont pas en formation et n'ont aucun diplôme ou seulement le diplôme national du brevet a diminué régulièrement entre les années 1980 et 2000. Depuis le début des années 2000, la baisse est moins prononcée. Par ailleurs, 8,4 % des élèves arrêtent leurs études avant d'atteindre la fin du second cycle du secondaire.

RÉDUIRE le nombre de personnes insuffisamment instruites et insuffisamment formées est un enjeu politique fort pour notre société. Plusieurs indicateurs sont disponibles afin d'estimer le « faible niveau d'études ».

Sortir sans diplôme de formation initiale peut entraver l'insertion professionnelle. A contrario, être diplômé et continuer à se former permettent une meilleure insertion dans la vie professionnelle. À cet égard, les jeunes Français sortent mieux armés du système éducatif initial aujourd'hui qu'hier. En effet, la proportion de « sortants précoces » (c'est-à-dire de jeunes âgés de 18 à 24 ans qui ne poursuivent pas d'études ou de formation et ne détiennent aucun diplôme ou que le brevet des collèges) est passée de 40 % à la fin des années 1970 à 15 % à la fin des années 1990 (*figure 26.1*). La baisse sensible des années 1980 et 2000 est concomitante à l'objectif d'amener 80 % d'une génération au niveau du baccalauréat ainsi qu'au développement de l'enseignement technologique et professionnel.

L'indicateur diminue en 2013 et en 2014 du fait, en partie, d'une révision du questionnaire de l'enquête Emploi, notamment sa partie sur le niveau d'études

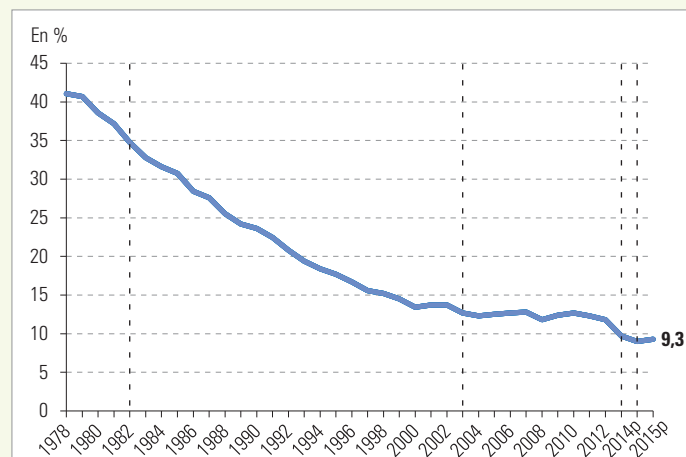
des enquêtés. En 2015, il est de 9,3 % pour la France métropolitaine et les DOM (hors Mayotte). Cette proportion modérée de sorties précoces situe la France en bonne position dans l'Union européenne. Cette dernière vise pour 2020 un pourcentage de « sortants précoces » de moins de 10 %. Il était de 18 % en 2000 et atteint 11 % en 2015 (*figure 26.3*).

On évalue aussi en France le niveau des études accomplies à la fin de l'enseignement secondaire en analysant la sortie du système éducatif selon la classe atteinte à partir des statistiques scolaires. La part de jeunes qui ont interrompu leurs études secondaires avant la fin du second cycle, stable aux alentours de 7,5 % depuis 2005, a augmenté de 2 points en 2010 puis de 0,5 point en 2011 (10,1 %), avant de diminuer de 1,6 point en 2012. La brusque augmentation en 2010 et 2011 est un choc conjoncturel créé par la réforme de la voie professionnelle. Cet indicateur reste sensible aux modifications de la structure de la population scolaire. En 2014, la part des sortants au niveau du baccalauréat augmente de + 1,3 point. Cette hausse s'explique à la fois par l'augmentation des effectifs d'élèves de terminales (34 000 de plus qu'en 2013) et un meilleur taux de réussite aux épreuves du baccalauréat (+ 1,1 point) (*figure 26.2*). ■

Les « sortants précoces » sont les jeunes âgés de 18 à 24 ans qui n'ont pas suivi de formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête et n'ont pas terminé avec succès un enseignement secondaire du second cycle.

L'enquête Emploi est réalisée un mois donné (mars) jusqu'en 2002, puis en continu depuis 2003. Le questionnaire de l'enquête Emploi a été rénové en 2013, provoquant une rupture de série en 2013 et en 2014. Le champ géographique a été élargi aux DOM (hors Mayotte) en 2014. L'intervalle de confiance de l'indicateur est de 1 point.

26.1 – Proportion de sortants précoces de 1978 à 2015



p : données provisoires.

Lecture : en 2015, la proportion de sortants précoces, c'est-à-dire de jeunes de 18 à 24 ans qui ne sont pas en formation et qui n'ont aucun diplôme ou au plus le diplôme du brevet est de 9,3 % en France entière. Cette proportion était de 38,6 % en 1980 en France métropolitaine.

Note : ruptures de séries indiquées en pointillés.

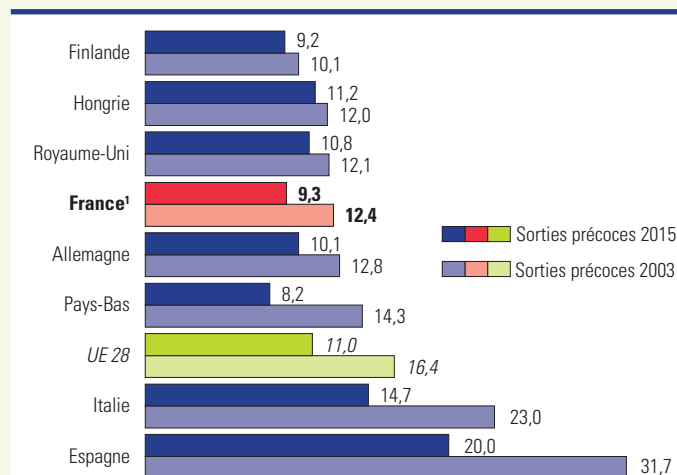
Champ : France métropolitaine sur 1978-2013, France entière hors Mayotte à partir de 2014.

Sources : Insee, enquêtes Emploi ; calculs : MENESR-DEPP.

26.2 – Les sorties de l'enseignement secondaire par classe (en %)

	Année de sortie de l'enseignement secondaire						
	2000	2005	2010	2011	2012	2013	2014
Classe atteinte							
Terminale générale et technologique	53,8	55,5	55,0	53,9	51,6	55,5	54,0
Terminale professionnelle (baccalauréat professionnel et BP)	13,1	14,4	17,8	23,3	28,1	24,6	27,4
Total sorties au niveau du baccalauréat	66,9	69,9	72,8	77,2	79,7	80,1	81,4
Première année de baccalauréat professionnel en deux ans et BP	2,4	2,6	0,7	0,5	0,4	0,2	0,2
Année terminale de CAP ou de BEP	21,3	19,9	16,8	12,2	11,4	10,7	10,0
Total sorties au niveau du CAP-BEP	23,7	22,5	17,5	12,7	11,8	10,9	10,2
Seconde ou première générale et technologique	2,4	2,0	1,3	1,0	1,1	1,1	1,1
Première professionnelle	-	-	2,3	3,8	2,4	2,9	2,6
Seconde professionnelle	-	-	2,4	2,6	2,4	2,2	2,1
Premier cycle, première année de CAP ou de BEP	7,0	5,6	3,7	2,7	2,6	2,8	2,6
Total sorties avant la fin du second cycle du secondaire	9,4	7,6	9,7	10,1	8,5	9,0	8,4
Total des élèves sortant de l'enseignement secondaire	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Champ : France métropolitaine.							
Sources : MENESR-DEPP, systèmes d'information Scolarité (effectifs scolaires du MENESR) et SIFA (effectifs des CFA), système d'information SAFRAN (effectifs scolaires du ministère en charge de l'agriculture).							

26.3 – Proportions de jeunes de faibles niveaux d'études (en %)



1. Le champ géographique de la France est la France métropolitaine en 2003 et la France + DOM hors Mayotte en 2015.

Source : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail 2015 et 2007 (année entière), téléchargé fin juin 2016.

Les filles présentent de meilleurs acquis en français, réalisent de meilleurs parcours scolaires que les garçons et sont plus diplômées qu'eux. Majoritaires parmi les bacheliers généraux, elles sont en revanche moins nombreuses que les garçons dans les filières scientifiques et industrielles.

LORS DES ÉVALUATIONS du socle commun de connaissances et de compétences, en CE1, les filles maîtrisent mieux la compétence 1 (maîtrise de la langue française) que les garçons (85 % contre 78 %) (*figure 27.1*). Elles sont aussi plus nombreuses à bien maîtriser la langue française en début de collège avec 86 % contre 78 %. Cette différence se confirme durant la scolarité au collège (86 % contre 72 % pour les garçons en fin de troisième). La maîtrise de la compétence 3 (principaux éléments de mathématiques et de la culture scientifique et technologique) est identique selon le sexe en CE1 (83 %), équivalente en début de collège (71 % contre 72 %), mais les filles reprennent l'avantage en fin de collège (81 % contre 76 % pour les garçons).

À l'issue de leur formation initiale, les jeunes femmes décrochent un diplôme de niveau plus élevé que les hommes. L'écart s'est creusé en deux décennies (*tableau 27.2*). Ainsi, parmi les jeunes ayant achevé leurs études en 2012-2013-2014, 50 % des filles sont diplômées de l'enseignement supérieur contre 40 % des garçons. Elles sont également moins nombreuses à ne posséder aucun diplôme ou uniquement le brevet des collèges (11 % contre 16 % des garçons).

Dans la plupart des pays développés de l'OCDE, les femmes sont plus diplômées d'une fin d'enseignement secondaire que les hommes. C'est le cas notamment dans les pays latins et scandinaves pour les générations récentes âgées de 25 à 34 ans. Toutefois, hommes et femmes sont autant diplômés en Allemagne et au Royaume-Uni (*figure 27.4*).

Depuis plus de quatre décennies, les filles sont majoritaires parmi les bacheliers français. Leur présence tendait à diminuer avec l'essor de la filière professionnelle et le recul des séries L et STMG. Elle repart à la hausse en 2013. En 2015, bien qu'en recul de 1 point par rapport à la session précédente, elle reste supérieure à 2013. Les filles représentent plus de 52 % de l'ensemble des admis en 2015 et plus de 56 % pour les seuls bacheliers généraux (*figure 27.3*).

La présence féminine reste très inégale selon les séries. Dans la voie générale, les filles sont majoritaires en série économique et sociale (61 %) et surtout en lettres (79 % des lauréats de la session 2015, soit un recul de 4,2 points par rapport au pic de 2002). Les filles restent en revanche minoritaires en série scientifique (47 % à la session 2015, soit 5,2 points de plus qu'en 1990). Dans la voie technologique, les spécialités industrielles restent masculines (93 % en STI2D). Les spécialités tertiaires, toujours majoritairement féminines, comptent moins de filles qu'il y a 20 ans (54 % des bacheliers STMG et 91 % en ST2S, en baisse respectivement de 11,9 points et 6,3 points depuis 1995). Dans l'enseignement professionnel, la création de la spécialité « Accompagnement, soins et services à la personne » a entraîné une augmentation de la part des filles de 4,9 points dans la voie professionnelle et de 6,8 points dans le seul secteur des services par rapport à 2013, après un pic conjoncturel en 2014. Les filles représentent presque la moitié des bacheliers à la session 2015 (46 %) et leur présence est largement majoritaire dans le secteur des services (71 %). Le secteur de la production est largement masculin (15 % de filles). ■

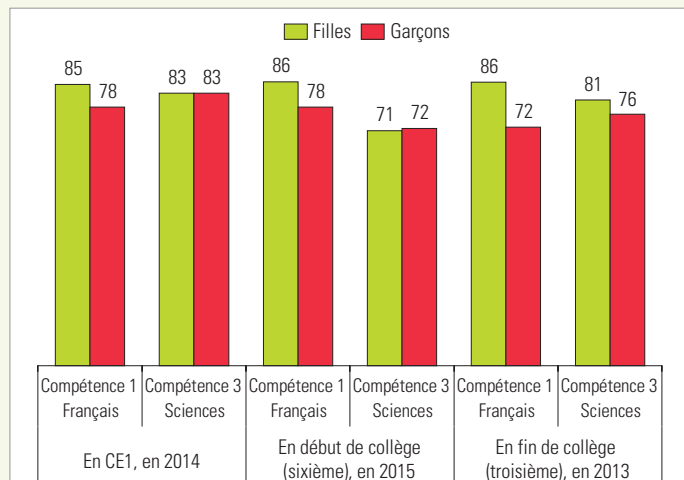
La compétence-socle 1 correspond à la maîtrise de la langue française ; la compétence-socle 3 à la maîtrise des mathématiques et de la culture scientifique et technologique.

Les données du *tableau 27.2* proviennent des enquêtes Emploi de l'Insee. Les jeunes observés ont terminé leurs études initiales l'année précédant l'enquête.

Par exemple, les données des sortants de 2012, 2013 et 2014 sont recueillies respectivement à partir des enquêtes 2013, 2014 et 2015. L'analyse sur trois années consécutives permet d'avoir un nombre d'individus suffisamment important par catégorie socioprofessionnelle.

Le questionnaire de l'enquête Emploi relatif à la formation a été fortement remanié en 2013. Il a permis ainsi de mieux connaître les diplômés des enquêtes, en particulier des jeunes.

27.1 – Proportion d'élèves qui maîtrisent le français, les mathématiques et les sciences (compétences 1 et 3 du socle)

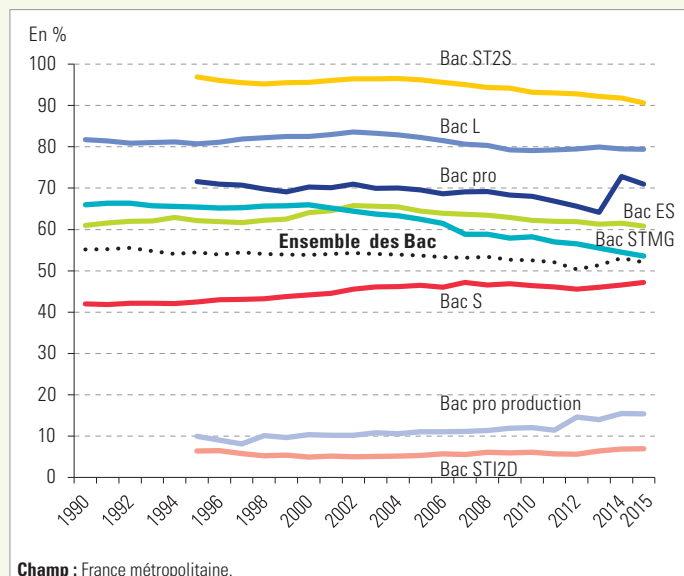


Lecture : en sixième, 71,2 % des filles et 71,9 % des garçons maîtrisent la compétence 3 du socle (principaux éléments de mathématiques, culture scientifique et technologique).

Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, enseignement public et privé sous contrat.

Source : MENESR-DEPP, évaluation des compétences du socle à l'école et au collège.

27.3 – Proportion de bacheliers par série de 1990 à 2015



Champ : France métropolitaine.

Source : MENESR-DEPP.

27.2 – Le niveau de formation des filles et des garçons à l'issue de leurs études (en %)

Année de sortie des études initiales	1990-1991-1992		2009-2010-2011		2012-2013-2014p	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Diplôme du supérieur	32	33	37	47	40	50
Diplôme du secondaire	39	42	43	41	44	39
Pas de diplôme ou brevet des collèges	28	25	20	12	16	11

2012-2013-2014p : données provisoires.

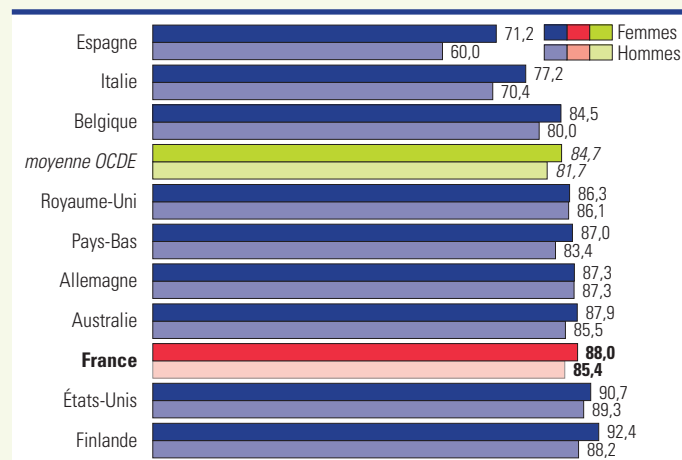
Lecture : 40 % des garçons sortis du système scolaire en 2012, 2013 ou en 2014 possèdent un diplôme de l'enseignement supérieur.

Note : le calcul des diplômes de 1990-1991-1992 est obtenu à partir d'enquêtes Emploi annuelles, réalisées un mois donné (mars). Les autres le sont à partir d'enquêtes Emploi trimestrielles en continu. On cumule alors les données des quatre trimestres. La moyenne sur trois années d'enquêtes permet de lisser les effets d'échantillonnage.

Champ : personnes ayant terminé leurs études initiales respectivement en 1990-1991-1992, en 2009-2010-2011 et en 2012-2013-2014, interrogées l'année suivant leur sortie d'études et appartenant à un ménage de France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Emploi ; calculs MENESR-DEPP.

27.4 – Part des 25-34 ans ayant réussi un enseignement secondaire de second cycle (2014) (en %)



Source : OCDE, Regards sur l'éducation, 2015 et 2016 (à partir des enquêtes sur les forces de travail).

Si l'accès à l'enseignement secondaire, puis supérieur, s'est généralisé à la fin du XX^e siècle pour l'ensemble de la population française, des disparités selon l'origine sociale de l'élève demeurent. Elles concernent en particulier l'obtention du baccalauréat, le type de baccalauréat obtenu et le niveau du plus haut diplôme obtenu.

FAVORISER la mixité sociale en France est l'un des défis régulièrement inscrits dans les lois sur l'école. Observer les différences de réussite d'une génération au baccalauréat, de type de baccalauréat obtenu et de niveau du plus haut diplôme par catégorie sociale est une manière d'estimer l'importance des inégalités scolaires selon le milieu social.

Les développements quantitatifs des enseignements secondaires, puis supérieurs, ont permis d'ouvrir l'école à une population plus large. La part des jeunes possédant le baccalauréat a fortement augmenté, passant de 50 % pour les générations nées entre 1969 et 1973 à 65 % pour celles nées entre 1979 et 1983 (*figure 28.1*). Cette part augmente ensuite légèrement sur les dernières générations (68 % pour les jeunes nés entre 1989 et 1993). Cette évolution d'ensemble masque cependant des disparités sociales demeurant importantes. Ainsi, un enfant de cadre obtient plus souvent le baccalauréat qu'un enfant d'employé ou d'ouvrier : 84 % contre 57 % pour la dernière génération. Moins forte que pour les générations des années 1960, cette différence perdure toutefois et a peu varié depuis une décennie.

En 2015, 54 % des baccalauréats délivrés hors spécialités agricoles sont des baccalauréats généraux, 20 % des baccalauréats technologiques et 26 % des baccalauréats professionnels. Le type de baccalauréat obtenu diffère selon la catégorie socioprofessionnelle des parents (*tableau 28.2*). Si 77 % des lauréats enfants de cadres obtiennent un baccalauréat général, 14 % un baccalauréat technologique et 9 % un baccalauréat professionnel, la répartition est de respectivement 34 %, 22 % et 44 % pour les enfants d'ouvriers.

Par ailleurs, parmi les jeunes ayant terminé leur formation initiale en 2012, 2013 ou 2014, les enfants de cadres et de professions intermédiaires sont bien plus nombreux que les enfants d'ouvriers et d'employés à posséder, pour plus haut diplôme, un diplôme du supérieur : respectivement 60 % contre 32 % (*figure 28.3*). En revanche, ils sont moins nombreux à posséder le brevet ou aucun diplôme (7 % contre 19 %). La part des enfants d'ouvriers et d'employés sans diplôme a baissé. ■

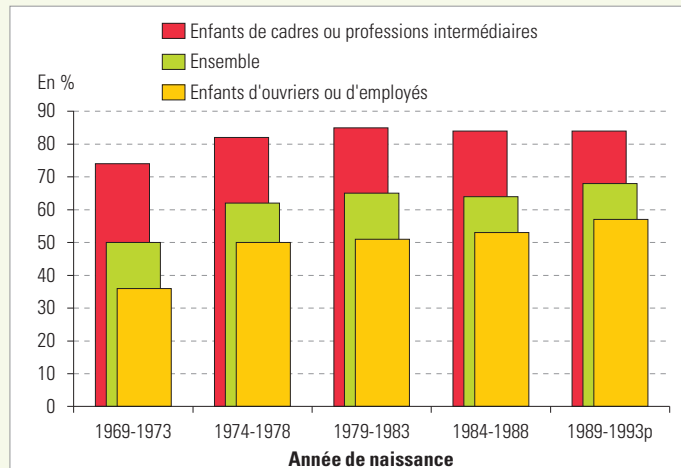
Le « niveau d'études » est mesuré ici par le diplôme le plus élevé déclaré par l'individu. « L'origine sociale » est appréhendée, classiquement, par la catégorie socioprofessionnelle des parents donnant la priorité au père. La PCS d'un retraité ou d'un chômeur est celle de son dernier emploi. La profession du père est privilégiée, celle de la mère y est substituée lorsque le père est absent ou décédé.

La *figure 28.1* porte sur des générations, c'est-à-dire des jeunes nés durant la même période. Les données proviennent de l'enquête Emploi de l'Insee sur le champ de la France métropolitaine. On établit les résultats pour les générations nées de 1969 à 1973 à partir de l'enquête de 1995 et ceux des générations nées de 1989 à 1993 à partir de l'enquête de 2015.

Le *tableau 28.2* utilise la base exhaustive Ocean du MENESR.

La *figure 28.3* concerne les jeunes ayant terminé leurs études initiales l'année précédant l'enquête. Les données proviennent des enquêtes Emploi de l'Insee sur le champ de la France métropolitaine. Ainsi, les sortants de 2012, 2013 et 2014 sont observés respectivement à partir des enquêtes 2013, 2014 et 2015. L'analyse sur trois années consécutives permet d'avoir un nombre d'individus suffisamment important par catégorie socioprofessionnelle. La partie du questionnaire de l'enquête Emploi relative à la formation a été fortement remaniée en 2013. Cela a permis de mieux connaître les diplômes des enquêtés, en particulier des jeunes.

28.1 – Obtention du baccalauréat selon la génération et le milieu social



1989-1993p : données provisoires.

Lecture : parmi les jeunes nés de 1989 à 1993, 84 % de ceux dont le père est cadre ou de profession intermédiaire sont bacheliers, contre 57 % des jeunes de père ouvrier ou employé.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Emploi ; calculs MENESR-DEPP.

28.2 – Répartition par filière des bacheliers 2015 selon leur origine sociale (en %)

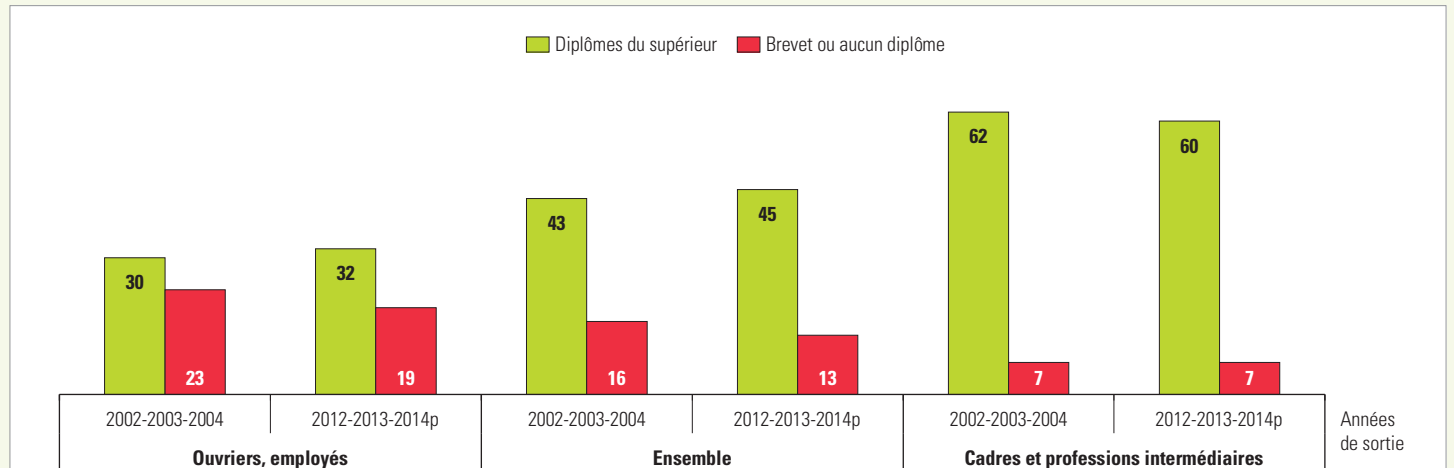
	Filière		
	Générale	Technologique	Professionnelle
Agriculteurs exploitants	58	17	25
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	51	20	29
Cadres, professions intellectuelles supérieures	77	14	9
Professions intermédiaires	59	22	19
Employés	53	26	21
Ouvriers	34	22	44
Retraités	42	19	39
Inactifs	45	28	27
Non renseigné	25	15	60
Ensemble	54	20	26

Lecture : en 2015, 58 % des bacheliers enfants d'agriculteurs ont obtenu un baccalauréat général, 17 % un baccalauréat technologique et 25 % un baccalauréat professionnel.

Champ : France métropolitaine + DOM, hors spécialités agricoles.

Source : MENESR-DEPP, Ocean.

28.3 – Diplômes des jeunes sortants en fonction du milieu social (sortants en 2002-2003-2004 et 2012-2013-2014)



2012-2013-2014p : données provisoires.

Lecture : 32 % des enfants d'employés et d'ouvriers sortants du système scolaire en 2012, 2013 ou 2014 sont diplômés de l'enseignement supérieur, contre 60 % des enfants de cadres ou de professions intermédiaires.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Emploi de 2003, 2004, 2005 regroupées d'une part et de 2013, 2014 et 2015 regroupées d'autre part ; calculs MENESR-DEPP.

Les deux tiers des jeunes âgés de 15 à 24 ans sont encore en études en 2015.

Le taux de chômage des jeunes récemment sortis de formation initiale augmente plus que pour le reste de la population en période de crise économique.

Les jeunes sortants les moins diplômés sont nettement plus souvent au chômage.

EN 2015, en France métropolitaine, 63 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans n'ont pas encore terminé leurs études initiales, 8 % cumulant leurs études avec un emploi (figure 29.1). Ainsi, 37 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans ont terminé leur formation initiale : 21 % sont en situation d'emploi, 8 % de chômage et 8 % d'inactivité. Les jeunes sont davantage confrontés à une situation de chômage que le reste de la population. Selon l'Insee, le taux de chômage au sens du BIT est de 9,9 % pour la population active métropolitaine au quatrième trimestre 2015, il atteint 25,5 % chez les 15-24 ans. Le risque de chômage est d'autant plus important que le niveau d'études atteint est faible, quelle que soit la conjoncture. Ainsi, lorsqu'ils ont quitté leur formation initiale depuis un à quatre ans, 11,6 % des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur sont au chômage en 2015, contre 24,2 % de ceux ayant pour plus haut diplôme un CAP, un BEP ou un baccalauréat et 51,4 % des jeunes possédant le brevet des collèges ou aucun diplôme (figure 29.2).

Le taux de chômage des jeunes est fortement réactif aux variations conjoncturelles. Entre 2008 et 2009, période de crise économique, il augmente de 6 points pour l'ensemble des sortants depuis un à quatre ans et de plus de 11 points pour les non-diplômés ou diplômés au plus du brevet des collèges. Entre 2009 et 2011, période de relative reprise économique, le taux de chômage des jeunes sortants s'est stabilisé : il baisse de 5 points pour les jeunes sortis avec au plus le brevet des collèges tandis qu'il s'accroît légèrement pour les diplômés de l'enseignement supérieur. Le taux de chômage

des sortants a très légèrement baissé entre 2014 et 2015 (- 0,3 point). Cela est dû au fait que les moins diplômés sont un peu plus souvent en inactivité.

À même niveau de diplôme, que le diplôme ait été obtenu ou non, les jeunes sortant d'apprentissage sont nettement plus souvent en situation d'emploi sept mois après leur sortie que les jeunes issus de la voie scolaire (figure 29.3). Cela peut aboutir à ce que des apprentis aient un meilleur taux d'emploi que des lycéens de niveau supérieur. Ainsi en 2015, le taux d'emploi des apprentis diplômés de CAP vaut 54,8 % tandis que celui des lycéens non diplômés de BTS est de 52,1 %. Quels que soient la voie suivie et le niveau atteint, obtenir son diplôme garantit une meilleure situation d'emploi.

L'OCDE appréhende les différences nationales d'articulation entre études et insertion professionnelle en comparant les situations des jeunes à l'égard des études et de l'emploi. Les jeunes âgés de 15 à 29 ans suivent davantage d'études aux Pays-Bas, en Finlande et en Allemagne qu'au Royaume-Uni, aux États-Unis ou en Espagne début 2014 (figure 29.4). Simultanément, de plus fortes proportions de jeunes occupent un emploi aux Pays-Bas, en Australie et en Allemagne ou au Royaume-Uni, qu'en Italie, Espagne ou Hongrie. Aux Pays-Bas, en Australie et en Allemagne, études et emploi sont souvent concomitants : les jeunes bénéficient d'opportunités adaptées en entreprise et dans l'enseignement. En Espagne et en Italie, au contraire, un jeune âgé de 15 à 29 ans sur quatre ne poursuit pas d'études et n'occupe pas d'emploi. ■

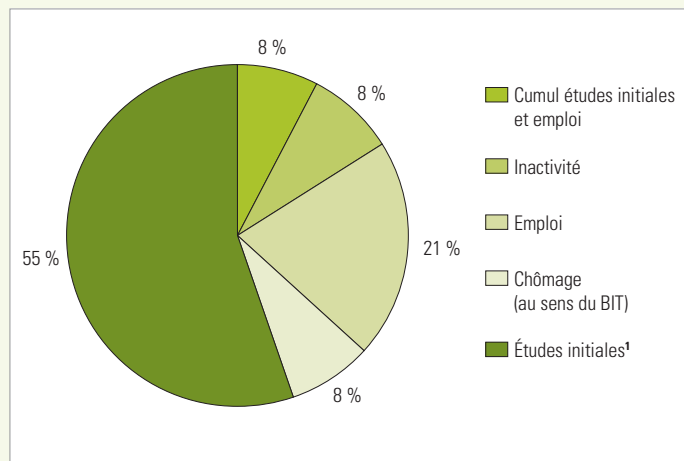
Le taux de chômage au sens du BIT d'une population est le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre d'actifs (chômeurs + personnes en emploi) de la population.

La figure 29.2 porte sur le chômage des jeunes qui ont fini leurs études depuis 1 à 4 ans. La source est l'enquête Emploi de l'Insee sur le champ de la France métropolitaine. Jusqu'en 2002, les enquêtes Emploi étaient réalisées en début d'année, le plus souvent en mars. Depuis 2003, l'enquête est continue sur l'ensemble de l'année. La partie du questionnaire de l'enquête Emploi relative à la formation a été fortement remaniée en 2013. Il permet ainsi de mieux capter les diplômes des enquêtés, en particulier des jeunes.

La figure 29.3 est extraite de l'enquête sur l'insertion dans la vie active (IVA-IPA) des sortants de lycée ou de CFA qui a lieu en février, 7 mois environ après la fin de leurs études. Cette enquête porte sur les sortants d'une année terminale de formation professionnelle.

La figure 29.4 illustre les données du tableau C5.4 de Regards sur l'éducation 2015 et repose sur les enquêtes européennes et nationales sur les forces de travail. Les études considérées sont formelles, soit dispensées par des établissements reconnus et débouchant sur des diplômes.

29.1 – La situation des jeunes âgés de 15 à 24 ans en 2015 (en %)



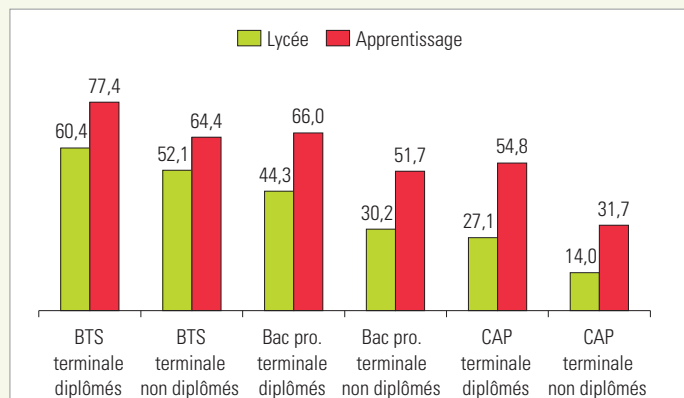
1. Dont les 1 % de jeunes en formation initiale qui sont au chômage au sens du BIT.

Lecture : en 2015, 55 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans sont en études initiales sans cumul avec de l'emploi. 8 % des jeunes se déclarent à la fois en situation d'emploi et d'études initiales.

Champ : France métropolitaine, données provisoires.

Source : Insee, enquêtes Emploi ; calculs : MENESR-DEPP.

29.3 – Taux d'emploi au 1^{er} février 2015 des sortants de lycée et de CFA, en fonction de la classe de sortie

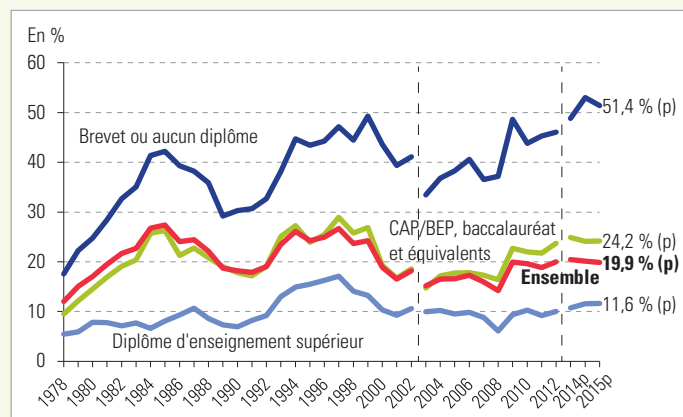


Lecture : au 1^{er} février 2015, 60 % des jeunes sortants d'un BTS en lycée en ayant obtenu le diplôme en 2014, occupent un emploi. C'est le cas de 77 % des jeunes ayant suivi ce BTS en apprentissage.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENESR-DEPP, enquête IVA-IPA 2015.

29.2 – Taux de chômage des jeunes sortis de formation initiale depuis un à quatre ans, en fonction du diplôme le plus élevé, de 1978 à 2015



p : données provisoires.

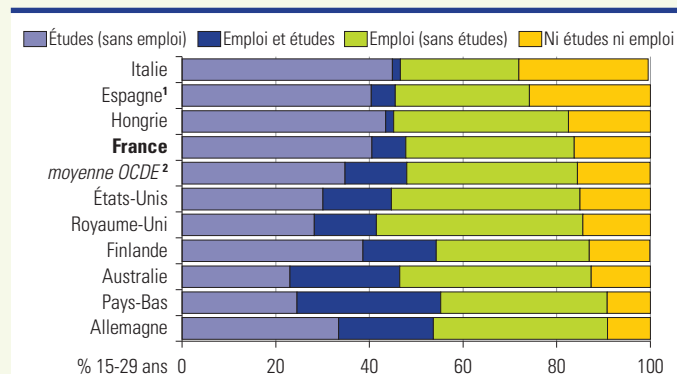
Lecture : en 2015, 19,9 % des jeunes actifs ayant terminé leur formation initiale depuis un à quatre ans sont chômeurs, au sens du BIT.

Note : jusqu'en 2002, les enquêtes Emploi étaient réalisées en début d'année, le plus souvent en mars. Depuis 2003, l'enquête est continue sur l'ensemble de l'année. Par ailleurs, il existe une rupture de séries entre 2012 et 2013, due à un changement de questionnaire.

Champ : France métropolitaine, 2013-2014-2015 données provisoires ; les jeunes ont quitté la formation initiale depuis un à quatre ans et actifs.

Source : Insee, enquêtes Emploi ; calculs : MENESR-DEPP.

29.4 – Emploi et études de 15 à 29 ans (1^{er} trimestre 2014) (en %)



1. 16-25 ans. 2. Moyenne sans Japon ni Corée.

Note : pays classés selon leur proportion de jeunes âgés de 15 à 29 ans n'occupant pas d'emploi et ne poursuivant pas d'études ni de formations formelles.

Source : OCDE, Regards sur l'éducation, 2015.

Plus un jeune en emploi est diplômé, plus sa catégorie socioprofessionnelle et son salaire sont élevés. Globalement, les jeunes femmes occupent des postes aussi qualifiés que les jeunes hommes. En revanche, ces derniers perçoivent des salaires supérieurs, à niveau de diplôme équivalent.

LA CATÉGORIE socioprofessionnelle d'un jeune sorti récemment de formation initiale est liée au niveau du diplôme qu'il possède. Ainsi, les sortants diplômés du secondaire occupent nettement moins souvent un poste de cadre ou de profession intermédiaire que les diplômés de l'enseignement supérieur : en 2015, 22 % pour les bacheliers contre 51 % des diplômés du supérieur court (DEUG, BTS, DUT) et 82 % des diplômés du supérieur long (licence et au-delà) (tableau 30.1). Les diplômés possédant au plus un baccalauréat occupent majoritairement un poste d'employé qualifié (25 %) et ceux ayant au plus un CAP ou un BEP occupent un poste d'ouvrier qualifié (31 %). Les jeunes sans aucun diplôme ou titulaires du seul brevet sont plutôt employés (30 %) ou ouvriers (28 %) non qualifiés.

Si le diplôme est déterminant pour accéder à une profession supérieure ou intermédiaire, l'origine sociale et le sexe jouent également un rôle. Ainsi, à diplôme donné, les enfants dont le père occupe un poste de cadre ou de profession intermédiaire (y compris enseignant) sont plus souvent cadre ou

de profession intermédiaire que les enfants d'ouvriers ou d'employés. En 2015, la différence est de 28 points sur l'ensemble des diplômés et de 5 points lorsque le jeune possède pour plus haut diplôme un CAP-BEP (figure 30.2). Par ailleurs, au niveau global, les femmes occupent aussi souvent un poste de cadre ou de profession intermédiaire que les hommes (figure 30.3).

Plus les diplômes des personnes en emploi sont élevés, plus leur rémunération est importante (tableau 30.4). Les salaires varient également sensiblement selon l'âge. Par exemple, en 2015, l'écart relatif du salaire médian entre les hommes possédant pour plus haut diplôme un baccalauréat et ceux diplômés au plus d'un CAP ou d'un BEP est nettement plus important à l'âge de 45 à 54 ans qu'entre 15 et 24 ans. Si les jeunes femmes réussissent mieux à l'école que les hommes, elles sont moins bien rémunérées à niveau de diplôme équivalent. Là encore, si cette différence de salaire existe dès les premières années de sortie de l'école, elle tend à s'accroître sensiblement avec l'âge. ■

Les sortants désignent les jeunes ayant terminé leur formation initiale depuis un et quatre ans pour le tableau 30.1 et depuis un à dix ans pour les figures 30.2 et 30.3. Ces regroupements d'ancienneté permettent d'avoir des échantillons suffisamment importants pour les analyses menées ici et sont cohérents avec la méthodologie utilisée dans le bilan formation emploi de l'Insee.

La partie du questionnaire de l'enquête Emploi relative à la formation a été fortement remaniée en 2013. Cela a permis de mieux connaître les diplômes des enquêtés, en particulier des jeunes.

L'« origine sociale » est appréhendée, classiquement, par la catégorie socioprofessionnelle des parents. La profession du père est privilégiée, celle de la mère y est substituée lorsque le père est absent ou décédé. La PCS d'un retraité ou d'un chômeur est celle de son dernier emploi.

Le salaire médian est le salaire pour lequel la moitié des individus gagne plus et la moitié moins.

Le tableau 30.4 prend en compte l'ensemble des personnes en emploi à temps plein, du secteur public ou privé.

30.1 – Catégorie socioprofessionnelle en 2015 des jeunes en emploi sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans (en %)

	Supérieur long	Supérieur court	Baccalauréat	CAP-BEP	DNB ou aucun diplôme
Cadres et professions intellectuelles ¹	41	3	1	1	1
Professions intermédiaires ²	41	48	21	7	11
Employés qualifiés	12	23	25	18	11
Employés non qualifiés	4	10	20	24	30
Ouvriers qualifiés	1	8	19	31	19
Ouvriers non qualifiés	1	8	14	19	28
Total	100	100	100	100	100

1. Y compris chefs d'entreprises.

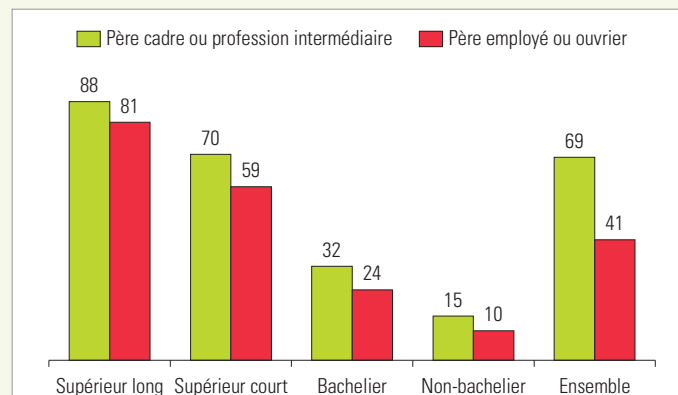
2. Y compris agriculteurs, artisans et commerçants.

Lecture : en 2015, 48 % des jeunes sortis de formation initiale de l'enseignement supérieur court depuis 1 à 4 ans et qui travaillent occupent des emplois de professions intermédiaires.

Champ : France métropolitaine, données provisoires ; jeunes se déclarant en emploi en 2015 et ayant quitté la formation initiale depuis 1 à 4 ans.

Source : Insee, enquêtes Emploi ; calculs : MENESR-DEPP.

30.2 – Part des jeunes ayant un emploi de cadre ou de profession intermédiaire en 2015, selon le diplôme et l'origine sociale (en %)

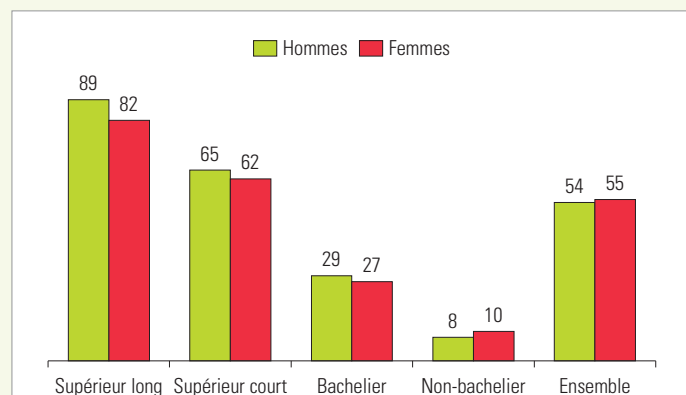


Lecture : en 2015, 32 % des jeunes sortis de formation initiale depuis 1 à 10 ans qui sont bacheliers, en emploi et dont le père est cadre ou profession intermédiaire, occupent des emplois de cadre ou de professions intermédiaires.

Champ : France métropolitaine, données provisoires ; jeunes se déclarant en emploi en 2015 et ayant quitté la formation initiale depuis 1 à 10 ans.

Source : Insee, enquêtes Emploi ; calculs : MENESR-DEPP.

30.3 – Part des jeunes ayant un emploi de cadre ou de profession intermédiaire en 2015, selon le diplôme et le sexe (en %)



Lecture : en 2015, 29 % des jeunes hommes, bacheliers et en emploi, sortis de formation initiale depuis 1 à 10 ans, occupent des emplois de cadre ou de profession intermédiaire.

Champ : France métropolitaine, données provisoires ; jeunes se déclarant en emploi en 2015 et ayant quitté la formation initiale depuis 1 à 10 ans.

Source : Insee, enquêtes Emploi ; calculs : MENESR-DEPP.

30.4 – Salaires mensuels nets déclarés en 2015 en fonction de l'âge et du diplôme (salaires médians à temps plein, en euros)

	15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans
Hommes				
Supérieur long	1 550	2 200	2 900	3 600
Supérieur court	1 300	1 850	2 250	2 600
Bachelier	1 250	1 600	1 900	2 200
CAP, BEP	1 250	1 500	1 700	1 800
Brevet ou aucun diplôme	n.s.	1 450	1 600	1 650
Ensemble des diplômes¹	1 300	1 750	2 050	2 150
Femmes				
Supérieur long	1 450	1 850	2 200	2 500
Supérieur court	1 300	1 600	1 900	2 200
Bachelier	1 150	1 400	1 500	1 700
CAP, BEP	1 200	1 350	1 400	1 500
Brevet ou aucun diplôme	n.s.	1 250	1 350	1 400
Ensemble des diplômes¹	1 200	1 600	1 800	1 800

n.s. : non significatif.

1. L'ensemble des diplômes sont ceux du supérieur et du secondaire, le brevet des collèges n'est pas pris en compte. Le salaire médian est arrondi aux 50 € les plus proches.

Lecture : en 2015, le salaire médian des hommes bacheliers âgés de 15 à 24 ans en emploi à temps plein est de 1 250 € par mois.

Champ : France métropolitaine, données provisoires.

Source : Insee, enquêtes Emploi ; calculs : MENESR-DEPP.

Table des sigles

ANR	Agence nationale de la recherche	EREA	Établissement régional d'enseignement adapté
ARS	Allocation de rentrée scolaire	ES	Économique et social (baccalauréat général)
ASH	Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés	IEP	Institut d'études politiques
ASS	(Personnels) administratifs, sociaux et de santé	INP	Institut national polytechnique
ATTEE	Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement	ITRF	Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation
Atsem	Agent territorial spécialisé d'école maternelle	IUT	Institut universitaire de technologie
BEP	Brevet d'études professionnelles	IVA	Insertion dans la vie active
BIT	Bureau international du travail	JDC	Journée défense et citoyenneté (ex-JAPD)
BMA	Brevet des métiers d'art	L	Littéraire (baccalauréat général)
BP	Brevet professionnel	LEGT	Lycée d'enseignement général et technologique
BTS	Brevet de technicien supérieur	LOLF	Loi organique relative aux lois de finances
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle	LP	Lycée professionnel
CDAPH	Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées	MAAF	Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Cedre	Cycle d'évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon	MDPH	Maisons départementales des personnes handicapées
Céreq	Centre d'études et de recherches sur les qualifications	MC	Mention complémentaire
CFA	Centre de formation d'apprentis	MENESR	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
CIF	Congé individuel de formation	MFR	Maison familiale rurale
CNRS	Centre national de la recherche scientifique	OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
CPGE	Classe préparatoire aux grandes écoles	PCS	Professions et catégories socioprofessionnelles
CUFR	Centre universitaire de formation et de recherche	PIB	Produit intérieur brut
DEA	Diplôme d'études approfondies	PISA	Programme international pour le suivi des acquis des élèves
DCG	Diplôme de comptabilité et gestion	RAP	Rapports annuels de performances
DEPP	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance	REP	Réseau d'éducation prioritaire
DESS	Diplôme d'études supérieures spécialisées	RRS	Réseau de réussite scolaire
DEUG	Diplôme d'études universitaires générales	S	Scientifique (baccalauréat général)
DGESCO	Direction générale de l'enseignement scolaire	Segpa	Section d'enseignement général et professionnel adapté
DGESIP	Direction générale de l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle	SIES	(Sous-direction des) systèmes d'information et des études statistiques
DGRI	Direction générale pour la recherche et l'innovation	ST2S	Sciences et technologies de la santé et du social (ex-SMS)
DIE	Dépense intérieure d'éducation	STAV	Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant
DMA	Diplôme des métiers d'art	STD2A	Sciences et technologies du design et des arts appliqués (ex-STI)
DIEO	(Personnels de) direction, d'inspection, d'éducation, et d'orientation	STG	Sciences et technologies de la gestion (remplacé par STMG)
DIF	Droit individuel à la formation	STI	Sciences et technologies industrielles (remplacé par STD2A et STI2D)
DIMA	Dispositif d'initiation aux métiers en alternance	STI2D	Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (ex-STI)
DNB	Diplôme national du brevet	STL	Sciences et technologies de laboratoire
DOM	Département d'outre-mer	STMG	Sciences et technologies du management et de la gestion (ex-STG)
DSN	Direction du service national	STS	Section de technicien supérieur
DUT	Diplôme universitaire de technologie	TMD	Techniques de la musique et de la danse
Éclair	Écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite	TOS	(Personnels) techniciens, ouvriers et de services
EP	Éducation prioritaire	ULIS	Unité localisée pour l'inclusion scolaire
EPSCP	Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel	UT	Université de technologie

Niveaux de formations

Nomenclature des niveaux fixée par la Commission statistique nationale de la formation professionnelle et de la promotion sociale.

Niveau VI : sorties des années intermédiaires du premier cycle du second degré (6^e, 5^e, 4^e) et des formations préprofessionnelles en un an.

Niveau V bis : sorties de l'année terminale du premier cycle (3^e) et des années intermédiaires du second cycle court (CAP, BEP).

Niveau V : sorties de l'année terminale du second cycle court (CAP, BEP) et des années intermédiaires du second cycle long (secondes et premières générales, technologiques et professionnelles).

Niveau IV : sorties des classes terminales du second cycle long et de l'enseignement supérieur sans diplôme.

Niveau III : sorties avec un diplôme de niveau bac + 2 ans (DUT, BTS, DEUG, écoles des formations sanitaires ou sociales, etc.).

Niveaux II et I : sorties avec un diplôme de niveau égal ou supérieur à bac + 3 ans.

CITE : Classification internationale type de l'éducation

CITE 2011 – Niveaux atteints

0 : éducation de la petite enfance (01 : programmes éducatifs pour les moins de 3 ans ; 02 : enseignement préélémentaire)

1 : enseignement élémentaire

2 : premier cycle de l'enseignement secondaire

3 : second cycle de l'enseignement secondaire

4 : enseignement post-secondaire non-supérieur

5 : enseignement supérieur de cycle court

6 : licence ou niveau équivalent

7 : master ou niveau équivalent

8 : doctorat ou niveau équivalent

Conçue par l'Unesco au début des années 1970, la Classification internationale type de l'éducation permet de classer les programmes et les niveaux d'études de l'ensemble des pays selon une nomenclature unique. Il s'agit d'un outil indispensable aux comparaisons statistiques internationales dans le champ de l'éducation et de la formation. Les effectifs scolarisés, la dépense d'éducation, ou encore les flux de diplômés peuvent ainsi être comparés d'un pays à l'autre. Les niveaux d'études pris en compte sont ceux qui ont été sanctionnés par un diplôme. Les personnes ayant au moins le niveau CITE 3 possèdent ainsi en France au moins un CAP, un BEP ou un baccalauréat. La CITE a été révisée en 2011 ; la CITE 2011 a commencé à s'appliquer à partir des données 2014.

L'état de l'École en ligne

Le ministère en charge de l'Éducation nationale participe au débat public général sur le système éducatif français en assurant l'accès des citoyens et des spécialistes aux informations et analyses qu'il détient. À ce titre, il encourage la meilleure utilisation et la plus large diffusion possibles des informations statistiques de cet ouvrage. Les contenus de *L'état de l'École* sont ainsi mis à disposition sur le site web institutionnel. Toute reproduction partielle est autorisée sans demande préalable ; l'utilisateur veillera toutefois à ce que la source soit bien mentionnée.

Consultez **L'état de l'École** en ligne à l'adresse :
www.education.gouv.fr/statistiques/etat-ecole

- téléchargez l'ouvrage **au format PDF** ;
- téléchargez les **tableaux et graphiques** au format Excel.

Retrouvez sur les sites web du ministère en charge de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche l'ensemble des **données publiques** couvrant tous les aspects structurels de l'éducation et de la recherche :

- les derniers résultats d'enquêtes ;
- les publications et rapports de référence ;
- des données détaillées et actualisées ;
- des répertoires, nomenclatures et documentation.

- www.education.gouv.fr/statistiques
- www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/statistiques

> > > vous recherchez une information statistique

Centre de documentation
61-65, rue Dutot – 75732 Paris Cedex 15
Téléphone : 01 55 55 73 58
(les lundi, mercredi et jeudi de 14 h à 16 h 30)
Courriel : depp.documentation@education.gouv.fr

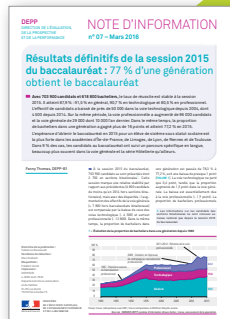
**> > > vous désirez obtenir des publications de la direction de l'évaluation,
de la prospective et de la performance**

DEPP / Département de la valorisation et de l'édition
61-65, rue Dutot – 75732 Paris Cedex 15
Courriel : diffusion.vente@education.gouv.fr

Les publications de la DEPP

La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche propose diverses publications présentant les données statistiques complètes résultant d'enquêtes systématiques, mais aussi des séries d'indicateurs analytiques, des articles méthodologiques ou de synthèse, des résultats d'études ou de recherches. Par-delà les données succinctes contenues dans *L'état de l'École*, ces publications permettent d'aborder de façon plus approfondie le système éducatif de notre pays.

Les **Notes d'Information** font le point sur un des aspects récurrents ou ponctuels du système éducatif et donnent sous forme synthétique l'essentiel des dernières exploitations d'enquêtes et d'études.



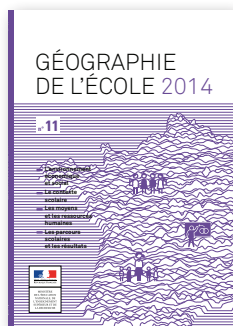
Repères & références statistiques

présente toute l'information statistique disponible sur le système éducatif et de recherche français, déclinée en plus de 180 thématiques. Ce vaste ensemble de données contribue à étayer le débat sur le fonctionnement et les résultats de l'École.



Géographie de l'École

présente les principales données du système éducatif dans leurs disparités géographiques : offres de formation, moyens et ressources humaines, parcours scolaires et résultats.



Les articles de la revue **Éducation & formations**, au travers d'études menées par des spécialistes, traitent des grands enjeux de l'éducation, de la formation professionnelle ou de la recherche.



Tous les contenus sont accessibles gratuitement en ligne.

La plupart proposent le téléchargement d'un format imprimable et de tableaux de données chiffrées :

www.education.gouv.fr/statistiques-catalogue-publications

Chaque année, le **Bilan social** dresse un portrait de l'ensemble des personnels, enseignants et autres personnels de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur. Il présente les indicateurs utiles au pilotage des ressources humaines contribuant au fonctionnement du système éducatif : effectifs détaillés et caractéristiques des personnels, carrières, conditions de travail.



Filles et garçons sur le chemin de l'égalité

regroupe les principales statistiques sur les parcours scolaires comparés des filles et des garçons : résultats scolaires, choix d'orientation, poursuites d'études après le baccalauréat, insertion professionnelle. Des indicateurs internationaux situent la France au niveau européen et au sein de l'OCDE.



Atlas académique des risques sociaux d'échec scolaire : l'exemple du décrochage

L'ouvrage décrit finement la situation de chaque académie d'un double point de vue : il analyse et cartographie, à l'échelon cantonal, les facteurs plus ou moins propices à la réussite scolaire et la difficulté scolaire qui peut conduire à l'abandon précoce des études.



L'Éducation nationale en chiffres

synthétise les caractéristiques et les tendances du système éducatif français et présente chaque année les chiffres-clés pour l'année scolaire écoulée.



L'ÉTAT DE L'ÉCOLE 2016

Coûts • Activités • Résultats



Entièrement téléchargeable sur www.education.gouv.fr



IMPRIM'VERT®

16 €

ISBN 978-2-11-151361-7



9 782111 513617



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance